

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

***Document de Programmation budgétaire et
économique pluriannuelle
(DPBEP) 2022-2024***

Juin 2021

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES FIGURES	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	8
I. Développements économiques internationaux	8
II. Situation socio-économique interne en 2020.....	9
II.1. Évolution des indicateurs économiques.....	9
II.2. Évolution des indicateurs sociaux.....	11
III. Projections économiques pour 2021.....	16
IV. Perspectives économiques pour la période 2022-2024.....	18
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2021	21
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2020	21
I.1. Mobilisation des ressources budgétaires	21
I.2. Exécution des dépenses budgétaires	23
II. Exécution budgétaire à fin mars 2021.....	36
II.1. Les ressources.....	37
II.2 les charges.....	38
III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général	40
CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022-2024 ..	44
I. Les orientations budgétaires.....	44
II. Perspectives budgétaires sur la période 2022-2024.....	54
II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources.....	56
II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses	57
II.3. Analyse des projections de dépenses budgétaires 2022-2024 par fonction hors ressources extérieures.....	62
CHAPITRE IV : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES	64
I.Risques macroéconomiques.....	64
II.Risques liés aux Entreprises publiques	65
III.Risques liés aux Partenariats publics privés (PPP).....	67
IV.Risques liés à la dette publique et aux garanties.....	67
V.Risques liés aux Catastrophes naturelles	69
CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS	71
I.Situation de la gestion des finances locales	71
I.1. La mobilisation des recettes en 2020.....	73
I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2019 à 2021	75
I.3. Perspectives 2022-2024	75
II.Les organismes de protection sociale	76
II. 1 La Caisse de Sécurité sociale.....	76
II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	81
III.Situation des entreprises publiques	87
III.1. Situation des entreprises publiques.....	87
III.2. Situation de l'exécution budgétaire globale des organismes publics	91
III.3 Perspectives	94
ANNEXES	97

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés public
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDP	Contrat de Performance
CEL	Contribution économique locale
CP	Crédit de Paiement
CST	Comptes spéciaux du Trésor
DAC	Domaines agricoles communautaires
DDP	Direction de la Dette publique
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques économiques
DGSF	Direction générale du Secteur financier
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DPB	Direction de la Programmation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FMI	Fonds monétaire international
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LSPD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PAMA	Programme pour la Modernisation de l'Administration
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAP2A	Plan d'Actions prioritaires ajusté accéléré
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PSD	Plan stratégique de Développement
PSE	Plan Sénégal émergent
RAP	Rapport annuel de Performance
SRMT	Stratégie de Recettes à Moyen Terme
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EXECUTION DES RECETTES	21
TABLEAU 2: EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR GRANDES CATEGORIES.....	23
TABLEAU 3: EXECUTION BUDGETAIRE 2020 DES CST (MILLIARDS FCFA)	34
TABLEAU 4: SITUATION DES RECETTES A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2021.....	37
TABLEAU 5: LES CHARGES DU BUDGET GENERAL	38
TABLEAU 6: SITUATION A FIN MARS 2021 (MILLIARDS FCFA).....	40
TABLEAU 7: EXECUTION A FIN MARS 2021 (EN MILLIARDS FCFA).....	41
TABLEAU 8: PRESENTATION GENERALE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DE LA LFR 2021 EN COMPARAISON AVEC LA LFI 2021	42
TABLEAU 9: TABLEAU D'EQUILIBRE	55
TABLEAU 10: SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	58
TABLEAU 11: REPARTITION DES PREVISIONS PAR AXES	59
TABLEAU 12: PERSPECTIVES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2022-2024	62
TABLEAU 13: CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIES AUX EP, SUR LA BASE DES RESULTATS FINANCIERS DE 2019	65
TABLEAU 14: SITUATION DES TRANSFERTS DE RESSOURCES FINANCIERES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	75
TABLEAU 15: TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	75
TABLEAU 16: ÉVOLUTION DES ALLOCATAIRES ET ENFANTS DE 2015 A 2019	77
TABLEAU 17: ÉVOLUTION DES CREDIENTIERS ET ACCIDENTS DE TRAVAIL.....	78
TABLEAU 18: ÉVOLUTION DES PRESTATIONS FAMILIALES.....	78
TABLEAU 19: ÉVOLUTION DES RENTES ET INDEMNITES JOURNALIERES	78
TABLEAU 20: ÉVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS	79
TABLEAU 21: SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES	83
TABLEAU 22: PREVISION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES (2020-2024)	87
TABLEAU 23: EXECUTION BUDGETAIRE DE 51 ORGANISMES PUBLICS	92
TABLEAU 24: EXECUTION BUDGETAIRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	93
TABLEAU 25: EXECUTION BUDGETAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC	94
TABLEAU 26: EXECUTION BUDGETAIRE DES CENTRES D'ŒUVRES UNIVERSITAIRES	94

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR SECTEUR.....	25
FIGURE 2: FIGURE REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27
FIGURE 3: FINANCEMENT DU PRES.....	35
FIGURE 4: EXECUTION DES RESSOURCES DU PRES PAR PILIERS	36
FIGURE 5: EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES (2022-2024) (MILLIARDS FCFA)	56
FIGURE 6: REPARTITION DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENT (2022-2024) PAR AXES DU PSE.....	59
FIGURE 7: REPARTITION DE LA MOYENNE DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS RESSOURCES EXTERIEURES (2022-2024) .	63
FIGURE 8: EVOLUTION DU NIVEAU DU DEFICIT BUDGETAIRE, LE PIB NOMINAL ET LA DETTE PUBLIQUE.....	68
FIGURE 9: REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2020	72
FIGURE 10: REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020	72
FIGURE 11: REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2020.....	73
FIGURE 12: REPARTITION DES RECETTES FISCALES EN 2020	73
FIGURE 13: REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020.....	74
FIGURE 14: EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES COTISATIONS ET DE LA FACTURATION.....	79
FIGURE 15: EVOLUTION DES INDICATEURS (2018-2019)	88
FIGURE 16: REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR ENTREPRISE.....	89
FIGURE 17: REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR ENTREPRISE.....	89
FIGURE 18: EVOLUTION DES DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES EXERCICES 2018-2019 ET 2020.....	90

INTRODUCTION

L'élaboration de ce 9^{ème} Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2021-2023) s'est déroulée dans un contexte économique international toujours incertain marqué par la persistance de la pandémie liée à la Covid-19 et ses impacts sévères sur tous les segments de l'économie.

Au Sénégal, le Programme de Résilience économique et sociale (PRES), mis en œuvre en 2020 à travers un recadrage budgétaire, objet de l'ordonnance **n° 07-2020 du 17 juin 2020 modifiant la loi de finances initiale (LFI) de 2020**, a permis néanmoins, d'enregistrer des résultats appréciables et d'atténuer les effets néfastes de cette pandémie.

En sus, le PAP2 du PSE a fait l'objet d'une révision, d'où sa dénomination de plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré « PAP2A » pour asseoir les bases d'une relance permettant au Sénégal de se replacer rapidement sur sa trajectoire d'émergence d'avant Covid-19.

Toutefois, la croissance du PIB a ralenti à 1,5% en 2020 contre une croissance de 4,4% en 2019 après une prévision de 6,8%. La baisse de la croissance a été cependant, moins importante que prévue. Les services du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et du transport ont été les plus durement affectés par la pandémie, notamment à travers des pertes d'emplois et de revenus dans le secteur informel en milieu urbain.

En raison de la baisse de la production industrielle, le secteur secondaire a connu une croissance quasi nulle (0,1%) malgré un dynamisme des sous-secteurs de la construction et des industries extractives qui ont continué de croître.

En revanche, malgré un repli de 0,8% du PIB non agricole, la campagne agricole a été bonne et la croissance du sous-secteur de l'agriculture et des activités annexes estimée à 23,4%, a permis d'éviter une contraction économique.

Le taux d'inflation est monté à 2,5% à la suite des perturbations de l'approvisionnement liées à la pandémie de la Covid-19. Toutefois, il reste en-dessous de la norme communautaire de 3%.

Par ailleurs, malgré les stratégies mises en œuvre par l'Etat pour apporter la riposte sanitaire et sauvegarder les activités socio-économiques tout en préservant le cadre macroéconomique, la problématique du sous-emploi en général, des jeunes et des femmes en particulier, se pose avec acuité et devient un sujet préoccupant pour les pouvoirs publics. Ce faisant, une des réponses urgentes du Gouvernement et non des moindres a été, en cours de gestion, de procéder à une réorientation des priorités autour de ces cibles particulièrement vulnérables.

A cet effet, un vaste programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes est en cours d'élaboration et ambitionne, à

terme, de générer des milliers d'emplois. Dans l'immédiat, un montant de 450 milliards FCFA sera mobilisé sur la période 2021-2023, soit 150 milliards FCFA par an, en vue de financer les jeunes porteurs de projets, tout en se conformant à la rigueur de la gestion budgétaire basée sur une rationalisation des dépenses.

En outre, vu la place importante dédiée aux femmes dans le PSE, le Gouvernement accorde une attention particulière à leur pleine implication dans ce programme ainsi qu'à la protection de leurs droits et à la préservation de leur intégrité contre toutes formes de violences et de discriminations.

En conséquence, le DPBEP 2022-2024, cadre de référence pour l'élaboration de la loi de finances pour l'année 2022, s'inscrit tout naturellement dans la dynamique de relance économique et de prise en charge urgente de la problématique du sous-emploi des jeunes. Il définit ainsi les orientations y afférentes et détermine, le niveau global des recettes et des dépenses projetées.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il constitue le document de base du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, qui dispose ainsi de toutes les informations nécessaires permettant d'apprécier les options stratégiques et les orientations budgétaires retenues pour réaliser les objectifs de développement économique et social du pays.

Le **DPBEP 2022-2024**, comporte par ailleurs une innovation majeure avec un nouveau chapitre consacré aux **risques budgétaires** dont la prise en compte est devenue un impératif face à un environnement sujet à des chocs imprévisibles susceptibles de perturber, à tout moment, l'équilibre macro budgétaire.

Tenant compte du contexte décrit supra, le présent document est structuré autour de cinq (5) grands chapitres :

- le **chapitre premier** est consacré à l'évolution de la situation économique sur la période 2020-2021 et aux perspectives macro-économiques 2022-2024 ;
- le **chapitre II** traite de la gestion des finances publiques 2020-2021 ;
- le **chapitre III** décrit les orientations et perspectives budgétaires 2022-2024 ;
- le **chapitre IV** fait une analyse des risques budgétaires ;
- le **chapitre V** analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'environnement économique et financier international a été singulièrement marqué en 2020 par un bilan négatif avec la propagation du Coronavirus dans le monde. En effet, la pandémie de la Covid-19 s'avère être la plus grande crise que l'économie mondiale ait connue depuis celle des années 1930. Cette crise sanitaire a eu de graves répercussions sur l'économie mondiale, laquelle a connu en 2020 une contraction de 3,3%. Cette situation reflète l'effondrement de l'activité dans les pays avancés, notamment, dans la zone Euro (-6,6%) et aux Etats unis (-3,5%). Les pays émergents et en développement, pour leur part, sont restés très vulnérables face à la pandémie de la Covid-19 avec une contraction de l'activité estimée à 2,2%.

En 2021, l'activité économique mondiale devrait se raffermir à la faveur de la relance de la consommation et de l'investissement qui ont subi les contrecoups de la pandémie de la Covid-19. Globalement, selon les dernières estimations du FMI du mois d'avril 2021, la croissance mondiale est attendue à 6,0% en 2021, portée par le regain d'activité dans les pays émergents et en développement (+6,7%) et les pays avancés (+5,1%). Dans ces derniers pays, la croissance devrait se renforcer à la suite des levées des restrictions imputables à la pandémie. En effet les perspectives de croissance ressortiraient à 6,4% aux Etats-Unis, 4,4% dans la zone Euro et 5,3% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée, essentiellement par le regain d'activité au niveau de la Chine dont le taux de croissance est attendu en 2021 à 8,4%. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables avec une progression de l'activité économique prévue à 3,4% en 2021.

Au titre des échanges de biens et services dans le monde, ceux-ci ont évolué dans un contexte particulier en 2020 marqué par la crise de la Covid-19 qui a contraint les Etats à mettre en place des mesures barrières qui ont impacté fortement la performance du commerce mondial. En effet, les échanges internationaux ont été marqués par un recul de la demande mondiale, la chute du tourisme international et une rupture de la chaîne d'approvisionnement provoquée par les mesures de confinement. Globalement, le volume du commerce mondial s'est contracté d'environ 8,5% en 2020 contre une hausse de 0,9% en 2019 en raison essentiellement de la baisse de la demande adressée aux pays avancés. A la faveur d'une conjoncture beaucoup favorable, la demande mondiale en biens et services se renforcerait en 2021 pour atteindre 8,4%.

Pour ce qui est des cours des matières premières, la détérioration de la conjoncture internationale et le repli de la demande, dans un contexte de réductions drastiques de productions opérées dans le cadre des accords entre les pays de l'OPEP, ont eu

pour conséquence un fort ralentissement de l'évolution du cours du baril de pétrole. En effet, le cours du baril de pétrole (WTI) est passé de 61,4 dollars US en 2019 à 41,3 dollars US au terme de l'année 2020. En 2021, à la faveur de la reprise attendue de l'activité économique mondiale, les cours du baril devraient s'établir à 58,52 dollars US, soit une hausse de 41,7% par rapport à 2020. Les cours des matières premières hors combustibles connaissent une hausse spectaculaire depuis le début de l'année 2021 du fait des perturbations du marché liées aux conséquences de la Covid-19, mais devraient connaître une tendance baissière en fin d'année 2021 au fur et à mesure de la sortie de crise de la pandémie qui fait qu'on assiste à un décalage temporel entre la reprise de la demande et de l'offre qui ne suit pas le même rythme.

Dans les pays avancés, les prix à la consommation sont estimés en hausse de 0,7% en 2020 contre un relèvement de 1,4% un an auparavant. De même, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation est estimée à 5,1% en 2020, soit au même niveau qu'en 2019. En 2021, le niveau général des prix devrait augmenter progressivement dans un contexte de reprise de l'activité économique malgré une faiblesse de la demande. L'inflation est attendue à 1,6% dans les pays avancés et à 4,9% dans les économies émergentes selon les dernières publications du FMI (PEM, avril 2021).

Concernant les conditions financières, elles se sont fortement assouplies à la faveur, d'une part, du rebond des prix des actifs à risque et, d'autre part, d'une baisse des taux d'intérêt de référence. En effet, dès le début de la crise, les Banques centrales ont rapidement mis en place des mécanismes de crédits pour atténuer son impact. Par ailleurs, sur le marché du crédit, plus de 70,0% des écarts de taux observés en début d'année sur les marchés ont été résorbés. Enfin, la confiance des investisseurs s'est considérablement améliorée envers les marchés des pays émergents grâce, notamment, aux capitaux importants injectés par les Banques centrales dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

II. Situation socio-économique interne en 2020

II.1. Évolution des indicateurs économiques

En 2020, l'économie nationale a été durement affectée par la crise sanitaire de la covid-19 avec comme corollaire la fermeture des frontières, la suspension des enseignements dans les écoles et universités, la limitation du transport interurbain et l'instauration d'un couvre-feu. Cependant, dès l'apparition du premier cas, les autorités sénégalaises ont pris des mesures économiques, sociales et sanitaires à travers le PRES. En conséquence, la croissance est ressortie à 1,5% en 2020 contre 4,4% en 2019, soit un repli de 2,9 points de pourcentage. Il faut rappeler que les mesures inscrites dans le PRES conjuguées au Plan d'Actions prioritaires ajusté et

accéléralé (PAP2A) ont jeté les bases d'une relance rapide et consolidée de l'économie nationale.

L'activité du **secteur primaire** a connu une progression de 15,9% en 2020, contre une croissance de 4,5% l'année précédente. Cette forte évolution s'explique essentiellement par les productions record enregistrées dans le sous-secteur agricole, portant ainsi sa croissance à plus de 23,0% au titre de l'année 2020. Les autres sous-secteurs de la pêche, de la sylviculture et de l'élevage se sont également bien comportés.

L'activité du **secteur secondaire** a été profondément affectée par la pandémie, qui a fini par déréguler la chaîne d'approvisionnement en biens et services. Toutefois, la croissance du secteur a légèrement augmenté au terme de l'année 2020. Elle s'est ainsi établie à 0,1% contre +3,7% en 2019. Au regard des effets négatifs de la crise sanitaire sur le secteur, cette performance, s'explique par le dynamisme des sous-secteurs les moins affectés par la covid-19, notamment les activités extractives, les matériaux de construction, l'égrenage de coton, la production d'énergie et la construction.

Le **secteur tertiaire** reste singulièrement le plus affecté par la pandémie. Il est ressorti une baisse sur toutes les activités principales, particulièrement sur le transport, l'hébergement et la restauration, l'enseignement ainsi que les services de soutien au bureau (gardiennage, nettoyage, etc.). Le secteur, qui pèse plus de 40% du PIB, a chuté d'environ 0,7% en 2020 contre une hausse de 4,4% en 2019, soit une baisse de 5,2 points de croissance.

Au titre de la **demande**, la consommation finale a ralenti de 3,5% expliquée essentiellement par la consommation privée qui s'est établie à 2,3%, soit sa plus faible progression depuis 2014. Toutefois, à la faveur des efforts de l'Etat dans le cadre du PRES, la composante publique a été vigoureuse (+9,5% contre +5,5% en 2019). Cette hausse est davantage tirée par les transferts reçus par les ménages, notamment de l'administration, pour faire face à la crise sanitaire ainsi qu'aux pertes d'emplois et à la baisse des revenus occasionnées par la pandémie. Ainsi, le taux de consommation finale s'est relevé de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 84,4% du PIB. En conséquence, le taux d'épargne intérieur s'est rétracté à 17,2% contre 17,7% en 2019.

Le **taux d'investissement**, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), s'est établi à 27,6% contre 28,9% en 2019, soit un repli de 1,3 point de pourcentage, en lien avec le recul occasionné par la crise affectant considérablement l'investissement dans le secteur privé. En effet, l'investissement privé s'est contracté de 4,0% du fait de la baisse de l'activité économique. Cependant, l'investissement public s'est consolidé de 5,4%, tiré notamment par l'exécution des projets phares tels que le démarrage des travaux du stade

olympique, la finalisation du projet TER, le renforcement de l'assainissement avec le PROMOVILLES, l'exécution des Domaines agricoles communautaires (DAC), etc. Au total, l'investissement, mesuré par la FBCF, s'est replié de 2,0% en 2020 contre +8,4% en 2019.

Globalement, la **demande intérieure** est ressortie en hausse de 4,0% en 2020 contre 3,4% en 2019, en liaison avec la hausse constatée de la consommation finale. Au titre de la demande extérieure, les importations de biens et services sont estimées en hausse de 6,4%, en volume qui s'explique par la forte hausse des importations de produits alimentaires et pharmaceutiques. Les exportations de biens et services, pour leur part, se sont contractées de 2,3% en volume, en phase avec le fort ralentissement de l'activité en 2020.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est estimée à 2,3% en 2020 contre 1,9% en 2019. Dans un contexte de repli de la demande intérieure, cette évolution des prix traduit la progression des cours des matières premières sur le marché international. Dans cette dynamique, l'inflation mesurée par l'Indice national des Prix à la Consommation (INPC), reste maintenue en deçà du seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Toutefois, elle est ressortie à 2,5% en liaison aussi bien avec la hausse des prix des produits locaux (+2,6%) que de ceux importés (+1,5%).

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal accorde, dans le PSE, une grande importance au développement du capital humain, à travers l'accès aux services sociaux de base et la protection des groupes vulnérables. Ainsi, il en a fait un axe majeur de sa stratégie de développement pour renforcer la productivité dans tous les secteurs et réduire les inégalités sociales et territoriales. C'est à ce titre que les ressources allouées au développement du Capital humain et à l'accès aux services sociaux n'ont cessé de croître ces dernières années.

En dépit de la pandémie de la Covid-19 qui a provoqué une grande perturbation du système éducatif et sanitaire sénégalais, d'importants résultats ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Lettre de politique générale de l'éducation et de la formation relativement à la seconde phase du PAQUET.

Concernant le développement de **l'enseignement préscolaire**, le taux brut de préscolarisation a connu une légère régression, passant de 17,6% en 2019 à 17,3% en 2020, avec un indice de parité de 1,15 favorable aux filles. Le niveau de préscolarisation est en retrait par rapport à la cible de 2020 (29,4%). L'accès à l'enseignement préscolaire est encore confronté à un déficit d'infrastructures et d'enseignants qualifiés.

Pour ce qui est de **l'enseignement primaire**, le taux brut de scolarisation s'est bonifié d'un point de pourcentage en passant de 84,9% en 2019 à 85,9% en 2020

pour une cible de 90,8%. Cette contreperformance par rapport à la cible souligne les efforts qui restent à faire pour la réalisation de la scolarisation universelle et la résorption du gap lié à la forte demande de scolarisation. D'importantes disparités sont également notées dans l'accès à l'éducation primaire. Toutefois, des résultats appréciables ont été enregistrés à Kédougou (114,0%), à Ziguinchor (106,2%), à Thiès (108%) et à Sédhiou (102,8%). Par contre, les régions de Kaffrine (45,6%), Diourbel (50,3%), Matam (67,8%), Louga (70,4%) et Tambacounda (78,7%) sont en retrait par rapport à la moyenne nationale. L'indice de parité au niveau national (1,17), comme dans toutes les régions, reste favorable aux filles.

En 2020, le taux d'achèvement à l'élémentaire est en moyenne de 62,1% contre 62,3% en 2019. Il varie entre 32,2% (Kaffrine) et 96,3% (Kédougou). A l'exception de Kédougou (96,3%) et Ziguinchor (93,2%), le taux d'achèvement est partout inférieur à 80%. Les taux les plus faibles sont enregistrés à Kaffrine (32,2%), Diourbel (34,3%), Matam (42,7%) et Louga (47,2%). Chez les filles, le taux d'achèvement est de 69,5% contre 55,0% chez les garçons.

S'agissant du **cycle moyen**, en 2020, le Taux brut de Scolarisation est de 50,7% avec un indice de parité de 1,21 en faveur des filles. Par contre, le taux d'achèvement au moyen général est resté au même niveau (36,6%). Selon le sexe, les proportions montrent que le taux d'achèvement est plus élevé chez les filles (40,8%) que chez les garçons (32,6%). Selon la région, le taux d'achèvement connaît une dispersion autour de la moyenne nationale. En effet, le plus fort taux est enregistré dans la région de Ziguinchor avec 63,2%, suivie des régions de Thiès (51,3%), Dakar (51,0%) et Fatick (46,2%). Cependant, les taux d'achèvement les plus faibles sont notés dans les régions de Kaffrine (16,7%), Diourbel (19,2%) et Tambacounda (19,6%).

Le niveau d'achèvement au moyen demeure encore faible, avec près de 64% des élèves qui ne parviennent pas à boucler tout le cycle et des taux d'abandon et de redoublement qui restent élevés, avec respectivement 8,4% et 15,2% en 2020.

Par ailleurs, du fait d'une population caractérisée par sa jeunesse et un fort taux de chômage des jeunes, la problématique de **l'emploi et de l'employabilité** des jeunes reste au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ce faisant, le faible niveau ou le manque de qualification professionnelle limite la capacité des jeunes à trouver un emploi. Inversement, l'offre des entreprises ne trouve pas aisément les profils professionnels qui correspondent aux exigences de l'emploi. De plus, il est noté une faible évolution des indicateurs de la formation professionnelle et technique.

Pour ce qui est du ratio nombre d'inscrits dans la Formation technique et professionnelle (FPT) pour 100 000 habitants, il est passé de 512,6 en 2019 à 521,0 en 2020. Ce ratio reste faible et cache des disparités entre les régions. Les régions de Dakar (1 378), de Ziguinchor (620) et de Kédougou (720) présentent les plus

grandes couvertures tandis que les régions de Sédhiou (83) et de Louga (77) ont les plus faibles ratios. L'indice de parité (1,13) reste favorable aux filles.

En 2020, malgré le contexte lié à la pandémie de la Covid-19, les résultats des examens professionnels se sont bien comportés et ont connu, dans l'ensemble, une hausse. Ainsi le taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BP, BEP, BP, BT, BTS) est passé de 47% en 2018 à 50,69% en 2019 et 57,22% en 2020, soit un accroissement de 3,22 points durant les trois (3) dernières années. En 2020, le nombre global des diplômés aux examens de la formation professionnelle est de 10 179 dont 6 202 garçons et 3 977 filles.

En ce qui concerne le Baccalauréat technique, le taux de réussite enregistré en 2020 est de 67,0% contre 53,7% en 2019 mais est en retrait par rapport à la cible (75%).

La transition des flux de sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique est estimée à 9,5% pour une cible de 11%. Cette faible évolution de la transition du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique est inhérente aux difficultés notées dans la caractérisation des effectifs à considérer comme issus du cycle fondamental, la détermination des effectifs nouvellement inscrits dans les établissements du privé.

Le pourcentage de sortants de la FPT accompagnés dans le parcours d'insertion constitue une mesure de l'efficacité externe de l'employabilité des sortants du système. Ainsi, en 2020 le programme a accompagné près de 63% de jeunes sortants du système de la FPT dans leur parcours d'insertion à travers des modules de formation en entrepreneuriat et des appuis financiers importants en faveur de l'auto-emploi. A cet effet, la mise en place des Cellules d'Appui à l'Insertion (CAI) au niveau des structures de formation professionnelle a été déterminante. Toutefois, leurs fonctionnalités ont toujours posé problème du fait de leur faible capacité à développer des partenariats avec les entreprises et de la non-disponibilité de données pour mieux suivre leur parcours d'insertion.

Le taux d'accès à l'**enseignement supérieur** s'améliore sensiblement passant de 1 204 étudiants pour 100 000 habitants en 2019 à 1 281 en 2020, rapprochant ainsi le Sénégal un peu plus vers la norme internationale qui est de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. Dans le contexte de la pandémie liée à la Covid-19, l'innovation majeure dans le secteur de l'éducation, aura été l'enseignement à distance adopté comme mode alternatif d'enseignement et qui a connu un regain d'intérêt, avec de nouvelles plateformes d'enseignement qui ont été créées par les établissements d'enseignement supérieur en sus des autres plateformes qui ont été réactivées et remises à jour. L'usage sans précédent des plateformes en lignes a aussi permis la continuité des enseignements, la tenue d'activités de coordination ou de gestion dans plusieurs établissements publics comme privés, contribuant ainsi à sauver l'année universitaire 2019-2020. Cependant, à côté de ces bons points, le

développement de l'enseignement à distance a mis à nu les limites du système universitaire, avec notamment, un important déficit en infrastructures (plateformes, couverture du territoire, connectivité), en équipements (ordinateurs) et même dans l'appropriation de ce type d'enseignement par les acteurs.

Dans le domaine de la **santé**, l'année 2020 a vu les autorités mettre en place une politique de surveillance et de riposte basée sur une approche multisectorielle et inclusive pour faire face à la pandémie. Ainsi, le système de santé a pu développer un niveau de résilience ayant permis la continuité des services et la poursuite des réformes essentielles pour le maintien de la performance, grâce à une allocation budgétaire de 98 milliards FCFA dans le cadre de la mise en œuvre PRES 2020.

Malgré tout, la concentration des activités autour de la lutte contre la Covid-19 n'a pas permis la finalisation de la collecte des données sanitaires. A cela s'ajoute la non-réalisation en 2020 de l'enquête démographique et de santé (EDS-Continue) qui permettait de renseigner l'essentiel des indicateurs du secteur de la santé.

Les activités de prévention, de lutte contre les maladies et de promotion de la santé, menées dans le cadre de la mise en œuvre de la première année du Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS), ont contribué considérablement à l'amélioration des taux de morbidité et de mortalité. En effet, il est noté une légère hausse du taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié de 71% en 2018 à 74,5% en 2019 et devrait se situer à 77% en 2020. Ainsi, le taux d'achèvement en consultation prénatale (CPN), passe de 52% en 2018 à 54,8% en 2019 et à 65% selon les données de routine de la plateforme DHIS2.

Dans le cadre de l'éradication du paludisme, l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) au niveau national et les autres types de prévention, ont permis une forte régression de cette maladie dont la prévalence se situe actuellement à 0,4% de la population. En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, le taux de succès thérapeutique a connu une forte progression passant de 68% en 2019 à 90,3% en 2020 pour une cible de 75%.

S'agissant de la vaccination, la couverture en Penta3 a connu une hausse de 2 points en passant de 94% à 96% entre 2019 et 2020. Ce qui a permis d'atteindre la cible (96%) selon les données provisoires du DHIS2. Il en est de même de la rougeole dont l'incidence a été réduite de moitié entre 2019 et 2020 (0,5 à 0,25).

A travers les filets sociaux et la protection sociale adaptative, l'approche globale retenue en matière de **protection sociale**, couvre un ensemble de projets, programmes et de mécanismes d'appui, en cours d'exécution, dans les domaines de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de la réinsertion sociale, de la défense des droits et de l'accès aux activités génératrices de revenus. Cela explique l'option du Gouvernement de promouvoir le développement social et la

solidarité nationale en insistant particulièrement sur les femmes et les enfants en situation difficile, les personnes handicapées, les travailleurs du secteur informel, les personnes âgées, mais également les catégories de la population menacées par l'exclusion sociale.

Ainsi, pour pallier les effets néfastes de la Covid-19, en 2020 le Sénégal a mis en œuvre le PRES qui a alloué une enveloppe de 103 milliards de francs aux groupes vulnérables pour une assistance en vivres pour 1,1 million de ménages et la prise en charge de la tranche sociale pour un bimestre des factures d'eau et d'électricité pour les abonnés, aussi bien en milieu urbain que rural.

Cette aide aux groupes vulnérables vient s'ajouter au programme de bourse de sécurité familiale (BSF) en cours d'exécution. En 2020 le nombre de ménages bénéficiaires est de 316 941 dont 95% ont reçu au moins deux (2) transferts. De plus, le taux de couverture du risque maladie enregistré est de 53,2% contre 49,6% en 2019. Ainsi, les mécanismes d'assurance maladie, tous régimes confondus, ont permis d'assurer une couverture du risque maladie à 8 889 741 personnes sur une population estimée à 16 705 608 habitants en 2020.

Les résultats provisoires de l'Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM 1, 2018) ont montré une baisse sensible et robuste de la **pauvreté monétaire** entre 2011 et 2018, en passant de 48 à 37,8%. Ils présentent également une ruralité de la pauvreté monétaire. Les premières analyses faites sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les ménages présagent une légère dégradation de l'incidence de la pauvreté au Sénégal. Pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur les populations vulnérables, le Gouvernement a procédé à un appui à la consommation aux ménages pauvres du Registre national unique (RNU) à travers le volet protection sociale du PRES 2020 à hauteur de 70 milliards FCFA. Des estimations ont montré que sans la mise en œuvre du PRES, l'incidence de la pauvreté monétaire se serait aggravée de près de 2,1 points de pourcentage, soit une augmentation de 358 000 individus pauvres.

En termes de perspectives, le PAP2A permettra l'amélioration de la prise en charge des groupes vulnérables notamment la protection sociale des acteurs du secteur informel, le renforcement de la CMU et la résilience aux chocs et, entre autres, d'améliorer les performances et de réduire significativement l'extrême pauvreté.

Pour ce qui est de **l'accès à l'eau potable**, les investissements liés à la construction de forages, de châteaux d'eau et de réseaux d'adduction d'eau multi-villages, des réalisations du PUDC et des travaux initiés dans le cadre de KMS2 et KMS3 ont permis de booster le taux d'accès en milieu rural. Ainsi, en 2020, près de 94% des ménages ruraux ont eu accès à l'eau potable.

En milieu urbain, le taux d'accès est resté stable autour de 98%. Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer les débits dans certaines agglomérations comme Dakar, Touba et certaines capitales régionales. Il en est de même de la

qualité de l'eau, surtout dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatik dont le niveau de salinité reste encore important. La mise en service de la nouvelle usine de Keur Momar SARR (KMS3) en 2021 devrait permettre d'améliorer la distribution notamment à Dakar et dans certaines localités.

Concernant l'**assainissement en milieu urbain**, le taux d'accès global se situe à 75,8% en 2020 contre 72,9% en 2019. La progression de ce taux est aussi portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages et par les programmes réalisés dans plusieurs villes du Sénégal (Tivaouane, Mbour, Touba, Kaolack, etc.). Toutefois, l'année 2020 a été marquée par les fortes inondations qui ont durement affecté certaines localités comme Keur Massar, Rufisque, Kaffrine, Kaolack.

Pour l'**assainissement rural**, l'évolution du niveau d'accès reste encore faible malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Le taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural est de 50,7% en 2020 contre 49% en 2019.

III. Projections économiques pour 2021

En 2021, l'activité économique devrait se redynamiser dans la perspective d'une meilleure maîtrise de la Covid-19 en plus des résultats positifs attendus de la campagne de vaccination contre le Coronavirus. Ainsi, dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans le PAP2A, l'économie devrait bénéficier de la relance des investissements structurants. Egalement, la consolidation des acquis à travers les réformes notamment, la phase III du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), la deuxième phase du « compact with Africa », la SRMT, pour une restauration des marges budgétaires, la modernisation de l'administration (PAMA), le développement des PPP, devraient aussi contribuer à renforcer la dynamique de l'activité économique. Globalement, la croissance économique est attendue à 3,7% contre 1,5% en 2020. Ce dynamisme est à mettre en liaison avec la reprise de l'activité dans le secteur tertiaire (+3,1%), la bonne tenue des secteurs primaire (+4,7%) et secondaire (+4,6%).

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 4,7% en 2021 contre 15,9% en 2020, tirée, essentiellement, par les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et dans une moindre mesure le sous-secteur de l'élevage. Le secteur agricole devrait tirer profit de la consolidation des acquis en termes d'efforts de l'État. Ceux-ci s'articulent autour: (i) de l'intensification des productions céréalières et vivrières; (ii) du renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et ; (iii) de la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. Par ailleurs, dans le cadre des projets prioritaires inscrits dans le PAP2A, l'Etat prévoit de mettre en œuvre : (i) le projet d'appui au programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) et ; (ii) le programme national de l'horticulture et le projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE/CV). Les Programmes d'Appui à l'Autosuffisance en

Moutons de Tabaski (PRONAM), le Projet de développement des cultures fourragères (PDCF) et le Projet d'Appui au Développement de la Filière laitière (PRADELAIT) devraient particulièrement soutenir l'activité du sous-secteur de l'élevage. Pour sa part, le sous-secteur de la pêche espère bénéficier des efforts déployés dans le cadre de la relance des activités de production, de transformation, de mareyage et d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le **secteur secondaire** devrait renouer avec la dynamique de croissance relevée ces dernières années. Ainsi en 2021, les mesures de relance économique ainsi que la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal émergent avec la mise en œuvre du PAP2A et la reprise des sous-secteurs fortement touchés par la Covid-19 conforteraient l'activité du secteur. Cette orientation du secteur serait soutenue, notamment, par les activités extractives, la fabrication de produits agroalimentaires, la fabrication de produits chimiques, la production d'électricité et la construction. Globalement, l'activité du secteur secondaire est attendue en hausse de 4,6% en 2021 contre 0,1% en 2020, soit une contribution de 1,0 point de pourcentage à la croissance du PIB réel.

Le **secteur tertiaire** pourrait retrouver sa dynamique de croissance en liaison avec les performances de l'agriculture en 2020 et les efforts de relance post Covid-19 de l'activité économique enclenchée avec la levée progressive des restrictions et la fin de l'état d'urgence. Ainsi, le secteur progresserait de 3,1% en 2021 contre une estimation de -0,7% en 2020, soit une contribution estimée à 1,4 point de pourcentage à la croissance du PIB. Toutes les branches d'activités sont attendues en hausse et devraient ainsi contribuer au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, particulièrement les activités qui avaient été fortement impactées par la Covid-19, notamment le transport, le commerce, l'information et communication, l'enseignement et les activités de soutien au bureau.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 1,9% en 2021, contre une estimation de 2,3% en 2020, en liaison avec le relèvement prévu des cours du baril et de ceux des autres matières premières sur le marché international. Elle reste donc stable en dessous du seuil de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Au titre de la **demande finale** en 2021, la consommation finale se conforterait de 5,0% contre 3,5% l'année précédente, dans un contexte d'inflation modérée et de reprise de la croissance économique. Au total, la consommation finale représenterait 85,7% du PIB contre 84,4% en 2020, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 14,3%, soit un repli de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2020.

L'investissement, mesuré par la FBCF, s'améliorerait nettement pour s'établir à 28,5% du PIB en 2021 (contre 27,6% du PIB en 2020). Ainsi, la FBCF progresserait

de 8,8% en 2021, impulsée par l'investissement public et la reprise de la composante privée qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre progressive du programme MCC, le renforcement des IDE en relation avec les travaux de recherches et la mise en œuvre des plateformes en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz prévue à partir de 2023.

Globalement, la **demande intérieure** progresserait, en termes réels, de 5,4% en 2021 (contre 4,0% en 2020). Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 13,0% et 12,5% en 2021.

Pour ce qui est de la **balance des paiements en 2021**, la situation des échanges avec le reste du monde, se traduirait par un déficit du compte des transactions courantes de 1696 milliards en 2021 (11,3% du PIB) contre 1486 milliards en 2020 (10,5% du PIB). Cependant, le compte de capital se renforcerait de 101 milliards en s'établissant à 239 milliards en 2021. Au total, le solde global de la balance des paiements devrait afficher un déficit de 153 milliards en 2021.

La **situation monétaire** devrait être marquée, en 2021, par un recul des avoirs extérieurs nets (-62,5 milliards), un accroissement des créances intérieures de 8,6% (+524,6 milliards) et une expansion de la masse monétaire de 6,2%.

IV. Perspectives économiques pour la période 2022-2024

Dans le moyen terme, l'économie nationale devrait retrouver un certain dynamisme après les difficultés liées à la pandémie du coronavirus. Cette bonne orientation de l'activité économique devrait être impulsée par les projets structurants inscrits dans le PAP2A. Dans ce cadre, le Gouvernement accorde un intérêt particulier à la promotion du secteur privé à travers la mise en œuvre des réformes, notamment : (i) la phase III du PREAC, la deuxième phase du « compact with africa » ; (ii) la modernisation de l'administration (PAMA) (iii) le développement des PPP et ; (iv) la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) en vue d'une restauration des marges budgétaires.

Par ailleurs, à partir de 2023 l'économie sénégalaise devrait connaître un renouveau avec l'exploitation de nouvelles sources d'énergies, notamment, le pétrole et le gaz. Globalement le taux de croissance est projeté en moyenne à 8,6% sur la période 2022-2024 avec un pic de 11,3% en 2023 qui se justifie par le démarrage de l'exploitation de ces ressources naturelles.

Dans le **secteur primaire**, la croissance de l'activité devrait s'établir en moyenne à 6,3% sur la période 2022-2024 contre 4,7% en 2021. Cette situation est imputable à l'accélération de la croissance des sous-secteurs de la pêche et de l'agriculture et

des services annexes qui sont attendus en hausse de 8,6% et 6,5% respectivement sur la période sous-revue.

Pour sa part, l'activité du **secteur secondaire** ressortirait en moyenne en hausse de 16,1% sur la période 2022-2024 contre 4,6% en 2021. Cette situation s'expliquerait par le dynamisme attendu dans le sous-secteur des industries extractives, lequel sera singulièrement soutenu par la production de pétrole et de gaz en 2023. Egalement, le secteur secondaire devrait bénéficier, sur la période sous revue, de la bonne tenue des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction.

Sur la période 2022-2024, l'activité du **secteur tertiaire** devrait rester vigoureuse avec une croissance moyenne de 5,5% contre 3,1% en 2021. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par la relance des activités commerciales, par la bonne orientation des services financiers, d'hébergement et de restauration et par la vigueur dans les activités immobilières.

Au titre de l'évolution des prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait en moyenne à 2,1% entre 2022 et 2024, soit un niveau en dessous du seuil des 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale

S'agissant des **finances publiques**, les orientations de la politique budgétaire sur la période de 2022-2024 devraient être marquées, d'une part, par la poursuite et la consolidation de la relance de l'activité économique entamée, à travers le PRES et le PAP2A et, d'autre part, par le plein effet des réformes fiscales et douanières engagées en direction d'un élargissement notable de l'assiette fiscale. La trajectoire du déficit restera toutefois ancrée sur un retour à un déficit de 3% en 2023 afin de respecter la norme communautaire.

En 2022, le Gouvernement vise à contenir le déficit budgétaire à 4,2% après les pics de 2020 (-6,4%) et (-5,4%) en 2021. A la faveur des réformes engagées sur la fiscalité et la gestion budgétaire visant à conforter l'accroissement des recettes, la maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que le soutien aux investissements porteurs de croissance, l'Etat compte ramener et maintenir le déficit budgétaire à 3% à compter de 2023.

Ainsi, les ressources globales du TOFE sont estimées à 3 393,4 milliards FCFA en 2022, réparties en recettes budgétaires pour 3 050,5 milliards FCFA et en dons pour un montant de 342,9 milliards FCFA. Les recettes budgétaires sont composées de recettes fiscales et non fiscales pour respectivement de 2 911,1 milliards FCFA et 139,4 milliards FCFA en 2022. Ainsi, les ressources progresseraient de 11,8% comparativement à la LFR de 2021, tirées essentiellement par la progression de 13,5% des recettes fiscales

Sur la période 2023-2024, les recettes devraient maintenir une tendance haussière avec un taux moyen de progression de 20,5%. Cette forte hausse résulterait, entre autres, de la mise en œuvre de la SRMT en termes d'extension et de sécurisation de l'assiette fiscale, de la réduction drastique des dépenses fiscales sans portée sociale, de la modernisation des services (interconnexion et e-services), mais surtout des retombées, à compter de 2023, du début de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. En conséquence, la pression fiscale devrait passer d'un taux de 18% en 2022 pour atteindre 20% en 2023 et 21,1% en 2024.

Quant aux **dépenses totales**, elles sont programmées, en 2022, à 4 079,2 milliards FCFA et devraient progresser de 5,9%, une croissance tirée notamment par les investissements. Les dépenses sont réparties en charges et en acquisitions nettes d'actifs non financiers pour des montants respectifs de 3061,1 milliards et 1 018,1 milliards FCFA. Ainsi, les investissements globaux devraient ressortir à 1 750,6 milliards en 2020 (dont 869,8 milliards FCFA sur ressources internes et 880,8 milliards FCFA sur ressources externes). Elles enregistreraient ainsi une augmentation de 225,6 milliards FCFA, soit 17,5%, comparativement au montant révisé de 2021. Les dépenses de personnel et les charges d'intérêt de la dette, sont quant à elles, projetées respectivement à 963,7 milliards et 339,8 milliards FCFA, soit des progressions respectives de 6,5% et 6,8%. Les autres dépenses de fonctionnement sont projetées en repli de 7,1% et se situeraient ainsi à 1 025 milliards FCFA; elles se composeraient ainsi de dépenses d'« acquisition de biens et services et fournitures et entretien » pour 371 milliards et 654 milliards FCFA au titre des transferts et subventions. Leur baisse est essentiellement imputable aux transferts et subventions (-14,6%) en liaison avec le pic des subventions noté en 2021.

Sur la période 2023-2024, la politique des dépenses publiques devrait continuer à conforter les résultats des mesures hardies de rationalisation déjà mises en œuvre et portant notamment sur la résiliation de logements conventionnés, la réduction de la facture téléphonique ainsi que la suspension de commandes et d'acquisitions de véhicules administratifs. Globalement, les dépenses, devraient progresser en moyenne de 16,5% sur la période 2023 à 2024. Ainsi, par rapport au PIB, leur poids ressortirait, en moyenne, à 26,6% sur la période 2023-2024. Cette accélération de 0,6 point de pourcentage sera favorisée par le renforcement des investissements du PAP2A ainsi que la mise en place des infrastructures et des chantiers de l'industrie pétrolière. La part des dépenses d'investissement au PIB atteindrait en moyenne 12,5% sur la période 2023-2024 contre une réalisation de 9,3% en 2020. Quant aux dépenses courantes globales, elles afficheraient un ralentissement passant de 16,3% du PIB en moyenne entre 2020 et 2021 à un taux moindre de 14,2% entre 2022 et 2024.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2021

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2020

La gestion budgétaire de l'année 2020 s'est effectuée dans un contexte difficile marqué par les effets de la Covid-19. L'impact de la pandémie sur l'exécution budgétaire s'est traduit par un ralentissement de la mobilisation des ressources, compte non tenu des dons budgétaires mais aussi par une forte sollicitation du levier budgétaire pour faire face aux interventions de l'Etat en termes de charges et d'investissement supplémentaires. Les recettes et les dépenses budgétaires ont diminué respectivement de 27,57% et 5% comparées à celles de 2019. Par rapport aux prévisions, les recettes budgétaires sont exécutées à 96% et 97% pour les dépenses.

I.1. Mobilisation des ressources budgétaires

Globalement, les recettes du budget général ont été réalisées à hauteur de 96%. En effet, sur des prévisions de **3 008,4 milliards FCFA**, les recettes recouvrées s'établissent à **2 860,37 milliards FCFA**. Comparée à la gestion de 2019, on note une baisse (17%) imputable pour l'essentiel, à la forte diminution des subventions provenant des bailleurs (dons projets) avec un taux d'exécution de 50% dû à la pandémie. Toutefois, les recettes fiscales se sont bien comportées malgré l'effet de la Covid-19 avec un taux d'exécution de 101%.

Tableau 1: Exécution des recettes

Nature de la recette	Prévisions	réalisation	Taux de réalisation %
Recettes fiscales et non fiscales	2 475 986 813 000	2 501 899 305 211	101%
Dons Budgétaires	240 100 000 000	207 684 218 900	86%
Recettes exceptionnelles	31 800 000 000	20 979 361 741	66%
Dons projets	260 520 000 000	129 812 046 224	50%
TOTAL RECETTES Budget général	3 008 406 813 000	2 860 374 932 076	95%
TOTAL RECETTES internes Budget général	2 747 886 813 000	2 730 562 885 852	99%
Recettes CST	135 950 000 000	143 391 267 932	105%
Total recettes budgétaires	3 144 356 813 000	3 003 766 200 008	96%

Source : MFB

Les recettes fiscales et non fiscales s'établissent à **2 501,9 milliards FCFA** en 2020 contre **2 474,1 milliards FCFA** en 2019, soit une hausse de **27,8 milliards FCFA** (1,12%). Cette situation s'explique notamment, par la progression des impôts sur le revenu et les bénéfices et les gains en capital (+6,6 milliards FCFA). Toutefois, cette hausse est atténuée par la chute des impôts sur le patrimoine (-33,4 milliards FCFA), des impôts sur le commerce extérieur (-27,6 milliards) et des impôts sur les biens et services (18,8 milliards FCFA) en liaison avec les conséquences de la pandémie de la Covid-19.

Les **impôts sur le patrimoine** ont été très affectés par les effets de la Covid-19 avec un repli de **33,4 milliards FCFA**, en passant de **40,0 milliards FCFA** en 2019 à **6,6 milliards FCFA** en 2020.

Les impôts sur le commerce extérieur ont atteint **337,9 milliards FCFA** en 2020 contre **365,5 milliards FCFA** en 2019, soit une baisse de 27,6 milliards (-7,6%).

Les **impôts sur les biens et services** ont enregistré une baisse de **18,8 milliards FCFA** en 2020 pour atteindre 1 228,4 milliards FCFA après 1 247,2 milliards FCFA en 2019. Cette situation est à mettre en liaison avec le repli de la TVA de 77,7 milliards FCFA pour atteindre 805,5 milliards FCFA en 2020, imputable à la baisse conjointe de la TVA intérieure et de la TVA à l'import, respectivement de 29,3 milliards et de 48,5 milliards FCFA. Toutefois, cette évolution est atténuée par celle du FSIPP de 59,6 milliards FCFA pour se situer à 81,9 milliards FCFA.

Quant aux **impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital**, ils s'établissent à 717,2 milliards FCFA en 2020 contre 710,6 milliards FCFA en 2019, soit une augmentation absolue de 6,6 milliards FCFA (0,9%). Cette évolution est imputable principalement à la hausse conjointe des impôts sur le revenu à la charge des personnes physiques et de ceux à la charge des sociétés et autres entreprises pour s'établir respectivement à 354,3 milliards FCFA (0,6%) et 353,9 milliards FCFA (1,1%).

En termes de contribution, l'essentiel des recettes fiscales est généré par les impôts sur les biens et services (51,9%), les impôts sur le revenu les bénéfiques et les gains en capital (30,3%) et les impôts sur le commerce extérieur (14,3%).

S'agissant des **dons projets**, ils représentent 4,83% des recettes totales en 2020. Ils ressortissent à hauteur de 129,8 milliards en 2020 contre 207,8 milliards un an auparavant, soit une forte baisse de 78 milliards en glissement annuel. La baisse drastique des dons est imputable à la pandémie de la Covid-19.

Pour ce qui est de la performance des régies financières, la Direction générale des Douanes a réalisé des recettes de 784,6 milliards FCFA contre 859,1 milliards FCFA en 2019, soit une baisse de 74,5 milliards FCFA. Par rapport à l'objectif révisé de 717,3 milliards, une plus-value de 67,3 milliards FCFA est observée en 2020. En glissement annuel, ce repli, est essentiellement lié à la baisse de la TVA à l'import (-44,5 milliards FCFA), des impôts sur le commerce extérieur (-23,9 milliards) et des recettes parafiscales rapatriées (PSE et COSEC) (-5,7 milliards FCFA) qui s'établissent, respectivement, à 446,4 milliards, à 302,0 milliards et à 36,1 milliards FCFA. Cette situation est due à l'impact de la Covid-19 sur les importations destinées à la consommation, la baisse des prix des produits pétroliers et les mesures prises par l'Etat pour soutenir les entreprises.

Concernant la Direction générale des Impôts et Domaines, les recettes recouvrées au titre de l'exercice budgétaire 2020 se sont établies à 1 602,7 milliards FCFA contre 1 576,4 milliards FCFA en 2019, soit une variation de 26,3 milliards FCFA en valeur absolue et 1,7% en valeur relative. Rapportées à l'objectif révisé à 1 653,3 milliards FCFA, les recettes dégagent une moins-value de 50,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 96,9%. Ces réalisations ont été nettes des certificats de détaxe pour un montant cumulé de 61,5 milliards contre 43,4 milliards FCFA un an auparavant, soit une hausse en valeur relative de 24,9%. Cette progression se justifie principalement par le bon comportement du FSIPP (+59,6 milliards), de la redevance de fréquences radioélectriques ARTP (+14,1 milliards) et des revenus du domaine (+8,3 milliards). Les réalisations du FSIPP sont liées à la baisse des cours du pétrole et le maintien des prix à la pompe même si l'objectif de 125 milliards FCFA assigné dans la Loi de finances rectificative n'est pas atteint.

Quant à la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor, les recettes recouvrées sont évaluées à 114,7 milliards FCFA en 2020 contre 129,0 milliards FCFA en 2019, soit un repli de 14,3 milliards FCFA. Elles sont constituées des dividendes (46,0 milliards FCFA), des impôts retenus à la source sur les salaires des agents de la Fonction publique (44,1 milliards FCFA), des autres recettes (10,5 milliards FCFA), des commissions de transferts versées par la BCEAO (11,8 milliards FCFA), des intérêts créditeurs (1,2 milliard FCFA) et des excédents de l'ARTP (1 milliard FCFA). Par rapport aux objectifs révisés de 105,5 milliards FCFA en 2020, la DGCPT a enregistré une plus-value de 9,2 milliards FCFA.

I.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget sont ressorties à **3 935,6 milliards FCFA** à fin 2020 contre **4 147,2 milliards FCFA** en 2019, soit une baisse de **211,5 milliards FCFA** en valeur absolue et **5,10%** en valeur relative. Cette forte baisse est imputable en partie au gel des lignes budgétaires relatives à l'organisation de conférences, congrès et séminaires, l'achat de billets d'avion et de véhicules et le paiement de frais de missions à l'extérieur du pays pour endiguer la crise sanitaire liée à la pandémie.

Tableau 2: Exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories

RUBRIQUES	LFI (1)	LFR 1	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Taux
Intérêts de la Dette publique	364 800 000 000	306 900 000 000	306 900 000 000	289 150 000 000	94%
Dépenses de personnel	817 700 000 000	817 700 000 000	817 700 000 000	823 838 718 298	101%
Dépenses de fonctionnement	311 611 297 332	305 808 722 985	301 587 812 017	328 447 460 253	109%
Transferts courants	635 823 859 352	957 899 259 393	962 120 170 361	955 867 348 095	99%
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	104 871 990 096	98 299 828 811	95 375 239 676	66 186 723 191	69%
Transfert en capital	576 635 053 220	708 034 388 811	765 576 417 096	706 286 685 967	92%
Dépenses en capital sur ressources extérieures	761 557 800 000	686 557 800 000	686 557 800 000	650 372 122 632	95%
Dépenses CST	135 950 000 000	135 950 000 000	135 950 000 000	115 453 543 504	85%
Total dépenses budgétaires	3 708 950 000 000	4 017 150 000 000	4 071 767 439 150	3 935 602 601 940	97%

Source : DGB/DGCPT

Pour ce qui concerne la dette publique, les ordonnancements effectués au titre du service de la dette publique (hors PPTTE et IADM), au cours de l'année 2020, se chiffrent provisoirement à 838,16 milliards FCFA dont 560,81 milliards FCFA (y compris BOAD) pour la dette extérieure et 277,35 milliards FCFA pour la dette intérieure. Pour rappel, les prévisions sur le service de la dette au titre des initiatives PPTTE/IADM sont estimées à 63,58 milliards FCFA.

L'encours de la dette publique à fin décembre 2020 est arrêté à **8 903,3 milliards FCFA** dont **1 736,69 milliards FCFA** de dette intérieure et **7 166,6 milliards FCFA** de dette extérieure.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont passées de **744,060 milliards** (LFR 2019) à **817,7 milliards FCFA**. Cette hausse de **73,7 milliards FCFA** sur les crédits de personnel se justifie principalement par l'augmentation des effectifs et la prise en charge des indemnités téléphoniques allouées dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques.

A fin décembre 2020, les crédits de personnel ont été ordonnancés à hauteur de **823,83 milliards FCFA** soit un taux d'exécution de **101%**.

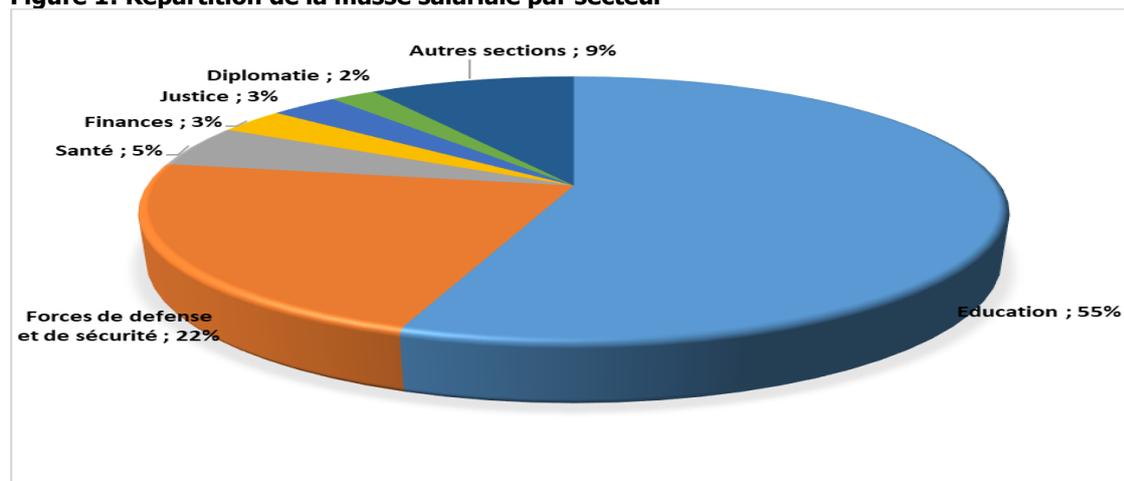
En glissement annuel, la masse salariale a connu une hausse de **61 milliards FCFA** en valeur absolue soit **10,6%** en valeur relative.

Ce niveau d'exécution s'explique par les principaux facteurs suivants :

- la hausse des effectifs qui passe de 145 299 à 153 051 agents ;
- la poursuite de la mise en œuvre des accords du 30 avril 2018 avec les syndicats d'enseignants pour l'apaisement du climat social ;
- l'application du décret n°2019-1310 du 14 août 2019 fixant une allocation forfaitaire mensuelle pour charges de téléphonie mobile de certains agents de l'Etat ;
- la mise en œuvre du décret n°2019-855 du 08 mai 2019 relatif à l'augmentation de la limite d'âge des personnels militaires des armées ;
- la prise en charge diligente des dépenses de santé pour permettre aux structures hospitalières de faire face à leurs charges dans le contexte de la crise sanitaire du corona virus ;
- la prise en charge de l'assurance-maladie du personnel des postes diplomatiques et consulaires.

La décomposition de la masse salariale, par secteur, montre la prédominance du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle, avec environ **391 milliards FCFA** de dépenses sur l'année 2020, représentant ainsi **55%** du montant total. Il est suivi du secteur des Forces de Défense et de Sécurité, avec **22%** et du secteur de la Santé, **5%**. Les secteurs de l'Economie et Finances et de la Justice représentent chacun, **3%** et celui de la Diplomatie **2%**. Les autres secteurs (30 ministères et institutions) représentent **9%** de la masse salariale.

Figure 1: Répartition de la masse salariale par secteur



Source: DS/DGB

Concernant les dépenses de pensions, le FNR a enregistré 114,175 milliards FCFA en fin décembre 2020 au niveau du régime de base. Le paiement de la pension du régime complémentaire qui intervient à partir de janvier 2021 n'est pas pris en compte.

S'agissant des autres dépenses courantes, elles ont été exécutées à hauteur de 103% des crédits de la gestion pour un montant de 1 263,7 milliards FCFA.

En glissement annuel, les prises en charge ont connu une hausse de 401,7 milliards FCFA en valeur absolue soit 45,5% en valeur relative portée en grande partie par les transferts courants tirés principalement par les dépenses effectuées au profit du Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la Covid-19 (FORCES COVID-19). Elles se décomposent comme suit :

- le fonctionnement des services (titre 3) : 339,3 milliards FCFA et ;
- les transferts courants (titre 4) : 956,1 milliards FCFA.

Globalement cette hausse portée par les transferts concerne principalement :

- l'Agence de la Couverture Maladie universelle (37 milliards FCFA) ;
- les bourses et allocations d'études des étudiants (48,3 milliards FCFA) ;
- le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du Covid-19 (82,9 milliards FCFA) ;
- les subventions accordées aux universités et centres des œuvres universitaires (107,36 milliards FCFA) ;
- l'Agence judiciaire de l'Etat (34,7 milliards FCFA) ;
- la compensation de l'énergie et FSE (107,9 milliards FCFA) ;
- la subvention aux intrants agricoles (38,6 milliards FCFA) ;
- le fonds de dotation de la décentralisation (24,8 milliards FCFA).

Pour les acquisitions de biens et services, les principales lignes de dépenses sont constituées de :

- l'alimentation des forces de défense et de sécurité (21,3 milliards FCFA) ;
- des salaires des contractuels du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (8,6 milliards FCFA) ;
- des salaires des corps émergents du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle (54 milliards FCFA) ;
- des dépenses permanentes (32,96 milliards FCFA) ;
- des charges du programme de vérification des importations (9,6 milliards FCFA).

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, elles ont été exécutées pour un montant de 1 425 milliards FCFA en 2020 contre 1 155,54 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 270,46 milliards FCFA en valeur absolue et 23,41% en valeur relative. Cette évolution est imputable, pour l'essentiel, aux dépenses d'investissements sur ressources internes qui ont connu une hausse de 43,20%.

Les dépenses d'investissements sur **ressources internes** ont été exécutées pour un montant de 775,7 milliards FCFA sur une projection de 806,3 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 96%.

L'exécution a été fortement portée par les transferts en capital (92%), grâce à la mobilisation satisfaisante des ressources, particulièrement celles qui sont allouées à la protection sociale pour faire face aux effets de la pandémie. Il s'agit du :

- Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets de la Covid-19 (FORCE COVID-19) / investissement (60 milliards FCFA) ;
- Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (49,5 milliards FCFA) ;
- Projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD (43,1 milliards FCFA) ;
- Entretien routier (30,7 milliards FCFA) ;
- Renforcement des moyens d'évacuation de référence du secteur de la santé (20,4 milliards FCFA) ;
- Construction cité ministérielle (19,7 milliards FCFA) ;
- Programme national de Bourses de sécurité familiale (15,7 milliards FCFA).

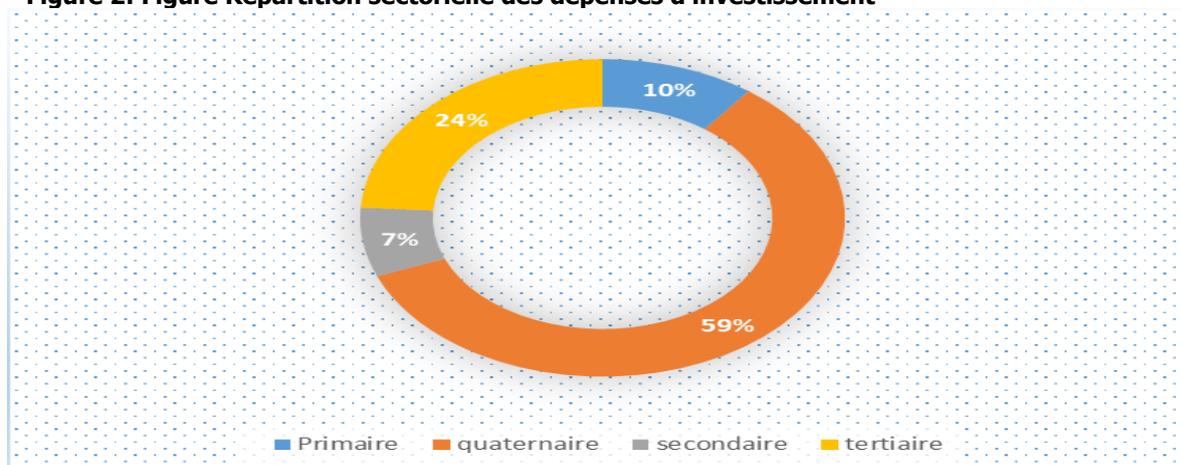
Concernant **les dépenses d'investissements sur ressources externes**, elles ont été exécutées, à hauteur de 650,37 milliards FCFA sur des prévisions de 860,465 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 75,6%.

Ces dépenses se répartissent en emprunts pour 520,56 milliards FCFA (80,04%) et en subventions pour 129,81 milliards FCFA (19,96%).

Cette performance se justifie par le bon niveau de décaissement réalisé au titre des projets relevant des secteurs quaternaire (311 milliards FCFA), tertiaire (185 milliards FCFA) et secondaire (90 milliards FCFA).

Globalement, l'exécution des dépenses d'investissements a profité, en premier, au secteur quaternaire (59% des ressources), suivi du tertiaire (24%), du primaire (10%) et du secondaire (7%), comme le montre le graphique n°2 ci-dessous.

Figure 2: Répartition sectorielle des dépenses d'investissement



Source : DGB

Cette répartition reflète l'importance accordée aux sous-secteurs de la santé et nutrition, de l'éducation/formation, du développement social, de l'hydraulique et de l'assainissement de la défense et de la sécurité et des transports routiers, ferroviaire, maritime et aérien.

En 2020, les réalisations importantes obtenues avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans les différents sous-secteurs sont déclinées ci-dessous.

Dans le **domaine agricole**, les efforts de l'Etat (subvention intrants agricoles et mécanisation) combinés au soutien des partenaires techniques et financiers (en ce qui concerne notamment l'aménagement hydroagricole et l'appui à la chaîne de valeur agricole), ont permis de réaliser, en 2020, des productions agricoles importantes avec des récoltes en céréales de 3 811 894 tonnes en hausse de 38% par rapport à 2019/2020, la production de 1 451 840 tonnes de riz, représentant une hausse de 26% par rapport à la campagne agricole de 2019/2020. Quant à la production arachidière, elle s'est établie à 1 826 590 tonnes tandis que la production horticole a connu une baisse de 10%, se situant à 1 475 374 tonnes. Le volume des exportations de fruits et légumes (en cours) est de 107 645 tonnes.

Concernant le **secteur de la santé**, le bilan repose principalement sur la lutte contre la pandémie de la Covid-19 qui a nécessité l'accélération du processus de mise aux normes de l'ensemble des structures de santé de base, de référence et de protection sociale, la résorption des gaps en ressources humaines et le renforcement du plateau technique.

A cet effet, 700 agents ont été recrutés avec différents profils dont 200 médecins, 100 infirmiers et 90 sages-femmes, ce qui a permis de renforcer les ressources humaines des structures médicales.

De même, l'année 2020 a vu le démarrage de projets de construction, d'équipement, de réhabilitation et d'achèvement de plusieurs structures sanitaires en vue de renforcer le système sanitaire de manière durable, avec notamment: (i) la construction de centres de traitement épidémique à Dallal Jamm et Fann, (ii) la mise en place de 20 générateurs de dialyse individuelle au sein des unités de réanimation des hôpitaux régionaux de Tambacounda, Saint Louis, Thiès, Ziguinchor, Hogip, Fann, Le Dantec, Dallal Jamm et Matlaboul Fawzayni de Touba, (iii) l'acquisition de 08 ambulances médicalisées pour le SAMU, les hôpitaux de Fann et HOGIP, (iv) de 45 véhicules, 100 motos, 2 bus et des équipements d'intervention pour faciliter les missions de prévention et de déploiement au niveau opérationnel, (v) l'acquisition d'équipements médicaux dans les CTE de Fann et de Diamniadio, (vi) l'équipement des laboratoires pour tous les Etablissement publics de Santé (EPS) et (vii) l'achat de fournitures et d'équipements de protection individuelle (EPI).

De son côté, le secteur de l'**Energie** a enregistré des avancées significatives qui ont permis, entre autres, d'accroître la puissance installée induisant une baisse du coût de production qui améliore, de fait, le rendement de la SENELEC. A cet effet, il a été noté un accroissement de la production d'électricité qui est passée de 4 454 GWh à 4 814 GWh entre 2019 et 2020. La puissance installée en 2020 a atteint 1 569 MW avec la mise en œuvre de la stratégie Gas to power, la mise en service des autres centrales (Diass, Taïba Ndiaye, Kahone et Touba).

Le réseau de transport et de distribution s'est nettement amélioré avec la mise en service du poste haute tension 225/30 kV de Diamniadio, la finalisation en cours des travaux de la ligne 225 kV Tamba-Kolda-Ziguinchor et des postes de haute tension de Kolda et Ziguinchor, le renforcement du réseau de distribution de 6,6 kV à 30 kV dans Dakar et l'extension et la densification du réseau de distribution à Dakar et dans les régions.

En matière d'électrification rurale, le taux d'accès a atteint 54% et les interventions des différents acteurs ont permis de raccorder au réseau 4 445 localités en fin 2020.

La stratégie de renforcement du mix énergétique a permis de porter, en 2020, la part des énergies renouvelables à 26% dans la puissance installée. Dans la même dynamique, la généralisation de l'éclairage public solaire a démarré en mai 2019. Avec le projet d'installation de 50 000 lampadaires solaires photovoltaïque, pour lequel, 42 000 lampadaires ont été réceptionnés en fin décembre 2020 au profit de 142 communes

Pour le **réseau de Transport** il a été noté un linéaire construit de 146 km, 500 Km de routes revêtues mises en service, 2 ponts et 3 autoponts réalisés, plus de 100 km de pistes rurales construites et 530 km entretenues pour favoriser l'accès

aux services sociaux de base. Par ailleurs, 167,5 km de routes ont été revêtues dans le cadre de 23 conventions signées entre le Fonds d'Entretien routier autonome (FERA) et les communes.

Pour le réseau revêtu, la proportion de chaussées en bon et moyen état a été estimée pour l'année 2020 à 83%, soit 1% de progression par rapport à l'année 2019. Concernant le réseau en terre, la proportion en bon et moyen état est de 57% en 2020 contre 55% en 2019, soit une progression de 2%.

Concernant la réhabilitation de routes revêtues, le linéaire en 2020 est de 353 km contre 412,6 km en 2019, soit un taux de réalisation d'environ 101% par rapport à la cible de 350 km.

S'agissant du **domaine ferroviaire**, le cadre institutionnel a été rénové avec la création de trois (3) sociétés de patrimoine : la Société nationale de Patrimoine du Train express régional (SENER), les Chemins de Fer du Sénégal (CFS) et les Grands Trains du Sénégal (GTS-SA).

Quant au **système de transport**, il connaît un début de modernisation avec la réalisation, en cours des travaux du projet BRT et la poursuite du programme de renouvellement du parc de transport en commun à Dakar et dans les régions. Au titre de l'année 2020, il a été mis en circulation cinq (5) minibus à Kolda et 31 à Dakar et un premier lot de 100 bus dans le cadre du Plan d'Urgence et de Relèvement de l'Exploitation (PURE).

Les activités du **transport maritime** de passagers et de frêt ont ralenti sous l'effet de la pandémie entraînant une baisse du chiffre d'affaires de 744 310 000 FCFA. Cette contreperformance peut être expliquée par l'arrêt des rotations des navires à passagers sur une période allant de 5 à 9 mois. Comparativement à la cible de 2020 (cible 135 689), on note une baisse de 104 735 passagers.

Pour le **Tourisme et les transports aériens**, les effets de la pandémie ont impacté le déroulement des activités. Toutefois, certains projets de grande envergure ont pu être mis en œuvre, avec, notamment le démarrage de la première phase du Programme de Reconstruction des Aéroports du Sénégal (PRAS) (Saint-Louis et Ourossogui-Matam), la réalisation des études préliminaires pour le PRAS II et le lancement du marché de travaux de la rénovation de l'aéroport de Cap-Skiring, le démarrage des travaux de l'Académie internationale des Métiers de l'Aviation civile (AIMAC).

Les actions de renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile ont été poursuivies avec la confirmation du taux de conformité de 95,4% (organisation nationale) et 87% (mise en œuvre aéroportuaire), tandis que l'amélioration du Service d'Information climatique (SIC) et la réhabilitation des stations météorologiques (bâtiments et parc) se sont consolidés.

En outre, avec le PRES, une enveloppe de 77 milliards FCFA a été dégagée afin de sauvegarder les entreprises, préserver les emplois et préparer la relance post Covid-19. Cet appui a permis de sauvegarder environ 1 458 emplois, d'appuyer 33 entreprises, de soutenir et d'accompagner les agences et entreprises du portefeuille de l'Etat ainsi que la compagnie nationale air Sénégal SA.

Pour le **commerce**, grâce à la maîtrise de l'offre et des prix des produits de grande consommation, l'approvisionnement correct du marché intérieur en produits de qualité a été assuré. Au cours de l'année 2020, 4 magasins de grande surface ont été ouverts. Il s'agit de (i) Auchan Tivaouane ; (ii) EDK le Tefess (Ngor Almadies, Almadies et Guédiawaye).

De son côté, l'ADEPME a accompagné le plan de relance de 120 PME avec des subventions de 5 à 20 millions FCFA. A cet effet, une enveloppe de 2 106 480 170 FCFA a été prévue.

Dans le domaine de **l'éducation et de la formation**, l'élargissement et la diversification de la carte scolaire et universitaire se sont poursuivis avec l'expansion des écoles préscolaires et primaires, des collèges et lycées de proximité, l'implantation de nouveaux pôles universitaires, la création des filières de formation professionnelle et la mise en place du réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel, sans compter l'effectivité du système Licence-Master-Doctorat (LMD) régulant la mobilité interuniversitaire.

Grâce aux multiples initiatives de prise en charge de la petite enfance et du préscolaire, à travers le programme éducation préscolaire et l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits (ANPECTP), il a été noté entre 2019 et 2020, une hausse du réseau des structures du préscolaire de 79 nouvelles structures, passant de 3 581 à 3 660.

Cette même dynamique a été notée au niveau de l'élémentaire et du moyen général avec la réception, en 2020, de 300 nouvelles salles de classes réalisées par le Projet d'Appui au Système éducatif de Base au Sénégal (PASEB).

Concernant le volet Daaras, il est à noter l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de 34 unités modernes réalisées par le Projet d'Appui à la Modernisation des Daaras (PAMOD) au titre de l'année 2020.

En outre, l'initiative « **apprendre à la maison** » a été développée pour assurer une continuité pédagogique aux classes intermédiaires à travers plusieurs modalités, à savoir :

- la télévision avec l'octroi d'une chaîne dénommée « *canal éducation via le canal 20* » de la TNT ;

- la production de ressources numériques à travers la plateforme « *senressources.education.sn* » ;
- les émissions radiophoniques et la distribution de cours en support papier avec l'aide de dupli copieurs, surtout dans les zones dépourvues de connexion.

Concernant **l'enseignement supérieur**, des résultats probants ont été enregistrés avec l'ouverture des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnels (ISEP) de Matam, Richard-Toll, Diamniadio et Bignona.

Également, le secteur a contribué au plan de résilience de la Covid-19 par la mise en place d'un Observatoire national des Sciences, des Technologies et de l'Innovation pour la riposte contre la Covid-19 (OCOVID-19), la mise à disposition de forfaits de connexion internet 5 Go mensuel sur une durée de 3 mois (kit modem de connexion et puce) à 106 031 étudiants et 2 847 enseignants.

Pour la **Jeunesse**, dans le cadre de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes, il faut noter avec l'ANPEJ, les réceptions provisoires des fermes de Silane, Mbilor et Léona. En outre, le centre d'incubation du lait de Linguère est déjà opérationnel tandis que ceux de Richard-Toll (fruits et légumes), de Tambacounda (Bois) et de Birkilane (Sel) sont en attente de réception.

A noter également, la présentation de 15 projets d'insertion socioéconomique au Programme de promotion de l'emploi des jeunes de la CONFEJES, qui ont tous été sélectionnés et subventionnés pour un montant global de 21 620 000 FCFA en collaboration avec l'ADPME et le PNUD avec l'identification de jeunes vulnérables qui ont bénéficié d'un appui de 750 000 000 FCFA du projet d'Appui au secteur productif des groupes vulnérables dans les localités de Mont-Rolland, Sandiara, Ndiaffate, Ndiob et Bargny.

En ce qui concerne le Programme des Domaines Agricoles communautaires (PRODAC), les réalisations portent, entre autres, sur la réception définitive du Centre de Services agricoles et de formation (ASTC) du DAC de Séfa où beaucoup d'activités ont été menées en 2020, de la réception provisoire des travaux de réalisation de l'ASTC du DAC de Keur Momar Sarr (KMS), du démarrage effectif des travaux du DAC de Keur Samba Kane avec un taux d'exécution actuel de 45% et celui de Sangalkam. S'agissant des DAC de seconde génération, financés par l'Etat du Sénégal et la BID, à travers le Projet de Développement de l'Entrepreneuriat agricole au Sénégal (PDEAS), les études d'avant-projets sommaires (APS) des DAC de Boulel (Kaffrine), de Fafacourou (Kolda, plusieurs actions ont été réalisées durant l'année 2020) et Dodji (Linguère) ont été finalisées.

Dans le secteur de **l'eau et de l'assainissement**, la dynamique d'investissement enclenchée ces deux dernières années a été maintenue ; ainsi les résultats suivants ont été enregistrés : (i) la réalisation de 3 500 branchements sociaux et de 93 km

de réseaux d'eau usées à Dakar, Thiès et Kaolack dans le cadre du programme de branchements sociaux des villes assainies (4,7 milliards FCFA), (ii) la construction en milieu rural de 127 forages dont 21 forages solaires, 83 km de réseaux AEP, 556 bornes fontaines, 84 pompes à motricité humaine, 987 branchements particuliers, le démarrage des travaux du projet de dépollution de la baie de Hann, l'exécution de la matrice annuelle d'actions prioritaires de lutte contre les inondations (1,9 milliards FCFA) pour l'hivernage 2020, la finalisation des travaux du projet KMS3 (la principale composante « *production et transfert* » connaît un taux d'avancement physique de 93% et un taux d'exécution financière de 88%), l'élaboration d'un atlas sur les ressources en eau qui fait la synthèse du potentiel hydraulique du pays.

S'agissant du secteur de la défense et la sécurité, les réalisations phares ont porté sur la sécurisation des personnes et des biens, la défense de l'intégrité du territoire et la lutte contre la pandémie. Il s'agit essentiellement de:

- l'activation de la cellule centrale de coordination des situations d'urgence à l'Etat-major général des armées et mise en place de la cellule de crise au niveau de la Direction de la Santé des Armées ;
- la participation aux activités du Comité national de Gestion des Epidémies (CNGE) et du Centre des Opérations d'Urgence sanitaire (COUS) ;
- la mise à disposition de sites de prise en charge extra-hospitalière de grande capacité et de personnel (Touba, Guéréo, Thiès, Diamniadio et Hangar pèlerins de l'Aéroport Léopold Sédar SENGHOR) ;
- le déploiement de personnel de santé dans les Centres de Traitement endémiques (CTE) ;
- le développement des capacités de dépistage de la Covid-19 par le laboratoire de l'Hôpital militaire de Ouakam (HMO) ;
- la mise à disposition d'un hôpital militaire de Campagne (HMC) à Touba ;
- l'appui transport avec la mise à la disposition du ministère du Développement communautaire des moyens logistiques pour l'acheminement des denrées vers les communes abritant les ménages vulnérables ;
- le renforcement de la surveillance des frontières avec un effort particulier sur les points de passage non officiels avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée et la Guinée Bissau ;
- l'intensification et la régularité du survol des zones frontalières ;
- le renforcement du contrôle de l'interdiction d'accostage de navires de plaisance ou de croisière ;
- le déploiement de la Gendarmerie et des Armées pour le respect des mesures barrières et de la situation d'urgence.

En matière **de gouvernance et d'équité territoriale**, d'importantes réalisations ont été notées à travers le PUDC, le PUMA, le PROMOVILLE, la protection sociale et la Couverture Maladie universelle (CMU) :

Pour le **PUDC**, il faut noter, entre autres, réalisations :

- le désenclavement de plusieurs localités, à travers la réalisation de 618 km de pistes représentant 80% de l'objectif, facilitant la mobilité de 530 000 personnes réparties dans 812 villages ;
- l'accès à l'énergie pour 120 villages, la mise en service de 33 installations solaires, 233 km lignes moyenne tension et 178 km de basse tension ;
- l'accès aux services sociaux avec 227 forages finalisés, 155 châteaux d'eau, 223 SAEP et 261 abreuvoirs/367 (71%) ce qui a facilité l'accès à 338 000 personnes de 10 345 villages ;
- l'appui à la transformation de l'agriculture de 1 962 villages avec 3 832 équipements produits (76%), 99 périmètres horticoles (79%), 73 coopératives sur 113 (64,6%).

Le **PUMA**, à travers ses composantes a permis :

- le désenclavement avec la construction de 45 km de pistes, la réalisation d'études techniques et environnementales portant sur 1 002, 6 km de pistes ;
- l'accès aux infrastructures et équipements sociaux de base au niveau de la santé (11 postes et 2 cases de santé construits et équipés, 26 logements de sages-femmes et d'ICP construits, 43 ambulances médicalisées distribuées), de l'éducation (construction et équipement de 2 écoles maternelles, de 10 salles de classe), de l'hydraulique (construction de 3 forages et en cours 3 châteaux d'eau, adduction d'eau potable), de l'énergie, l'extension de réseau électrique sur l'axe principal de Karang et électrification solaire de 2 villages, études portant sur 86 localités ;
- la promotion économique à travers : (i) la construction de 48 cages flottantes avec une capacité de 2 000 alevins par cages sur 13 sites des régions de Saint Louis, de Tambacounda et Sédhiou ; (ii) l'aménagement de 137,1 ha de périmètres maraichers et (iii) la mise à disposition de 132 unités (moulins multifonctionnels et décortiqueuses à riz).

Au niveau des différentes composantes du **PROMOVILLES**, les réalisations suivantes sont notées :

- le développement des infrastructures avec 13 km de voirie terminée, 111 km en cours ; 29 381 ml de réseaux de drainage d'eaux pluviales ;
- l'aménagement et les mesures connexes avec la réalisation d'un parking de 13,260 m² pour camions frigorifiques à Guet Ndar, la formation de 1 275 jeunes dans les métiers du BTP (soit 81% de la cible), l'intégration de 100 jeunes dans les travaux du programme (14% des stagiaires).

S'agissant de la **Protection sociale**, des résultats appréciables ont été enregistrés grâce au Programme national de bourses de sécurité familiale avec 316 941

ménages enrôlés pour une cible de 300 000 et 12 788 accompagnés par six (6) partenaires en Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour une cible de 8 000.

Concernant la **couverture Maladie universelle**, il a été enregistré un taux de pénétration des mutuelles de santé (45,8%), un taux de fonctionnement (96%) pour les mutuelles de santé communautaire, 1 350 363 bénéficiaires du PNBSF, 19 637 détenteurs de cartes d'égalité des chances et 222 196 élèves enrôlés dans les mutuelles de santé.

En ce qui concerne les **Comptes spéciaux du Trésor**, l'exécution est portée principalement par le compte d'affectation spéciale du « Fonds national de Retraites (FNR) ». Le solde comptable en fin décembre 2020 se chiffre à **20, 827** milliards FCFA et se décompose comme suit :

- recettes régime de base : 119,053 milliards FCFA ;
- recettes régime complémentaire : 15,949 milliards FCFA ;
- total recettes : 135,002 milliards CFA ;
- total dépenses régime général : 114, 175 milliards FCFA.

Cette embellie financière est due aux recettes générées par le nouveau régime complémentaire et aux efforts consentis pour le renforcement du suivi des cotisations des fonctionnaires du secteur parapublic.

Tableau 3: Exécution budgétaire 2020 des CST (milliards FCFA)

Titre	2020
Recettes Régime de base	119,053
Recettes Régime Complémentaire	15,949
Total Recettes	135,002
Total Dépenses	114,175
Solde cumulé	20,827

Sources : DGB/DGCPT

La situation des autres opérations des comptes spéciaux du Trésor (CST) se présente comme suit :

- l'exécution des dépenses du CST « frais de contrôle des entreprises publiques » s'est chiffrée à 313,3 millions contre des recettes courantes de 317,2 millions FCFA, soit un solde créditeur de 7,8 millions, compte tenu du solde d'entrée de 3,9 millions FCFA ;
- l'exécution des dépenses du CST « encouragement à la pêche et à ses industries annexes » s'est chiffrée à 952,3 millions FCFA pour des recettes courantes de 1 576,9 millions FCFA, soit un solde créditeur de 1 249,2 millions, compte tenu du solde d'entrée de 624,6 millions FCFA;
- l'exécution des dépenses du CST « gestion des prêts et avances » s'est chiffrée à 55,8 millions pour des recettes courantes de 24 303,5 millions soit

un solde créditeur de 30 548,9 millions, compte tenu du solde d'entrée de 6 301,2 millions.

I.3. Financement du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire, arrêté à **903,0 milliards FCFA en 2020**, a été financé essentiellement par des acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 235,1 milliards et des accumulations nettes de passifs de 1145,7 milliards FCFA. Ces dernières sont tirées essentiellement par les titres de créances nets dont 319,3 milliards sur le marché intérieur et 221,2 milliards pour le marché sous régional.

Le financement extérieur a également bénéficié d'un afflux important de tirages sur les prêts programmes et de tirages sur les prêts projets pour des montants respectifs de 469,8 milliards et 429,2 milliards FCFA. Quant à l'amortissement de la dette extérieure, il est estimé à **331,0 milliards FCFA** au titre de l'année 2020.

I.4. Financement et exécution du PRES

Environ 37% des ressources du PRES ont été financé grâce à des ajustements budgétaires (réductions d'impôt et réallocations budgétaires) et 63% grâce aux dons ou aux financements concessionnels des partenaires bilatéraux et multilatéraux comme le montre la figure ci-après.

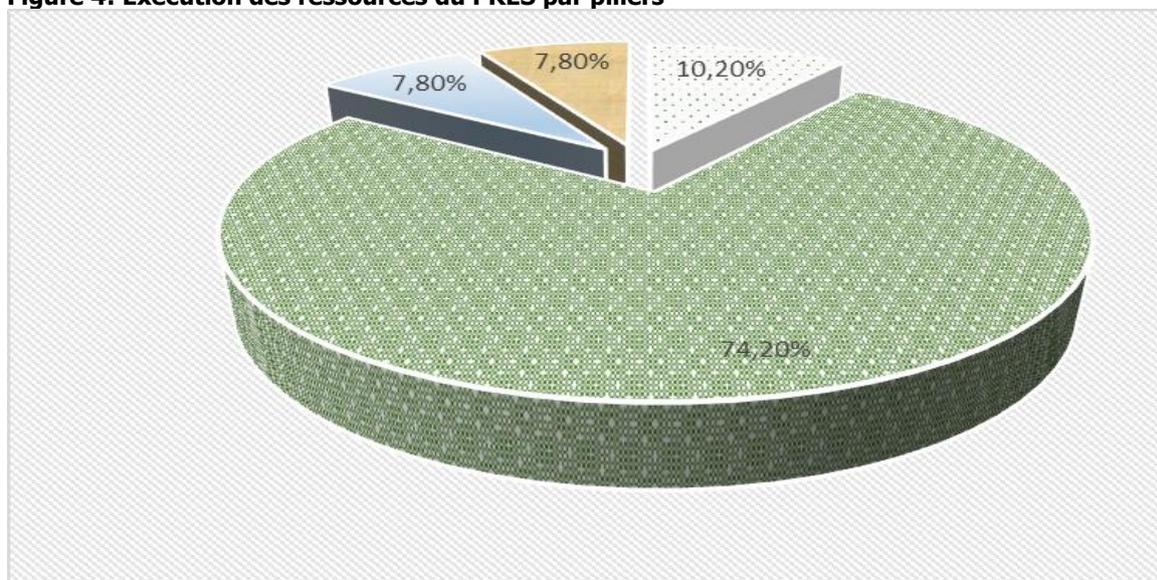
Figure 3: Financement du PRES (en milliards de FCFA)



S'agissant de l'exécution, le pilier « **Sauvegarder la stabilité macroéconomique et financière pour continuer de promouvoir l'emploi et le secteur privé** » a mobilisé 74,20% des ressources pour un soutien direct aux secteurs les plus touchés, la création d'un mécanisme de financement dédié aux petites entreprises et le règlement des encours de salaires. Le pilier « **renforcer la résilience de la société civile** » qui occupe 10,20% des ressources, est destiné

aux paiements des facteurs d'électricité et d'eau des ménages les plus vulnérables, à la livraison de produits alimentaires aux familles identifiées comme vulnérables et au soutien de la diaspora. Quant aux piliers « **Soutenir le secteur de la santé** » et « **sécuriser l'approvisionnement du pays en hydrocarbures, produits pharmaceutiques et produits de première nécessité** », ils représentent, chacun, 7,8% des ressources, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 4: Exécution des ressources du PRES par piliers



II. Exécution budgétaire à fin mars 2021

La gestion budgétaire 2021 a été engagée dans un environnement marqué, d'une part, par la persistance de la pandémie de la Covid-19 avec ses répercussions sur l'activité économique, et d'autre part, par l'intensification des programmes d'appui à la relance des activités et de soutien aux populations, notamment en termes d'emplois.

Au plan des ressources, l'année budgétaire devrait consacrer la mise en œuvre effective de la stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) pour conforter l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la mobilisation des ressources intérieures.

Au niveau des charges, l'impact de plusieurs réformes confortant la rationalisation des charges de consommation publiques, notamment sur les logements conventionnés et le téléphone devraient se faire ressentir. A cela s'ajoute les dépenses additionnelles dans le cadre de l'exécution du programme d'urgence pour l'insertion socioéconomique et l'emploi des jeunes.

En conséquence, le déficit budgétaire devrait être ramené à 817 milliards FCFA, soit 5,4% du PIB en 2021, contre 903 milliards FCFA (6,4% du PIB) en 2020. Cette amélioration résulterait des efforts de mobilisation des recettes et de poursuite l'efficacité dans l'exécution des dépenses.

II.1. Les ressources

A fin mars 2021, les ressources budgétaires sont recouvrées à hauteur de 498,71 milliards FCFA et composées des recettes budgétaires pour 486,91 milliards FCFA et des ressources externes pour 11,8 milliards FCFA.

Les recettes budgétaires ou ressources internes du budget général ont été recouvrées à hauteur de 486,91 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de :

- 96,1% par rapport à l'objectif fixé pour le premier trimestre (482,6 milliards) et de;
- 19,2% par rapport à l'objectif annuel de la LFI 2020 (2 536,0 milliards).

Les ressources internes recouvrées au cours du premier trimestre de 2021 sont constituées de recettes fiscales (469,17 milliards) et de recettes non fiscales (17,14 milliards).

Comparé à la même période de l'année 2020, le recouvrement des ressources internes est en baisse de 24,48 milliards FCFA (4,8%) expliquée principalement par la contraction de 21,54 milliards (4,4%) enregistrée sur les recettes fiscales. Cette évolution confirme les prévisions de la LFI 2021 qui revoient en baisse les recettes fiscales de 4,1% par rapport à la LFR 2021 pour traduire l'effet négatif de la pandémie sur l'activité économique.

Cet effet est beaucoup plus ressenti par :

- l'impôt sur les sociétés qui a connu un repli de 15,02 milliards FCFA ;
- l'impôt sur la valeur ajoutée qui a baissé de 23,06 milliards FCFA.

En revanche, les droits de douane et autres droits à l'importation et les droits d'accises se sont respectivement améliorés de 2,81 milliards (+4,4%) et 18,32 milliards (49,1%).

Par ailleurs, les recettes non fiscales ont baissé de 2,94 milliards FCFA, en liaison avec les revenus de la propriété, notamment le recouvrement au titre de loyers qui a diminué de 2,08 milliards pour s'établir à 12,71 milliards FCFA.

Tableau 4: Situation des recettes à la fin du premier trimestre 2021

Natures des recettes	T1_2020	LFI 2021	Objectif T1_2021	T1_2021	Taux d'exécution T1_2021		Evolution T1 2021/T1 2020	
					Trim.	Annuel	En valeur	En %
Recettes fiscales	491,32	2352,8	482,6	469,77	97%	20,00%	-21,54	-4,40%
Recettes non fiscales	20,07	123,2	24,1	17,14	71%	13,90%	-2,94	-14,60%
Recettes exceptionnelles		60				0,00%	0	
Total Recettes	511,39	2536	506,68	486,91	96,10%	19,20%	-24,48	-4,80%
Dons courants	0,66	64	-	0	0%	-	-0,66	-100%
Dons en capital	34,9	268	-	11,8	4%	-	-23,1	-66%
Total ressources externes	35,56	332	-	11,8	4%	-	-23,76	-66,80%
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	546,95	2868	-	498,71	17,38%	-	-48,24	-8.81%

Source : DGB/DGCPT

S'agissant des ressources extérieures, celles mobilisées au cours du premier trimestre de 2021 ne sont constituées que de dons en capital d'un montant **11,8 milliards FCFA** destinés à financer des projets d'investissement. Ainsi, aucune ressource relative aux dons courants qui sont destinés aux dépenses courantes n'est mobilisée au cours du premier trimestre.

Les dons en capital (78%) proviennent essentiellement des partenaires suivants : la GIZ (26,34%), la Banque mondiale (20,58%), la KFW (14,16%), l'AFD (11,56%) et l'UE (5,03%).

II.2 les charges

Les dépenses du budget général payées au cours du premier trimestre 2021 s'établissent à **926,39 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 24%. Ce montant payé représente 83,6% des dépenses ordonnancées qui s'élèvent à **1 100,36 milliards FCFA**.

Les Crédits de Paiement (CP) consommés sont répartis entre :

- les dépenses ordinaires payées pour **571,84 milliards FCFA**, soit 26,8% des crédits ouverts ;
- et les dépenses en capital pour **348,67 milliards FCFA**, soit 23,6% des crédits ouverts.

Tableau 5: les charges du budget général

Catégories de dépenses		LFI 2021 (Crédits ouverts)	eng. CP	ordon. CP	Paie.	Tx. Exé
Dépenses ordinaires	Total dépenses ordinaires	2 236,81	670,17	652,62	577,72	26%
	Charges financières de la dette	327	113,87	113,87	113,87	35%
	Dépenses de personnel	904,9	213,27	213,27	213,27	24%
	Dépenses d'acquisition de biens et services	340,62	83,27	65,96	40,46	19%
	Dépenses de transferts courants	664,29	259,76	259,52	210,12	39%
Dépenses en capital	Total dépenses en capital	1 634,63	457,08	453,61	348,67	21%
	Dépenses en capital sur ressources internes	790,63	262,48	259,01	154,07	33%
	Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	350,56	15,41	11,95	6,87	3%
	Dépenses de transferts en capital	440,07	247,07	247,07	147,2	56%
	Dépenses en capital sur ressources externes	844	194,6	194,6	194,6	23%
TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL		3 871,44	1 127,25	1 106,23	926,39	24%

Source : DGB/DGCPT

II.2.1 le service de la dette

Le service de la dette publique, (hors PPTE et IADM) au cours du premier trimestre 2021, se chiffre provisoirement à 239,80 milliards FCFA, dont 145,85 milliards FCFA au titre de la dette extérieure (principal : 57,41 milliards FCFA et intérêts : 88,44 milliards FCFA) et 93,95 milliards au titre de la dette intérieure (principal : 71,24 milliards FCFA et intérêts : 22,71 milliards FCFA).

Pour rappel, les prévisions sur le service issu des annulations PPTE/IADM sont à 11,38 milliards FCFA dont 10,10 milliards en principal et 1,28 milliards FCFA en intérêts.

Aussi, faut-il rappeler les opérations financières de l'Etat au titre de la gestion 2021 seront grandement facilitées par les résultats attendus de l'opération d'eurobonds, d'un montant de 508 milliards de FCFA et dont le succès traduira la qualité de la signature du Sénégal sur le marché financier international.

II.2.2 les dépenses de personnel

Sur un budget prévisionnel de 904,9 milliards FCFA, les crédits de personnel ont été ordonnancés à hauteur de 213,276 milliards FCFA à fin mars soit un taux d'exécution de 23,57%.

En glissement annuel, il est enregistré une augmentation de 8,12 milliards FCFA, soit 4% en valeur relative.

Cette progression du niveau de la masse salariale est imputable, d'une part, à la hausse de l'effectif d'environ de 5 100 agents et, d'autre part, aux efforts notés dans la prise en charge des engagements de l'Etat au niveau du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

La situation ordonnancée du FNR fait ressortir, au premier trimestre 2021, une nette amélioration. En effet, il a été noté un solde cumulé positif de 5,218 milliards FCFA en mars 2021 contre 4,427 milliards FCFA à la même période de l'année précédente.

Les premières dépenses du régime complémentaire ont été enregistrées à partir de janvier 2021 et les rappels de pension qui ont été mandatés au premier trimestre se chiffrent à 0,383 milliard FCFA et concernent 1 575 retraités civils et militaires.

II.2.3 les autres dépenses courantes

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 319,56 milliards FCFA, soit un taux de 31,79% supérieur à l'objectif trimestriel.

Elles ont permis de couvrir, entre autres :

- le paiement des bourses nationales : **39,73 milliards FCFA** ;
- la compensation pour l'énergie : **10,02 milliards FCFA** ;
- la gestion des déchets solides : **9 milliards FCFA** ;
- la facilitation de l'accès aux intrants agricoles : **20 milliards FCFA** ;
- le suivi des opérations financières de l'Etat : **10,7 milliards FCFA**.

Tableau 6: Situation à fin mars 2021 (milliards FCFA)

Rubriques	Crédits ouverts	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement		Paiement	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Dépenses de fonctionnement (titre 3)	340,621	73,514	21,58%	65,995	19,37%
Dépenses de transfert (titre 4)	664,293	246,047	37,03%	245,375	36,93%
TOTAL DEPENSES COURANTES	1004,914	319,561	31,79%	311,37	30,98%

Source : DGB

II.2.4 Les dépenses en capital

Les dépenses financées sur ressources internes comprennent les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transferts en capital. La structure des dépenses en capital financées sur ressources internes a considérablement changé entre 2020 et 2021. Ce changement fait suite aux reclassements des transferts en capital, versés aux services non personnalisés de l'Etat jusqu'en 2020 et à la catégorie des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat. A cet effet, les dépenses d'investissement ont sensiblement augmenté en 2021 à la défaveur des dépenses de transferts en capital.

Au 31 mars 2021 les dépenses sont arrêtées à 29,71 milliards FCFA contre 11,95 milliards un an auparavant. Toutefois, le niveau d'exécution des crédits ouverts de 350,56 milliards (8,5%) reste en deçà de celui réalisé à la même période de l'année précédente (11,4%).

Le faible niveau d'exécution de ces dépenses, observé au premier trimestre, pourrait être expliqué par le processus de passation des marchés, généralement long, de cette catégorie de dépenses.

Pour les dépenses de transferts en capital, elles sont exécutées à hauteur 166,05 milliards contre 247,07 milliards FCFA un an auparavant. Le taux d'exécution affiché au premier trimestre de 2021 s'élève à 37,7% des crédits ouverts de 440,07 milliards, contre 40,5% à la même période de l'année précédente.

Concernant les **dépenses en capital sur ressources internes**, elles ont été ordonnancées pour un montant de 195,75 milliards FCFA, soit 24,75% pour notamment les projets et programmes ci-après:

PROJET DE CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES A L'UNIVERSITE AMADOU MAHTAR MBOW ET A L'UCAD	6 200 000 000
ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000 000
PARTICIPATIONS FINANCIERES	30 246 133 239
PLAN RIPOSTE CONTRE LE COVID-19	7 900 000 000
PROGRAMME D'ACQUISITION AIRBUS	6 524 000 000
PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LA DIRECTION DE L'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES PUBLIQUES	5 000 000 000
PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE	7 950 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DAKAR-AIBD	6 000 000 000
PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CREDIT HOTELIER ET TOURISTIQUE	5 000 000 000

PROJET DE RENOUVELLEMENT DES ENGINs BLINDES BATAILLONS DE RECONNAISSANCE	4 300 000 000
PROJET D'EQUIPEMENT EN MATERIEL DE FRANCHISSEMENT PORTIERE 70 TONNES	5 000 000 000

Tableau 7: Exécution à fin mars 2021 (en milliards FCFA)

Rubriques	Crédits ouverts	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement	Tx. Ordonnancement	PAYE	Tx. PAYE
Investissements exécutés par l'Etat (titre 5)	350,566	29,705	8,47%	24,874	7,09%
Transfert en capital (titre 6)	440,068	166,053	37,73%	165,936	37,70%
TOTAL DEPENSES COURANTES	790,634	195,758	24,75%	190,81	24,13%

Source : DGB

Au titre des **dépenses en capital sur ressources externes**, le montant ordonnancé s'élève, à la date du 31 mars 2021, à **207,6 milliards FCFA**, sur des crédits ouverts de **790,63 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **26,25%**.

Cette performance notée durant le premier trimestre s'explique principalement par le bon rythme des travaux des projets phares du PSE.

Ces dépenses sont financées à 94% sur prêts (195,8 milliards) et 6% sur dons (11,8 milliards).

Parmi ces dépenses, un montant de **12,7 milliards FCFA** a fait objet de rétrocession dont 11,3 milliards FCFA en prêts projets et 1,4 milliard FCFA en dons en capital. Les principaux projets bénéficiaires de ce montant rétrocédé sont le projet KMS III (SONES) et les projets du secteur de l'énergie au profit de la SENELEC, de l'OMVS et de l'OMVG.

Les projets qui ont fait l'objet d'importants tirages durant ce trimestre sont les suivants : le projet de construction du Stade Olympique de Diamniadio, le projet de TER, le projet d'Equipe Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers et le projet de construction de 04 hôpitaux (Kaffrine, Kedougou, Sedhiou et Touba). Des tirages importants ont aussi été effectués dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et de la lutte contre le Paludisme.

III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général

Les dispositions de la loi n°2020-33 du 22 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année 2021 devront être modifiées afin d'adapter le budget 2021 aux nouveaux paramètres résultant de la crise sanitaire dont les effets multiformes n'ont pas encore fini de mettre à l'épreuve les systèmes nationaux de finances publiques.

Sur le plan économique, les hypothèses de croissance ont été revues à la baisse à 3,7% contre 5,2% dans la LFI 2021. Cette révision s'explique par l'imbrication de

l'économie nationale dans des chaînes de valeurs mondiales qui la rendent dépendante de la bonne santé des économies de nos partenaires extérieurs. Or chez certains d'entre eux, et pas des moindres (Union européenne, Inde, Turquie, etc.), la reprise sera plus lente que prévue, la faute à des deuxième, troisième, voire quatrième vagues de Covid-19.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à **1,9% en 2021** en liaison avec le relèvement prévu des cours du baril et de ceux des autres matières premières sur le marché international.

Ainsi, comparativement à la LFI 2021, qui était arrêtée en recettes à **3 170,4 milliards FCFA** et en dépenses à **3 987,5 milliards FCFA**, le projet de LFR acte une baisse des recettes de **55,5 milliards FCFA (-1,7%)**, en raison principalement de la diminution des dons-projets pour **40 milliards FCFA** et des Produits financiers pour **15,5 milliards FCFA**. Elle prévoit une hausse des dépenses pour **17,6 milliards de FCFA (+0,46%)**.

Pour ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor, ils restent à leur niveau de la LFI, soit **135,95 milliards FCFA**.

Tableau 8: Présentation générale des ressources et des charges de la LFR 2021 en comparaison avec la LFI 2021

RUBRIQUES	LFI 2021	LFR	ECART LFI 2021/LFR	
I. BUDGET GENERAL				
<i>Recettes fiscales</i>	2 564,49	2 564,5	-	0,0%
<i>Recettes non fiscales</i>	133,53	118,0	- 15,5	-11,6%
<i>Recettes exceptionnelles</i>	60,00	60,0	-	0,0%
Total recettes internes	2 758,03	2 742,5	- 15,5	-0,6%
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	268,00	228,0	- 40,0	-14,9%
<i>Dons budgétaires</i>	63,95	64,0	-	0,0%
Total recettes externes	331,95	292,0	- 40,0	-12,0%
RECETTES BUDGET GENERAL	3 089,98	3 034,5	- 55,5	-1,8%
RECETTES CST			-	
<i>Comptes affectation spéciale</i>	113,75	113,8	-	0,0%
<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,2	-	0,0%
<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,8	-	0,0%
<i>Compte d'avances</i>	0,80	0,8	-	0,0%
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,50	0,5	-	0,0%
RECETTES CST	135,95	136,0	-	0,0%
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	3 225,93	3 170,4	- 55,5	-1,7%
<i>Intérêts de la dette</i>	327,00	321,7	- 5,3	-1,6%
<i>Dépenses de personnel</i>	904,90	904,9	-	0,0%
<i>Acquisitions de biens et services et transferts courants</i>	1 006,99	1 099,9	92,9	9,2%
Total dépenses courantes	2 238,89	2 326,5	87,6	3,9%
<i>Dépenses capital sur ress. internes</i>	751,01	741,0	- 10,0	-1,3%
<i>Investissements sur ressources externes</i>	844,00	784,0	- 60,0	-7,1%
Total dépenses d'investissement	1 595,01	1 525,0	- 70,0	-4,4%
DEPENSES BUDGET GENERAL	3 833,90	3 851,5	17,6	0,5%

RUBRIQUES	LFI 2021	LFR	ECART LFI 2021/LFR	
<i>Comptes affectation spéciale</i>	113,75	113,8	-	0,0%
<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,2	-	0,0%
<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,8	-	0,0%
<i>Compte d'avances</i>	0,80	0,8	-	0,0%
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,50	0,5	-	-
DEPENSES CST	135,95	136,0	-	-
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	3 969,85	3 987,5	17,6	0,4%
Solde budgétaire global	- 743,92	- 817,0	- 73,1	
% PIB Déficit	-5%	-5,4%		

	LFI 2021	LFR 2021	ECART LFI 2020/LFR 2021	
BESOIN DE FINANCEMENT				
<i>Amortissement de la dette</i>	619,3	557,1	- 62,2	-10%
<i>Financement déficit</i>	743,9	817,0	73,1	10%
<i>Rachat Eurobonds</i>		508,5		
<i>Déficit OPEX</i>		30,0		
Total remboursement	1 363,2	1 912,6	549,4	40%
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT				
<i>Emprunts projets</i>	576,0	556,0	-20,0	-3,5%
<i>emprunts programmes</i>	105,0	292,0	187,0	178,1%
<i>Autres emprunts</i>	682,2	1 064,62	382,4	56,1%
Total tirages	1 363,2	1 912,6	549,4	40%
Déficit	-743,9	-817,0	- 73,1	
PIB	14 991	14 999,0		
Déficit	-5%	-5,4%		

CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022-2024

I. Les orientations budgétaires

L'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques est soutenue par la mise en œuvre de la **Stratégie de Recettes à Moyen Terme** (SRMT) qui fédère et coordonne l'action du gouvernement et des services de l'Etat pour une mobilisation efficiente des ressources publiques dans l'optique :

- d'adapter le système fiscal et douanier aux évolutions du contexte économique, social, environnemental et numérique ;
- d'améliorer la productivité des services de recettes ;
- de réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations vis-à-vis des administrations en charge de la mobilisation des recettes.

En sus des mesures qui seront prises pour une entière appropriation de la SRMT, les orientations seront axées sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière afin d'atteindre l'objectif de pression fiscale de 20% du PIB en 2023.

Concernant la fiscalité, les mesures suivantes seront prises :

- la poursuite et l'intensification des actions du programme YAATAL;
- la définition et l'opérationnalisation d'une politique globale du renseignement;
- la signature et l'opérationnalisation des conventions/protocoles avec les partenaires (institutions sociales et de retraite, banques, assurances, etc.);
- le déploiement de l'application de Suivi du Contrôle fiscal "SISCOFI";
- l'automatisation du contrôle sur pièces et le renforcement du contrôle sur place ;
- la création d'une cellule de surveillance du commerce électronique ;
- le renforcement des capacités de contrôle des entreprises des secteurs complexes et stratégiques ;
- le renforcement de la conformité fiscale.

Ce faisant, les objectifs spécifiques suivants sont visés à travers le Plan YAATAL :

- mettre en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement ;
- adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale et foncière ;
- parachever la transformation digitale ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- renforcer l'efficacité opérationnelle.

S'agissant de l'administration douanière, pour les années à venir, l'orientation majeure est déclinée à partir de la vision d'une administration de référence orientée vers la facilitation des échanges, la mobilisation optimale des recettes et la sécurité. A cet égard, il s'agira, dans le volet mobilisation des recettes, de renforcer les mesures de dédouanement pour une meilleure prise en charge des éléments de la taxation. A terme, cette approche doit permettre de :

- moderniser et de fluidifier le dédouanement des marchandises ;
- renforcer la gestion du risque ;
- moderniser le contrôle de la valeur ;
- maîtriser les opérations de transit et de réexportation et de renforcer le contrôle des régimes douaniers spécifiques ;
- renforcer le suivi des produits pétroliers ;
- améliorer l'efficacité budgétaire de la TVA ;
- réaliser le télépaiement des droits et taxes d'entrée.

La mobilisation des recettes sera couplée à une surveillance optimale et à une lutte continue contre la fraude. Aussi, certaines actions seront-elles renforcées dans ce sens ; il s'agira de :

- accentuer les contrôles sur les régimes économiques et particuliers sur l'acquit-à-caution afin de lutter contre les déversements frauduleux de marchandises sous douane ;
- opérationnaliser le SIGMAT pour parachever la dématérialisation des procédures de transit afin de permettre un apurement informatique des opérations de transit ;
- consolider les vérifications après dédouanement par une dynamisation des services de surveillance et d'enquête ;
- assurer un meilleur suivi des paiements des moratoires et de la TVA suspendue ;
- renforcer la qualité et l'efficacité du service.

Par ailleurs, d'autres dispositions sont envisagées et devraient contribuer à la formalisation du secteur informel à travers :

- l'interdiction des importations au nom des commissionnaires en douane ;
- l'identification des bénéficiaires des groupages ;
- la suppression progressive du dédouanement forfaitaire.

Pour ce qui est de la gestion du **secteur des hydrocarbures**, les efforts seront concentrés autour de l'accès à une énergie compétitive pour les entreprises, abordable pour les populations et peu polluante pour l'environnement conformément à la **stratégie gaz to power** dont les piliers reposent sur : (i) réduction des coûts de production ; (ii) sécurité de l'approvisionnement énergétique ; (iii) augmentation de la capacité de production d'électricité et ; (iv) réduction de l'empreinte carbone.

En termes de gouvernance, la gestion des **recettes pétrolière et gazière** sera soumise aux règles de sincérité, de transparence, de suivi et de contrôle édictées par la LOLF et par la loi portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. Ainsi, une règle fixant un objectif d'équilibre budgétaire sera fixée, chaque année, à partir de 2023, afin de se prémunir d'engagements budgétaires excessifs à long terme.

S'agissant de **l'accès des populations aux services financiers**, il est prévu la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière. Elle participe à la croissance inclusive par l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des populations vulnérables, les femmes, les jeunes et des PME. Aussi, le renforcement de la politique de protection sociale et de l'équité sociale et territoriale sera-t-il poursuivi en vue de permettre aux familles vulnérables d'avoir un meilleur accès aux infrastructures et services de base (santé, pistes eau et assainissement, etc.) et une amélioration de leur résilience face aux chocs surtout externes.

Concernant la mobilisation des **ressources extérieures**, le Gouvernement compte intensifier les efforts pour améliorer considérablement le niveau d'absorption des fonds. Ainsi, il continuera à mener un plaidoyer auprès des partenaires au développement pour un assouplissement des conditionnalités et une simplification des procédures de décaissement en vue d'une mobilisation optimale des ressources.

Le déploiement du dispositif d'accompagnement des projets et programmes mis en place au sein du Ministère en charge des Finances devrait également permettre de lever les contraintes de mobilisation des ressources en vue de booster les décaissements des grands projets.

De même, la mise à jour de la réglementation spécifique sur les projets et le renforcement des cadres de coordination avec tous les acteurs de la partie nationale intervenant dans la chaîne de mobilisation des ressources extérieures notamment, les ministères chargés des Finances, de la Coopération, les ministères sectoriels et les agences d'exécution, permettra d'assurer une exécution diligente des projets et conséquemment une amélioration significative des tirages.

Enfin, un dispositif particulier sera mis en place pour assurer la concrétisation des engagements des partenaires au développement notamment ceux pris lors du groupe consultatif en 2018 pour accompagner la mise en œuvre du PSE.

En matière de dépenses, bien que des mesures de rationalisation aient été menées avec succès (résiliation des logements conventionnés, réduction drastique de la facture de téléphone et des charges liées à l'acquisition, l'utilisation, la réparation et l'entretien des véhicules administratifs, etc.), le Gouvernement continuera de veiller à l'efficacité de la dépense publique et dégagera des marges budgétaires dans le programme d'investissements financé sur ressources internes pour permettre d'augmenter substantiellement les filets sociaux et d'assurer le

soutien à l'emploi et à l'insertion socioéconomique des jeunes et aux secteurs les plus touchés par la pandémie, particulièrement celui du tourisme.

Les orientations en matière **de dépenses de personnel** porteront sur une gestion efficace et efficiente de la masse salariale et des effectifs. Ainsi, le ratio masse salariale sur les recettes fiscales devrait rester en deçà du plafond communautaire.

Sur la période 2022-2024, les crédits de personnel évolueraient comme suit :

- 976,2 milliards FCFA en 2022 ;
- 1 039,6 milliards FCFA en 2023 ;
- 1 114,4 milliards FCFA en 2024.

Concernant les **dépenses courantes**, l'option de rationalisation retenue sera renforcée et une attention toute particulière sera accordée à la priorisation de certaines dépenses :

- l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ;
- les salaires des contractuels de la Santé et de l'Éducation ;
- les bourses et allocations nationales et étrangères ;
- les frais de scolarité des enfants du personnel des postes diplomatiques et consulaires ;
- l'alimentation des Forces de défense et de sécurité ;
- l'alimentation et la prise en charge médicale des détenus ;
- les dépenses permanentes ;
- les contributions aux organisations internationales.

Relativement à l'**investissement**, dans l'optique de consolider les performances réalisées dans la première phase du PSE, le choix sera porté sur le renforcement des secteurs porteurs de croissance pour relancer l'économie et booster la résilience des autres secteurs portant les séquelles de la crise sanitaire. Toutefois, cette stratégie est assujettie à l'amélioration de l'évolution de la situation sanitaire et des indicateurs économiques et sociaux du dernier trimestre 2021. Ainsi, dans le PAP2A, d'importants investissements seront poursuivis notamment :

- le démarrage des activités de la société Train Express Régional (SEN.TER) sur le premier tronçon Dakar-Diamniadio et le début des travaux de la deuxième phase de l'axe Diamniadio-AIBD ;
- la relance des chemins de fer avec la réhabilitation de l'axe Dakar Bamako, l'adoption de la loi portant création de la nouvelle Société de gestion du patrimoine des chemins de fer et l'avènement de la société « des Grands Trains du Sénégal » (GTS.SA) en remplacement du PTB ; La poursuite du programme Millenium Challenge Corporation, dans le domaine de l'énergie.

En termes d'appui aux **collectivités territoriales**, l'État poursuivra sa politique de renforcement de leurs moyens financiers par l'augmentation annuelle de 5 milliards FCFA des transferts, conformément aux engagements pris dans le cadre du PACASEN. Un approfondissement et des améliorations seront aussi apportés dans le cadre des modalités d'affectation de la Contribution économique locale (CEL).

Au titre des réformes budgétaires, les acquis seront consolidés en 2022 et une nouvelle impulsion sera donnée à la bascule progressive entamée en 2020. De même, pour le chantier de la déconcentration de l'ordonnancement, l'enrôlement progressif des ministères se poursuivra.

Ainsi, la loi de finances 2022 sera élaborée et votée sous format budget-programme, accompagnée des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et Projets annuels de Performance (PAP) de tous les ministères et institutions constitutionnelles.

Concernant la reddition des comptes, les Rapports annuels de Performance (RAP) seront élaborés et transmis à la Cour des Comptes conformément à la LOLF.

Avec les nouvelles orientations déclinées par son Excellence, Monsieur le Président de la République en mars 2021, l'urgence repose sur la réorientation des priorités autour de la Jeunesse.

Ces ressources publiques exceptionnelles, vont financer la première phase de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes à raison de **150 milliards FCFA** par an.

De manière générale, lesdites orientations seront axées autour de :

➤ **l'emploi**

La principale orientation reste la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes « **XËYU NDAW ÑI** » Pour cela les actions phares à mettre en œuvre consistent à :

- procéder à une évaluation prospective des politiques de jeunesse, de renforcer la vie associative et de promouvoir une nouvelle doctrine inclusive et participative de promotion de l'emploi des jeunes ;
- territorialiser, au niveau des collectivités territoriales, des plateformes de gestion des offres et demandes d'emplois des jeunes ;
- déployer des dispositifs innovants de l'économie sociale et solidaire ;
- développer davantage une démarche d'écoute et de proximité dans la formation, l'encadrement, l'entrepreneuriat, l'insertion et l'emploi des jeunes,
- asseoir la valorisation optimale du capital humain national à travers la mise en œuvre efficiente d'une politique d'emploi, d'encadrement, de financement et d'insertion socio-économique des jeunes et des femmes ;

- déterminer les besoins en ressources humaines en orientant les politiques de recrutement et de formation pour adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues des modifications de l'environnement économique, social et juridique ;
- poursuivre les efforts du Gouvernement pour soutenir les entreprises, préserver les emplois, développer les contrats de stages et les embauches dans plusieurs branches avec sa décision de doter la Convention nationale Etat-Employeurs, d'une enveloppe sans précédent de quinze (15) milliards CFA contre un (01) milliard actuellement, dans le cadre du Programme d'urgence pour l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes ;
- déployer un dispositif cohérent et innovant pour accompagner la création d'emplois dans toutes les régions du pays. Dans ce cadre et en respect à la politique de territorialisation des politiques publiques, des plateformes de gestion des offres et demandes d'emplois sont installées en vue de renforcer le contact avec les demandeurs d'emploi et faciliter leur insertion professionnelle. Les secteurs porteurs de croissance forte et créateurs d'emplois décents (l'Artisanat, la Formation professionnelle, l'Urbanisme, le Cadre de vie etc.), pour les jeunes (notamment les apprentis) seront privilégiés. En outre, Il est prévu d'élaborer un plan stratégique du service civique national ;
- procéder à la décentralisation intégrale dans les départements, des dispositifs du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT), du Fonds de Formation Ecole-Entreprise, de l'ANPEJ et du service civique national.

➤ **la Santé**

Dans une perspective d'améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale pour un système de santé résilient et pérenne, les actions seront toujours centrées sur : (i) la maîtrise de la pandémie sur le territoire national en renforçant le suivi des cas à domicile, en accélérant la décentralisation des tests à diagnostic rapide, mais aussi ; (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale de vaccination des populations avec les cibles prioritaires ; (iii) la poursuite de la politique de relèvement du plateau technique des hôpitaux, le renforcement de la disponibilité et de la qualité du personnel ; (iv) le déploiement et la mise aux normes des services d'accueil et d'urgence dans les régions.

➤ **l'agriculture**

Dans ce secteur, l'option de l'État est d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle avec l'ambition de gagner, à la fin du PAP2A, la bataille de la souveraineté alimentaire qui constitue la principale priorité. A cet effet, il s'agira d'intensifier les aménagements hydro agricoles et les surfaces emblavées, de renforcer la mécanisation intensive du système agricole par l'acquisition de matériels de haute performance et

accessibles sur la base de lignes de financements disponibles et d'améliorer la productivité et la diversification des filières.

A cet égard, l'agro-industrie nationale sera bâtie autour du développement durable de la filière arachidière, avec l'intensification du processus de modernisation et de mise aux normes de la SONACOS-SA et le développement des filières porteuses.

Pour les trois (3) prochaines années, le secteur devra servir de réceptacle à la création d'emplois pour les jeunes à travers un partenariat plus soutenu entre les entreprises agricoles, la formation des jeunes dans les métiers agricoles, la facilitation de l'accès aux intrants agricoles et au foncier pour les jeunes, avec un système de quota sur le foncier pour les jeunes agriculteurs et un accompagnement à la création de services de prestation agricole (préparation du sol, de production et de poste récolte etc.). Dans cette optique, les fermes agricoles vont être développées et mises en valeur selon le modèle ANIDA.

➤ **l'équité et la protection sociale**

Le Gouvernement va poursuivre le combat contre l'exclusion et le renforcement de la protection sociale à travers ses différents leviers. L'objectif sera d'une part, de renforcer l'organisation, le fonctionnement et le financement durable de la Couverture Maladie universelle (CMU), et, d'autre part, d'intensifier, sur le terrain, les réalisations prévues dans le cadre du PROMOVILLES, du PUMA et de la phase II du PUDC. Une bonne coordination sera assurée entre ces programmes et projets exécutés dans les régions, pour une bonne optimisation des ressources dans les localités ciblées.

La protection soutenue des droits des femmes, ainsi que la préservation de leur intégrité contre toutes formes de discriminations et de violences demeurent une priorité. Dans ce cadre, l'approche genre sera déployée dans les programmes sectoriels en vue d'asseoir leur performance. Il sera également question d'intensifier l'exécution des projets d'autonomisation économique des femmes et de concevoir un nouveau programme national de renforcement de l'équipement des femmes (femmes rurales, femmes vivant avec un handicap et femmes exerçant des activités dans les zones de pêche).

➤ **l'hydraulique et l'assainissement**

Il est prévu d'accélérer les opérations de développement et de sécurisation de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement conformément à la feuille de route pour l'atteinte des Objectifs de Développement durable (notamment l'ODD n°05) ainsi qu'aux orientations du PAP2A. Ainsi, des efforts seront déployés pour couvrir le déficit en eau de Dakar (mise en service de KMS 3 à partir de mai 2021 et accélération des travaux de l'unité de dessalement de l'eau de mer des Mamelles).

En matière d'assainissement urbain, les projets phares concernent, notamment, le projet de dépollution de la baie de Hann, le programme d'assainissement des dix villes, qui seront accélérés.

En milieu rural l'Office des forages ruraux poursuivra les opérations de remise à niveau des systèmes d'alimentation en eau potable, de réalisation de forages équipés, d'amélioration de la qualité de l'eau et de réalisation d'études stratégiques de transferts d'eau pour alimenter de gros centres comme Touba.

Enfin, en matière d'assainissement rural, le Projet Eau et Assainissement en Milieu rural (PEAMIR) devra assurer sa montée en puissance avec la réalisation de 112 750 latrines familiales, entre autres opérations.

➤ **L'éducation et la formation**

Le secteur se positionne comme un pilier important de la transformation structurelle de l'économie et du développement durable. Les principales orientations portent sur: (i) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation dans toutes ses dimensions ; (ii) le développement d'une offre de qualité, diversifiée ; (iii) l'élargissement de la carte scolaire et Universitaire avec l'achèvement des chantiers en cours (Université Sine Saloum El hadj Ibrahima Niasse, Université Amadou Moctar MBOW, et les résidences universitaires), la formation distance des personnels enseignants et des étudiants et le suivi-encadrement des enseignements ; (iv) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (v) la valorisation des résultats de la recherche et (vi) le développement d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du secteur.

L'amélioration de l'employabilité des jeunes se fera également en facilitant à tous, l'accès à **la formation professionnelle et technique**. Les réformes dans ce secteur porteront sur la structuration de l'apprentissage non formel par des programmes de formation dits « apprentissage rénové » à travers une politique de renforcement de capacités des artisans et de leur certification ainsi que la mise en place de nouveaux programmes de formation.

➤ **le tourisme et le transport aérien**

Lourdement impacté par la COVID, **les secteurs du transport aérien et du tourisme** continueront d'occuper une place importante dans la relance Economique nationale. A cet effet, l'objectif de bâtir un hub aérien sera atteint avec la poursuite des travaux des aéroports de Saint Louis et Matam et le démarrage de ceux de Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Le Programme de réhabilitation des aéroports régionaux sera poursuivi avec les études concernant les aéroports de Kolda, Sédhiou, Cap Skiring, Linguère, Podor, Bakel et Simenti.

Dans le domaine touristique, l'objectif est de valoriser le patrimoine naturel et culturel du Sénégal afin de développer une offre attractive et diversifiée, avec la promotion d'un tourisme local. A cet effet, un système de financement adapté à

travers le crédit hôtelier sera renforcé pour accompagner l'investissement dans le secteur hôtelier.

➤ **les infrastructures**

Le pari d'intensifier et d'étendre le réseau routier et autoroutier sera gagné avec le démarrage de l'autoroute à péage Mbour Kaolack, la finalisation des grands axes routiers principaux et secondaires ainsi que leur entretien durable. La fluidité et la mobilité du transport urbain et interurbain seront poursuivies avec la finalisation des travaux des ponts en cours d'édification et de réhabilitation au niveau national. Les efforts de modernisation des systèmes de transports routiers par : (i) l'intensification des programmes de modernisation du système de transport avec l'accélération des travaux du BRT et le renouvellement du parc ; (ii) le renforcement de la sécurité routière et de la régulation des contrôles routiers et enfin (iii) la concertation permanente et le soutien aux différents acteurs des transports routiers.

➤ **le commerce**

Les efforts entrepris pour la régulation du marché, en vue de mieux protéger le consommateur, seront poursuivis avec un accent particulier sur le sous-secteur de la cimenterie compte tenu de son apport essentiel au développement du secteur des bâtiments et de la construction. Le système de commercialisation de la production maraîchère locale (oignons et pommes de terre) fera l'objet d'un suivi particulier en veillant à une régulation optimale, dans l'approvisionnement du marché afin de garantir aux professionnels et producteurs des revenus décents.

➤ **la microfinance**

L'accent sera mis sur un meilleur accès des femmes et couches vulnérables à la microfinance à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière répondant aux exigences de solidarité et de viabilité. L'Etat veillera à promouvoir le modèle entrepreneurial de l'Économie sociale et solidaire (ESS), afin que les acteurs locaux puissent s'intégrer durablement dans le tissu économique local et national.

➤ **l'industrie**

Clé de la transformation structurelle, économique et sociale, portée à travers la phase II du PSE, les priorités porteront sur le recensement des entreprises en difficulté, les chaînes de valeur impactées et les besoins de mise à niveau, de formation et de financement des PMI.

L'effectivité du démarrage de la deuxième phase du Parc Industriel de Diamniadio permettra de densifier le réseau de petites et moyennes industries et d'absorber la majorité des demandes d'emplois des jeunes et des femmes.

De manière opérationnelle, sur la période, l'accent sera mis sur l'accompagnement des industries agro-alimentaires en vue d'assurer l'approvisionnement correct du marché local et la mise en place d'une industrie solide et compétitive répondant aux

meilleurs standards et capable de pénétrer marché local et sous régional. Il s'agira également de restaurer la capacité productive, managériale et organisationnelle des PMI en vue de relancer durablement l'industrie.

➤ **la pêche et l'Économie maritime**

Tenant compte de sa contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à la balance commerciale, le sous-secteur de la pêche, également frappé de plein fouet par la pandémie va constituer une priorité.

Pour soutenir les acteurs et les industries des secteurs fortement impactés, un accent particulier sera porté sur le développement de l'aquaculture qui recèle un fort potentiel de progression.

Aussi l'amélioration des techniques de conservation et de transformation permettra de mieux saisir les opportunités du marché à tout moment. L'exploitation des potentialités avérées de l'aquaculture dans le domaine de la production halieutique et dans la promotion de l'emploi des jeunes seront renforcées. Les actions préventives de sécurité en mer seront renforcées avec la consolidation du programme de dotation des pêcheurs en gilets de sauvetage subventionnés, de même que l'accélération du renouvellement du parc de pirogues motorisées par des embarcations en fibres de verre et la vulgarisation programme de géolocalisation des pirogues. Les travaux du port de Ndayane seront également démarrés.

➤ **l'énergie, le pétrole et le gaz**

Il s'agira de sécuriser l'approvisionnement du pays en hydrocarbures en quantité et en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières. La priorité sera également de favoriser l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes. L'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement demeure une priorité sur la période triennale. A cet effet, le taux d'électrification rurale sera amélioré en vue d'un accès réel aux ménages ruraux à l'électricité avec un objectif de raccordement des principaux villages.

L'option de développer un partenariat Public-Privé, basé sur l'innovation, le transfert de technologies aux standards internationaux sera maintenu en vue d'une production, une distribution et un transport d'énergie satisfaisant. Les opportunités de la loi sur le contenu local et la formation professionnelle aux métiers liés au pétrole et au gaz seront vulgarisées. Les frontières feront l'objet d'une attention et d'une surveillance particulière pour la sécurisation de la ressource.

➤ **les forces de défense et de sécurité**

En matière de paix et la sécurité, il s'agira d'instaurer et de promouvoir un environnement de paix et de stabilité. Le soutien à l'intégration régionale sera opérationnalisé à travers des mécanismes de promotion d'actions et de mesures pour la sécurité collective et la paix internationale.

Des efforts continueront à être consentis pour la réduction de la criminalité par le démantèlement des réseaux de trafic de drogue et autres produits illicites et la sécurisation des personnes et des biens. La surveillance et le contrôle de l'occupation du sol sur tout le territoire national, la protection des plateformes pétrolières et gazières en haute mer, la gestion des situations d'urgence (inondations, protection du littoral, ravitaillement des populations durant les pénuries d'eau, dispositif de protection contre les pandémies) seront mieux pris en charge.

Des actions seront aussi centrées sur le renforcement des effectifs des forces de défense et de sécurité à travers le recrutement d'environ 7 000 militaires et policiers, le renforcement de leur participation à la cohésion et à la solidarité nationale (actions civilo-militaires, grands rassemblements religieux et culturels, etc.) et au développement social et économique (formation au civisme et au leadership des élèves des Grandes écoles nationales, appui aux services publics, action de l'Etat en mer, désenclavement).

Pour le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens, il est prévu de consolider les résultats appréciables de la politique de promotion de la sécurité de proximité et d'engager la réflexion sur la pérennisation du modèle des assistants à la sécurité de proximité (ASP) par la création d'un corps dédié.

Concernant la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), en plus du renforcement en ressources humaines de qualité, il est prévu le projet de création d'un corps de pompiers volontaires.

Relativement à la protection civile, il est à retenir le lancement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC) qui vise principalement à consolider le dispositif national de protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques de catastrophe de toute nature. Dans ce cadre, ce document de stratégie prendra en charge la protection civile comme un de ses principaux sous-secteurs, au même titre que la sécurité civile par exemple.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2022-2024

Les ressources et les charges budgétaires sur la période 2022-2024 sont projetées respectivement à **13 102,85 milliards FCFA** et **14 950,5 milliards FCFA**.

Tableau 9: Tableau d'équilibre

RUBRIQUES	2 022	2 023	2 024	TOTAL 2022-2024
I. BUDGET GENERAL				
<i>recettes fiscales</i>	2 911,1	3 686,6	4 315,8	10913,5
<i>recettes non fiscales</i>	139,4	219,8	258,0	617,2
Total recettes internes	3 050,5	3 906,4	4 573,8	11530,8
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	276,0	278,8	281,6	836,4
<i>Dons budgétaires</i>	66,8	67,8	68,2	202,8
Total recettes externes	342,9	346,6	349,8	1039,3
RECETTES BUDGET GENERAL	3 393,4	4 253,0	4 923,6	12 570,0
RECETTES CST				
<i>Comptes affectation spéciale</i>	155,4	155,4	155,4	466,2
<i>Compte de commerce</i>	0,2	0,2	0,2	0,5
<i>Compte de prêts</i>	20,8	20,8	20,8	62,3
<i>Compte d'avances</i>	0,8	0,8	0,8	2,4
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,5	0,5	0,5	1,5
RECETTES CST	177,6	177,6	177,6	532,8
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	3 571,0	4 430,6	5 101,2	13 102,8
<i>Intérêts de la dette</i>	339,8	313,6	280,8	934,2
<i>Dépenses de personnel</i>	963,7	1 040,8	1 134,5	3139,0
<i>Acquisitions de biens et services et transferts courants</i>	1 025,0	1 241,9	1 467,1	3734,1
<i>Acquisitions de biens et services</i>	371,0	452,7	520,6	1344,2
<i>transferts courants</i>	654,0	789,2	946,6	2389,8
Total dépenses courantes	2 328,6	2 596,3	2 882,4	7 807,3
<i>Dépenses capital sur ress. internes</i>	869,8	1 189,3	1 560,6	3619,7
<i>Investissements Exécutés par l'Etat</i>				0,0
<i>Transferts en capital</i>				0,0
<i>Investissements sur ressources externes</i>	880,8	1 016,7	1 093,2	2990,7
Total dépenses d'investissement	1 750,6	2 206,0	2 653,9	6 610,5
DEPENSES BUDGET GENERAL	4 079,2	4 802,3	5 536,2	14 417,7
<i>Comptes affectation spéciale</i>	155,4	155,4	155,4	466,2
<i>Compte de commerce</i>	0,2	0,2	0,2	0,5
<i>Compte de prêts</i>	20,8	20,8	20,8	62,3
<i>Compte d'avances</i>	0,8	0,8	0,8	2,4
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,5	0,5	0,5	1,5
DEPENSES CST	177,6	177,6	177,6	532,8
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	4 256,81	4 979,9	5 713,8	14 950,5
Solde budgétaire global	- 685,8	- 549,2	- 612,6	
PIB NOMINAL	16 192,1	18 390,1	20 427,5	
Déficit (Besoin de financement)	-4,2%	-3,0%	-3,0%	

Besoin de financement			
<i>Amortissement de la dette</i>	745,20	849,83	1 024,50
<i>Financement déficit</i>	719,40	549,22	612,65
Total besoin de financement	1 464,60	1 399,05	1 637,15
Couverture du financement			
<i>Emprunts projets</i>	604,80	737,86	811,64
<i>emprunts programmes</i>	107,00	158,00	169,00
<i>Autres emprunts</i>	752,80	503,20	656,51
Total couverture	1 464,60	1 399,05	1 637,15
Déficit	685,80	549,22	612,65
	-4,2%	-3,0%	-3,0%

Sources : DGB/DGCPT/DPEE

Ainsi, les ressources connaîtront une hausse de 1 463,4 milliards FCFA en valeur absolue, soit 12,6% en valeur relative par rapport au DPBEP 2021-2023 tandis que les charges augmenteront de 1 342,1 milliards FCFA en valeur absolue et de 9,9% en valeur relative comparativement à la période citée supra.

Par conséquent, les dépenses du projet de loi de finances initiale 2022 s'établiraient à **5 002 milliards FCFA** y compris l'amortissement de la dette, soit plus que le double du budget, il y a dix (10) ans qui s'élevait à **2 344,8 milliards FCFA**. C'est une nouvelle ère budgétaire qui s'ouvre.

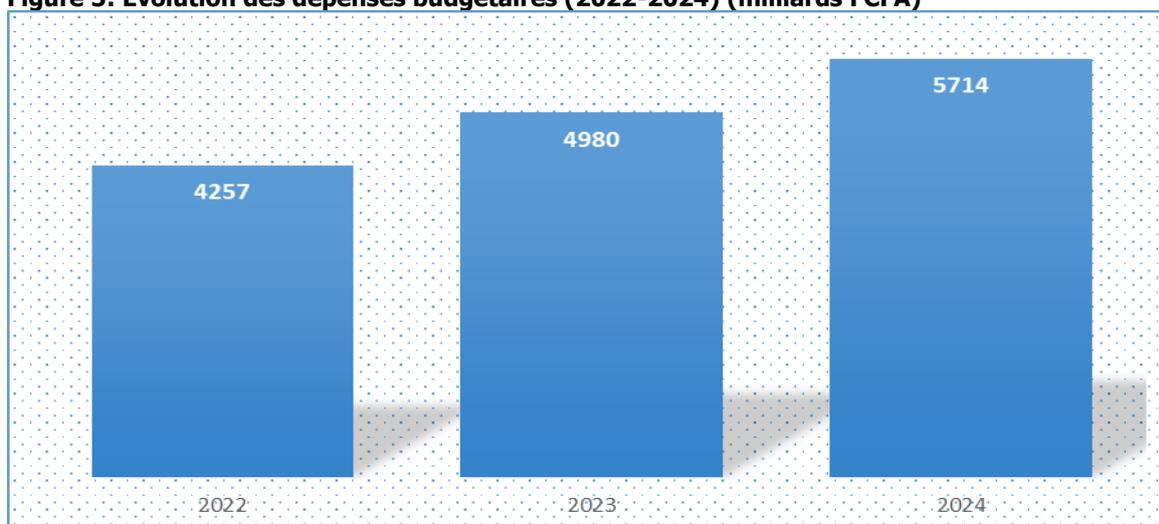
Cette performance sera rendue possible notamment par :

- la mobilisation satisfaisante des recettes internes qui sera amplifiée par la mise en œuvre de la Stratégie de Recettes à Moyen terme (SRMT) ;
- la rationalisation régulière des dépenses courantes, à travers la réduction du train de vie de l'Etat (suppression de 48 agences et fusions de structures, fermeture d'ambassades et de consulats pour optimiser la carte diplomatique, suppression de la deuxième chambre du Parlement, gel et résiliation de toutes les conventions de location de bâtiments à usage de logement, diminution drastique de la facture de téléphone de l'Etat, suspension de toute commande ou acquisition de véhicules etc.) et ;
- l'amplification des dépenses d'investissements.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2022-2024 sont présentées annuellement dans le graphique ci-dessous :

Figure 5: Evolution des dépenses budgétaires (2022-2024) (milliards FCFA)



Source : DGB

Les recettes se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 10 913,5 contre 9 757,1 milliards FCFA sur la période 2021-2023 soit une hausse de 1 156,4 milliards FCFA en valeur absolue et 11,9%% en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de 617,2 milliards FCFA contre 497,5 milliards FCFA du DPBEP précédent, soit une hausse de 119,8 milliards FCFA en valeur absolue et 24,1% en valeur relative justifiée en partie par un début d'exploitation des ressources pétrolières à partir de 2023 ;
- dons budgétaires pour 202,8 milliards FCFA contre 52,9 milliards FCFA sur la période triennale 2021-2023, soit une hausse significative de 149,9 milliards FCFA en valeur absolue et 283,5% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent ;
- les tirages sur dons en capital (projets) pour un montant de 836,4 milliards FCFA contre 843,2 milliards FCFA pour la période triennale précédente, connaissent ainsi une baisse de 6,7 milliards FCFA en valeur (0,8%).

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses sont évaluées sur la période 2022-2024 à 14 417,72 milliards FCFA. Elles comprennent :

- les intérêts de la dette pour 934,2 milliards FCFA ;
- les dépenses de personnel pour 3 139 milliards FCFA ;
- les autres dépenses courantes pour 3 734,1 milliards FCFA ;
- les investissements sur ressources internes pour 3 619,7 milliards FCFA ;
- les investissements sur ressources externes pour 2 990,7 milliards FCFA.

En outre, les dépenses des Comptes spéciaux du trésor connaîtront une hausse de 44,5 milliards FCFA imputable au Fonds national de Retraite (FNR).

Le maintien d'une trajectoire d'assainissement budgétaire nécessite une maîtrise des dépenses publiques liées à la dette. Pour cela, il était important de définir une stratégie d'emprunt prudente qui consiste à recourir à un endettement à moindre coût et risque.

Cette stratégie est bâtie essentiellement autour des objectifs ci-après :

- la réduction des risques liés à la gestion de la dette, notamment ceux liés au change, au refinancement et aux taux d'intérêts ;
- l'allègement de la pression du service de la dette sur la trésorerie de l'Etat ;
- le développement et l'approfondissement du marché intérieur.

Le Sénégal présente un risque de surendettement faible à modéré, certes, mais il importe de minimiser les facteurs de vulnérabilité afin de sauvegarder la viabilité de la dette. Ainsi, une attention particulière doit être portée aux conditions d'emprunts, à savoir les taux d'intérêt et les maturités. Les ressources concessionnelles seront

privilégées autant que possible et les sources de financements à caractère commercial ne devraient servir que pour des projets à haute rentabilité.

Les passifs conditionnels qui seraient liés aux garanties ou PPP doivent intégrer le champ de la dette pour mieux apprécier le risque de surendettement.

Les mesures à prendre pour une meilleure gestion de la dette publique consisteraient ainsi à :

- privilégier les ressources concessionnelles, tout en explorant des sources alternatives afin palier la réduction de leur disponibilité, suite au reclassement du Sénégal dans le groupe des économies dites émergentes. Pour cela, une diversification de la base d'investisseur et une orientation vers le marché régional qui disposerait d'une capacité d'absorption estimée à 500 milliards FCFA par an ;
- affecter les emprunts non concessionnels aux projets à haute rentabilité économique et financière.
- instaurer une gestion active du portefeuille permettant de réduire les risques de refinancement et de change notamment pour les eurobonds ;
- reprofiler le service de la dette par un lissage de la charge compatible avec les contraintes de soutenabilité des finances publiques.

Sur les deux derniers points les actions menées ont abouti à la signature d'une convention de couverture de change pour les échéances dues au titre des eurobonds 2011 et 2017. Cette opération a permis d'éliminer le risque de refinancement de 2021 en étalant le remboursement in fine de l'eurobond de 2011 en trois paiements annuels (10% pour 2020, 50% pour 2021 et 40% pour 2022).

Toutefois le service de la dette prévoit un pic en 2024 avec le remboursement en principal de l'eurobond de 2014 estimé à 259, 89 milliards FCFA. Ce pic sera redressé avec l'émission de l'eurobond du 02 juin 2021 dont un rachat de 70% de cette dette est prévue. Donc le service de la dette en 2024 serait diminué de 70% soit 192,42 milliards dont le principal soit un montant de 181,92 milliards FCFA et de 10,5 milliards FCFA. Ainsi, le tableau ci-dessous présente le service de la dette publique (hors PPTE/IADM) au titre de la période 2022-2024 estimé provisoirement à 3 546 milliards FCFA.

Tableau 10: Service de la dette publique

Types de dette/Années	2022			2023			2024			TOTAL
	P	I & C	T	P	I & C	T	P	I & C	T	
Dette intérieure	259,3	96,1	355	390,4	80,69	463	253,9	59,39	313	1132
Dette extérieure nette des PPTEIADM	485,9	244	730	459,5	232,9	692	770,6	221,4	992	2414
PPTE/IADM	53,13	6,73	59,9	53,48	6,59	60,1	53,3	5,77	59,1	179

Source : DGCPT ; P: principal, I&C: intérêts et commissions

NB : Après le rachat des 70% de l'eurobond de 2014, le service de la dette global sur la période est estimé à 3 353,58 milliards FCFA.

Sur la période 2022-2024, les crédits de personnel évolueraient comme suit :

- 963,72 milliards FCFA en 2022 ;
- 1 040,82 milliards FCFA en 2023 ;
- 1 134,49 milliards FCFA en 2024.

Pour **les autres dépenses courantes**, les projections se résument comme suit :

- 2022 : 1 025,04 milliards FCFA ;
- 2023 : 1 241,91 milliards FCFA ;
- 2024 : 1 467,13 milliards FCFA.

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à 6 610,5 milliards FCFA. Comparé à la période précédente, le volume des investissements enregistre une hausse de 19,89%. Cela s'explique principalement par l'envergure des projets et programmes dont l'Etat a retenu la mise en œuvre, avec l'appui du secteur privé dans le cadre du PAP2A.

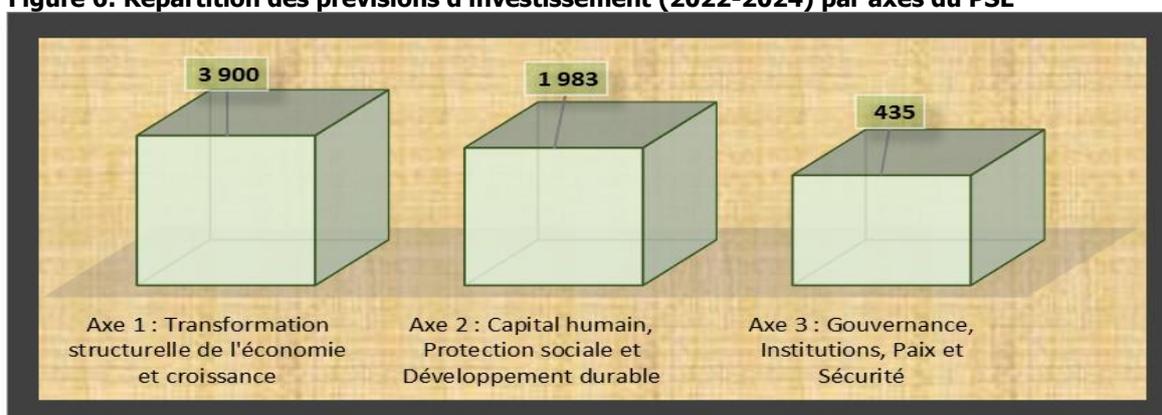
La programmation pluriannuelle 2022-2024 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAP2A. Elle sera bâtie sur les acquis positifs du PRES et s'appuiera sur les enseignements tirés de la gestion de la pandémie liée à la Covid-19 et de la situation réelle des secteurs économiques.

Tableau 11: Répartition des prévisions par axes

Axes Stratégiques	prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Total 2022-2024	Part (%)
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	1 033	1 302	1 566	3 900	59%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	525	662	796	1 983	30%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	193	243	292	435	11%
TOTAL GENERAL	1 751	2 206	2 654	6 610	100%

Source : DGB

Figure 6: Répartition des prévisions d'investissement (2022-2024) par axes du PSE



L'axe 1 « transformation structurelle de l'économie et croissance » concentre plus de la moitié des investissements programmés sur la période avec **59%**. Cette situation s'explique notamment par l'amplification des réalisations en aménagements hydroagricoles dans le SUD et le NORD avec les projets APEFAM I et II, la poursuite des opérations en appui à la chaîne de valeur agricole (compétitivité de l'agriculture et de l'élevage pour 90 milliards FCFA, la valorisation des eaux de ruissellement pour 58,250 milliards FCFA et le projet agri-jeunes, appui chaîne de valeur riz).

L'importance des investissements au profit de cet axe se justifie aussi par le besoin de soutenir la production avec les travaux du BRT, le bouclage des travaux de la première phase du TER et le démarrage de sa seconde phase sur l'axe Diamniadio-AIDB d'un montant de 177 milliards FCFA, la prise en charge du financement sur guichet privé du port de Ndayane pour 1 041 milliards FCFA, la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako pour 300 milliards FCFA ainsi que le démarrage des travaux de l'autoroute à péage Mbour-Kaolack.

A travers cet axe, l'objectif de réaliser un HUB aérien sera poursuivi avec la rénovation et la mise aux normes des aéroports secondaires, les travaux de bitumage de la route Kaffrine-Nganda, Louga-Dahra, et la poursuite des travaux de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack ainsi que le désenclavement de la zone par le bitumage de la boucle des Kalounayes.

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable » qui englobe **30%** des investissements publics sur la période, constitue le principal levier de prise en charge des questions de résilience, d'équité et d'accès à l'emploi et à un cadre de vie décent. Les investissements seront orientés vers les projets/programmes suivants :

- le Projet de construction d'établissements publics de santé de niveau 4 (centre hospitalier universitaire de Saint-Louis et centre hospitalier universitaire de Diamniadio) : 60 milliards FCFA ;
- le Projet de réalisation d'une unité dessalement de l'eau de mer aux mamelles: 146 milliards FCFA ;
- le Projet de remplacement des abris provisoires: 65 milliards FCFA ;
- le Projet de Promotion et de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED) : 195, 65 milliards FCFA ;
- le Projet de dépollution de la baie de Hann: 73, 88 milliards FCFA ;
- le Projet de construction de l'université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass : 86 milliards FCFA ;
- Projet d'appui au Programme Elargi de vaccination : 81 milliards FCFA ;
- le Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans les Secteurs porteurs (PDCEJ) : 145, 83 milliards FCFA ;

- le projet de réhabilitation du collecteur de Hann-Fann, de renouvellement de 100km de réseau d'assainissement et d'acquisition d'équipements d'un coût de 82,81 milliards FCFA avec Synergie Afrique et Henan Chine ;
- le Projet de construction de résidences universitaires / universités de Thiès - Sine Saloum-Bambey et Ziguinchor : 47, 850 milliards FCFA ;
- le Projet Investir dans les Premières années pour le Développement humain au Sénégal (PIPADHS): 42 milliards FCFA ;
- le Projet de construction de 100 000 logements ;
- le Programme de Microfinance islamique (PROMISE) : 37, 97 milliards FCFA ;
- le Programme de Développement d'Unités industrielles de Transformation de Produits agricoles pour les Femmes (agriculture, élevage et pêche): coût indicatif de 7,04 milliards FCFA ;
- le Projet de construction et réhabilitation des services de santé de base : 75 milliards FCFA ;
- le Projet de construction du centre d'oncologie de Diamniadio: 54, 99 milliards FCFA ;
- le Projet de construction de la maison de la jeunesse et de la citoyenneté : 50 milliards FCFA ;
- le Projet de renforcement de l'employabilité des jeunes à travers l'apprentissage non formel : 30,04 milliards FCFA ;
- le Programme de bourses de sécurité familiale : 252, 67 milliards FCFA ;
- le Projet d'appui aux filets sociaux (financement complémentaire) : 58,5 milliards FCFA.

L'axe 3 « gouvernance, institutions, paix et sécurité » qui reçoit **11%** des prévisions d'investissement prend en compte les préoccupations relatives à la sécurité sous régionale, la lutte contre les spéculations foncières de même que les questions de gouvernance économique, financière et territoriale. L'investissement portera en priorité sur la mise en œuvre des projets/programmes ci-après :

- le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique phase 2 (PROGEP2) d'un coût global de 91 317 515 400 FCFA est destiné à coordonner la construction des infrastructures nécessaires à l'établissement d'un système de drainage primaire et secondaire dans la zone de Keur Massar et environ suivant une logique de bassin versant (Camille Basse, Parcelles assainies, Jaxaay et El Hadji Pathé). Ces ouvrages permettront de restaurer le réseau hydrographique naturel et à évacuer l'eau de pluie de façon gravitaire jusqu'à la mer ;
- le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) avec le volet «relogement définitif» des populations sinistrées de la Langue de Barbarie est estimé à 31 131 000 000 FCFA ;
- le Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au

Sénégal qui va améliorer l'offre et la demande de l'état civil aux niveaux national et international ;

- le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) a pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, des travaux géographiques, cartographiques et d'amélioration du cadre de vie des populations. Il sera financé à hauteur de 6 123 270 250 FCFA sur ressources internes.

Par source de financement, les prévisions triennales d'investissement proviennent de :

- ressources internes pour un montant de **3 653,3 milliards FCFA**, soit **55%** ;
- ressources extérieures pour un montant de **2 990,7 milliards FCFA**, soit **45%**.

Malgré les apports exceptionnels de certains partenaires techniques et financiers, la part des ressources internes dépasse légèrement celle des apports extérieurs. Cela confirme l'option de l'Etat de compter d'abord sur ses capacités internes à travers le secteur privé national dont la contribution est très attendue dans le cadre de nouvelles réformes clés et de partenariats public-privé.

Pour les ressources externes, les efforts seront poursuivis afin de conforter la confiance manifeste des partenaires au développement attestée par le nombre important de conventions de financement signées.

Concernant le FNR, les projections des recettes et des dépenses sont ainsi déclinées.

Tableau 12: Perspectives budgétaires sur la période 2022-2024

Années	2022	2023	2024
Recettes RB	114 598 810 928	121 291 381 486	128 374 798 165
Recettes RC	17 284 289 933	18 515 622 747	19 834 675 712
Dépenses RB	114 132 245 310	116 556 414 200	119 032 072 438
Dépenses RC	1 889 655 294	2 722 232 058	3 702 356 935

Source : DGB

II.3. Analyse des projections de dépenses budgétaires 2022-2024 par fonction hors ressources extérieures

La programmation des dépenses budgétaires sur ressources internes pour la période 2022-2024 est faite en tenant compte des orientations du Gouvernement.

La fonction « **Affaires économiques** » qui regroupe les secteurs emploi, agriculture, industrie, combustibles et énergie, transport et autres affaires économiques, concentre en moyenne **51,70%** des dotations budgétaires sur la période 2022-2024. En effet, cette période coïncide avec la montée en puissance du

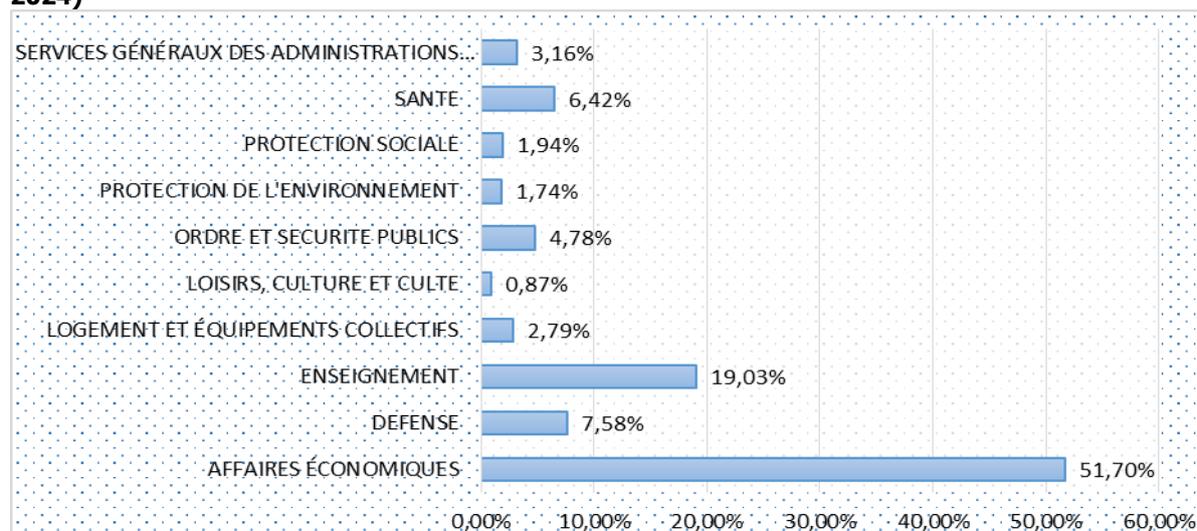
programme d'emploi des jeunes et les premières retombées de l'exploitation pétrolière et gazière.

Concernant la fonction « **Enseignement** » qui englobe l'enseignement élémentaire, secondaire, supérieur et la formation, elle concentre **19,01%** des dépenses budgétaires sur la période considérée. Cette fonction connaîtra une hausse de ses allocations budgétaires en vue de l'élargissement de l'accès à l'école pour tous.

Pour renforcer la sécurité du territoire, des personnes et des biens, les dotations budgétaires des fonctions « **Défense** » et « **Ordres et Sécurité publics** » devraient évoluer respectivement de **7,58%** et **4,48%** sur la période.

Quant à la fonction « **Santé** », elle représente **6,42%** des allocations sur ressources internes sur la période 2022-2024. En plus de cela, les appuis des partenaires techniques et financiers sont attendus en vue de relever davantage le plateau technique.

Figure 7: Répartition de la moyenne des dépenses budgétaires hors ressources extérieures (2022-2024)



Source : DGB

CHAPITRE IV : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES

Au regard de la conjoncture économique mondiale difficile et de la probabilité plus ou moins grande de survenance d'évènements naturels peu maîtrisables, il urge de renforcer l'intégration des mesures préventives dans la programmation budgétaire afin d'anticiper les risques budgétaires.

Ainsi, leurs identifications et leurs évaluations ex-ante permettront de prendre des mesures d'atténuation appropriées tenant compte de leur diversité : risques macroéconomiques, risques liés aux entreprises publiques, à la gestion de la dette publique et des garanties, aux Partenariats Public-Privé (PPP) et aux catastrophes naturelles.

I. Risques macroéconomiques

Après le choc sans précédent de la pandémie de la Covid-19, le Sénégal a mis en œuvre un plan de relance cohérent afin de renouer avec la croissance. L'analyse de la structure de l'économie montre que le secteur des services constitue le segment le plus important de par sa contribution à la croissance (45,8%) suivi par le secteur primaire (29,9%) et le secteur secondaire (15,4%). Le secteur primaire dont la croissance repose essentiellement sur l'exploitation des matières premières sans grande création de valeur ajoutée, est largement tributaire du dynamisme de l'agriculture.

Aussi, dans le cadre du PAP2A, des réformes sont-elles en cours pour parvenir à une industrialisation légère. Toutefois, des facteurs de risques peuvent impacter négativement la programmation budgétaire.

Pour évaluer l'ampleur du risque lié à la stabilité macroéconomique et aux finances publiques, un modèle de cadrage macro-budgétaire, dont les prévisions pour le secteur réel sont effectuées sur un modèle/maquette de type quasi-comptable basé sur le Tableau Entrée-Sortie (TES), est utilisé comme méthodologie d'évaluation des implications macroéconomiques des risques. Sur cette base, les simulations et l'analyse du modèle ont fait ressortir les types de risques macroéconomiques suivants :

- risque lié à une baisse de la pluviométrie sur la production agricole ;
- risque lié aux fluctuations des prix des produits pétroliers ;
- risque lié à la prolongation de la pandémie de la Covid-19 ;
- risque lié au retard de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Il ressort de ces simulations qu'au Sénégal, malgré le plan de relance amorcé à travers le PAP2A, les risques macroéconomiques identifiés supra, pourraient avoir une incidence sur les finances publiques et impacter négativement la croissance à travers les agrégats macroéconomiques.

D'autres indicateurs macroéconomiques spécifiques mesurent l'ampleur de l'impact d'un faible taux de croissance sur les finances publiques en faisant des simulations sur les indicateurs suivants :

- les investissements publics et le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- le chômage des jeunes et des femmes ;
- la production d'arachide.

En termes de mesures d'atténuation, une programmation budgétaire plus adéquate de la relance économique qui s'adosse sur le PAP2A et qui prend en charge ces différents risques macroéconomiques devrait permettre d'atténuer les effets de choc.

II. Risques liés aux Entreprises publiques

L'analyse de ce type de risques est axée autour de quatre (4) entreprises majeures (SENELEC, PETROSEN HOLDING SA, SONES et SN Port autonome de Dakar) représentant près de 70% du portefeuille de capital social de l'Etat¹ et 90% du chiffre d'affaires total ; elle met en exergue, certaines zones de tension liées à l'endettement et à la contre-performance financière (voir tableau 13, ci-dessous).

Tableau 13: Cartographie des risques liés aux EP, sur la base des résultats financiers de 2019

2019	SENELEC	SONES	SNPAD	FONSIS	PETROSEN	SN HLM
Indicateurs de liquidité						
- Ration Courant	Risque élevé	Risque très élevé	Risque faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
- Ratio de liquidité réduite	Risque très faible	Risque faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque élevé
- Rotation Comptes fournisseurs	Risque très élevé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- Rotation Comptes Clients	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque modéré	Risque très élevé	Risque très élevé
Indicateurs de solvabilité						
- Ration Dette sur Capitaux propres	Risque faible	Risque très faible	Risque très faible	Risque élevé	Risque très élevé	Risque modéré
- Ratio Dette sur Actifs	Risque faible	Risque très faible	Risque très faible	Risque modéré	Risque faible	Risque très faible
- Couverture des charges d'intérêt	Risque élevé	Risque très faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Indicateurs de probabilité						
- Marge sur résultat net (%)	Risque modéré	Risque faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
- ROA (%)	Risque modéré	Risque modéré	Risque faible	Risque très élevé	Risque élevé	Risque élevé
- ROE (%)	Risque modéré	Risque modéré	Risque faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Indicateurs de performance financière						
- Ratio Dépenses de fonctionnement/CA	Risque modéré	Risque faible	Risque faible	n/a	Risque très élevé	Risque très élevé

¹ D'autres entreprises ont également été étudiées mais ne feront pas l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre du présent exercice. Il s'agit notamment des entités suivantes : le FONSIS et la SN HLM.

2019	SENELEC	SONES	SNPAD	FONSIS	PETROSEN	SN HLM
- Marge d'exploitation	Risque très élevé	Risque très faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Relations financières avec le budget/les administrations publiques						
- Ratio Subventions/CA	Risque très faible	Risque très faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très faible
- Ratio Dettes Fiscales et Sociales/Passif courant (%)	Risque faible	Risque très faible	Risque très élevé	Risque très faible	Risque très faible	Risque très faible

➤ Risques liés à l'endettement (liquidité et solvabilité)

Au 31 décembre 2020, la dette nette des entités du secteur parapublic se situe à 998,162 milliards FCFA, tenant compte de la dette rétrocédée dont le montant est de 43,639 milliards FCFA.

Au regard de leurs besoins croissants de financements, des sociétés comme PETROSEN ont recours particulièrement à l'emprunt (+32,893 milliards FCFA, soit 1257,90% en 2019 par rapport à 2018) pour effectuer des investissements importants dont les frais de recherche et de prospection engagés à hauteur de 50,686 milliards FCFA en 2019.

Le risque d'endettement des entreprises publiques sur les perspectives budgétaires se matérialise par le biais de transferts budgétaires afin d'éviter le retard ou le défaut de paiement en cas de problèmes de liquidité et de solvabilité. Le recours aux prêts rétrocédés notamment sous forme de subventions par ces entités, fait également porter à l'Etat une large part du risque lié à cet endettement ; par exemple pour le projet KMS3, l'Etat a rétrocédé à la SONES les 85% du financement, sous forme de subvention.

Toutefois, la mesure de saisine du comité national de la Dette publique, dont l'avis est désormais requis, atténuera cet aléa budgétaire.

➤ Risques liés à la contre-performance financière et opérationnelle

En cours de gestion, des facteurs exogènes peuvent parfois, affecter la rentabilité économique et financière des entreprises publiques. C'est ainsi qu'en 2019, PETROSEN a enregistré une hausse nette de son chiffre d'affaires de l'ordre de 0,337 milliard FCFA, soit une variation de 44,64 % par rapport à 2018. Cependant, cette hausse, du fait de la baisse de la subvention d'exploitation (-28,67%) et de l'augmentation des charges d'exploitation (+58,42%), n'a pas empêché la société d'enregistrer des contre-performances sur ses principaux soldes de gestion.

L'analyse des principaux ratios met en relief l'importance des risques de performance financière, et l'aggravation récente des risques liés à la solvabilité et à la profitabilité. Cela s'explique, en partie, par l'accroissement récent de l'endettement de la société mais également par l'évolution des cours du pétrole et la difficulté à obtenir certains paiements ce qui, in fine, pèse sur les résultats de la société. Concernant la SENELEC, elle peut connaître des tensions de trésorerie en raison notamment de difficultés de recouvrement des factures auprès des

organismes publics autonomes et des institutions et pour la SNPAD, la part des dettes fiscales et sociales sur le passif courant affiche un risque très élevé.

Eu égard à cette situation, il convient de relever que la dégradation des indicateurs de profitabilité, du ratio des dettes fiscales et sociales et de la marge d'exploitation des entreprises publiques peut se traduire, sur le plan budgétaire, par une baisse des prévisions des recettes fiscales et non fiscales (dividendes).

Ainsi, pour maîtriser les risques budgétaires liés au portefeuille de participations, l'Etat a adopté plusieurs mesures incluant notamment, entre autres: (i) la mise en place d'un suivi efficace et d'une saine gestion du portefeuille en développant particulièrement le suivi systématique de la performance et des risques ; (ii) la limitation de l'exposition de l'Etat aux passifs éventuels par la mise en place d'un cadre légal ou réglementaire strict, précisant les mécanismes de provisionnement et en restreignant, en cas de nécessité, l'utilisation ou la vente des actifs des entreprises publiques comme collatéral dans les transactions financières et; (iii) la bonne mobilisation de dispositifs prévus pour absorber les risques résiduels (par exemple à l'aide de provisions pour faire face à des coûts imprévus lors des restructurations ou liquidations).

III. Risques liés aux Partenariats publics privés (PPP)

Les PPP au Sénégal représentent 10% du PIB en 2019² et constituent un risque majeur sur l'alourdissement de la dette publique et des garanties sous forme d'avenants nécessitant des transferts budgétaires fortuits. A cela s'ajoutent les risques liés à l'absence d'informations sur :

- le récapitulatif de l'ensemble des engagements du secteur public au titre des PPP ;
- le processus d'attribution et de suivi des PPP ;
- le dispositif réglementaire permettant l'amélioration de l'analyse coût-bénéfice en faveur de l'État.

En outre, l'absence de ressources humaines capables de négocier avec les opérateurs privés et d'assurer la contre-évaluation et la conduite systématique d'analyse coût-bénéfice, augmentent la probabilité d'occurrence des risques liés aux PPP.

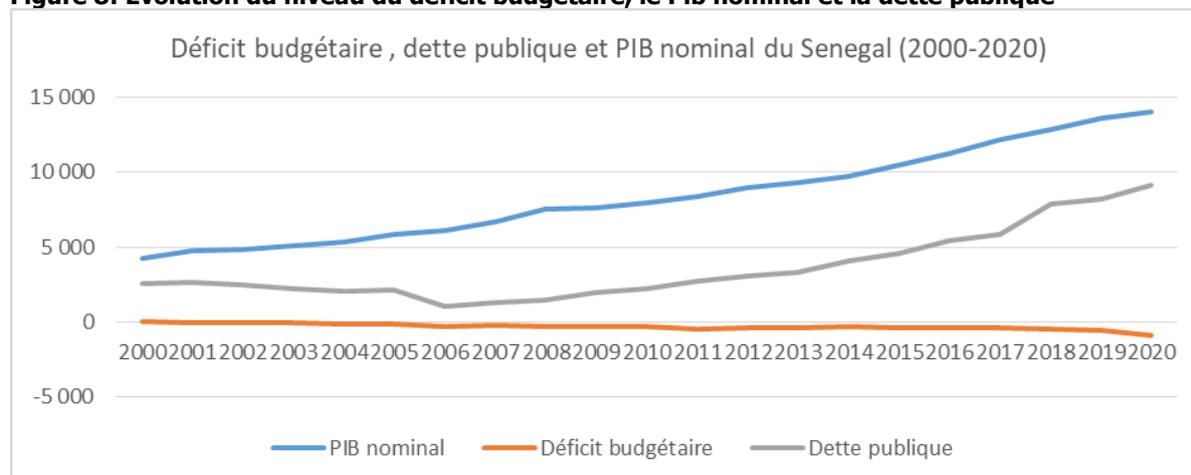
IV. Risques liés à la dette publique et aux garanties

Ces dernières années, la dette publique sénégalaise a considérablement augmenté, particulièrement, à la faveur de l'exécution d'investissements stratégiques pour le développement du pays. Elle est projetée à 9 160 milliards FCFA en fin 2020, soit

² Source : FMI, février 2021

65,4 % PIB³ ou 8,24% du budget de la LFI 2021⁴ et a plus que triplé depuis 2008 (voir figure 5, ci-dessous).

Figure 8: Evolution du niveau du déficit budgétaire, le Pib nominal et la dette publique



Source : DPEE, DGCPT, ANSD

Depuis 2006, la dette publique évolue de manière constante et suit la même trajectoire que le PIB nominal. Toutefois, l'impact de la Covid-19 sur l'économie et les mesures de riposte prises par l'État, ont entraîné, en 2020, une expansion de l'endettement par rapport au PIB de 6,7%. Néanmoins, la prudence est requise pour éviter d'alourdir davantage la dette publique, source d'instabilité macroéconomique causée par une baisse des recettes fiscales combinée à une augmentation des dépenses publiques. Les indicateurs de risques liés à la dette publique sont :

- le risque de change avec 54% de la dette publique qui est en euro et 35% en dollars⁵. Il y a forcément un risque potentiel qui résulte de l'augmentation du service de la dette liée aux variations de taux de change ;
- le risque de taux d'intérêt qui est soit fixe soit à réviser et qui est lié aux variations du taux d'intérêt sur le coût du service de la dette ;
- le risque de refinancement qui considère la maturité de la dette et s'apprécie selon que la dette est domestique ou extérieure.

L'émission de garanties par l'État du Sénégal implique d'éventuelles interventions budgétaires lors des remboursements des prêts adossés aux lettres de garanties, aux lettres de confort et garanties par décret ayant fait l'objet d'appel. Les indicateurs de risques sont essentiellement :

- le défaut de remboursement de la structure bénéficiaire de l'emprunt ;
- l'absence de guichet unique pour toutes les garanties ;
- l'émission de garanties par l'État dans le cadre des contrats PPP.

³ Source : FMI, février 2021

⁴ Source : DPB, LFI 2021

⁵ Source : FMI/Banque Mondiale,

La mitigation de ces risques liés à la dette publique et aux garanties réside dans le respect des dispositifs règlementaires. S'agissant de la dette publique, le critère de convergence des pays membres de l'UEMOA l'a plafonné à 70% du PIB nominal en 2019. Toutefois, le respect de ce dispositif doit être accompagné par un taux plafond de la dette aligné sur le budget national des États membres.

Concernant les garanties, l'émission des lettres de confort et de garanties pourrait se faire par la prise d'un décret, pour permettre une meilleure transparence des garanties de l'État et dégager un pourcentage du budget pour la couverture de ce risque.

V. Risques liés aux Catastrophes naturelles

Sur la base de données historiques et de la probabilité d'occurrence des catastrophes naturelles qui menacent le Sénégal, les risques budgétaires identifiés, peuvent être analysés comme suit :

➤ **Risques liés aux inondations**

Le risque budgétaire qui découle de ce choc est caractérisé par une hausse imprévue des dépenses publiques pour le financement des interventions d'urgence et des opérations ex post avec le recours aux emprunts auprès des partenaires et des réallocations budgétaires au profit du Plan ORSEC et de la ligne de contingence de la matrice d'actions prioritaires (estimées entre 1 milliard FCFA et 10 milliards FCFA).

Pour atténuer ce risque, des efforts d'investissements supplémentaires sont consentis dans des projets et réformes de grande portée tels que le Programme décennal de gestion des inondations (2012-2022), le PGIIS⁶, le PROGEP 2 et le projet de révision du code de l'eau qui inclut l'élaboration d'un Plan National de Gestion et d'Évaluation des Risques d'Inondation.

➤ **Risques liés aux invasions des criquets pèlerins et autres espèces animales**

Ce risque budgétaire est souvent lié à l'invasion des criquets et autres espèces (rats, oiseaux, etc.) affectant le sous-secteur agricole et qui impacte négativement la contribution globale du secteur primaire à la formation du PIB. Cette situation engendre également des besoins de crédits additionnels pour soulager les producteurs et les populations sinistrées et prendre en charge le traitement des parcelles affectées.

Sous ce rapport, pour réduire l'exposition à ce type de risque, les mesures suivantes sont formulées: (i) le suivi et la gestion actifs du risque acridien et autres menaces ; (ii) le Plan d'actions de prévention et de lutte contre le criquet pèlerin

⁶ Projet de Gestion intégrée des Inondations du Sénégal

(2020-2022) dont le coût budgétaire est estimé à 6, 638 milliards FCFA en cas d'invasion **en début de saison** des pluies et à 10 milliards FCFA en cas d'attaques acridiennes **pendant l'hivernage** et; (iii) le Plan national d'Urgence Acridienne (PNUA) qui a été mis à jour en 2020 dans le cadre de la gestion des futures crises.

➤ **Risques liés à l'érosion côtière**

Outre le financement des mesures de relèvement et de résilience, l'impact budgétaire de cet aléa peut être caractérisé par des pertes de recettes fiscales (un montant minimal de l'ordre de 1,7 milliard FCFA par an avait été estimé pour les sites de SALY) et la prévision de nouvelles dépenses de soutien aux secteurs très exposés comme le tourisme notamment balnéaire (deuxième pourvoyeur de devises, contribuant à hauteur de 6,8% au PIB) et les activités basées sur l'économie maritime qui peuvent enregistrer un manque à gagner au niveau du sous-secteur de la pêche.

Les mesures d'atténuation identifiées consistent principalement à investir dans l'adaptation du littoral afin de préserver l'environnement, les emplois, les biens matériels des secteurs exposés, à sensibiliser et renforcer la résilience financière et sociale d'environ 60% de la population sénégalaise vivant sur la zone côtière.

➤ **Risques liés aux épisodes de sécheresse**

Ce risque, combiné aux conséquences de la pandémie de la Covid-19, pourrait engendrer des situations critiques d'insécurité alimentaire et impacter les moyens de subsistance des populations à faibles revenus. Cependant, sur la base d'une couverture assurance paramétrique, une prime de 1,8 milliard FCFA est payée annuellement par l'Etat à la Mutuelle panafricaine de Gestion des Risques (ARC) en vue de bénéficier d'un versement rapide de fonds en cas de catastrophe.

➤ **Risques liés aux feux de brousse**

Les feux de brousse constituent un facteur de risque budgétaire dans la mesure où s'ils surviennent, l'Etat devrait à travers le budget prendre en charge les différentes pertes économiques et environnementales.

Les mesures de mitigation portent, entre autres, sur la sensibilisation, le Système d'Alerte précoce (SAP), l'acquisition d'unités de lutte contre les feux de brousse et d'équipement pour les comités villageois et la création de pare-feu et d'unités avancées de lutte contre les feux de brousse dans les régions névralgiques.

En définitif, au regard du cadre d'action de « SENDAI 2015-2030 », la prise en charge des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles doit s'inscrire dans une logique holistique qui aboutirait à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et de son plan opérationnel décennal (2021-2030) qui est en cours d'élaboration.

CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

Malgré les effets induits de la pandémie de la Covid-19, les recettes des entités décentralisées connaissent une hausse de **17,15 milliards FCFA**, passant ainsi de 209,72 milliards FCFA en 2019 à 243,21 milliards FCFA en 2020. Cette augmentation s'explique en partie par le versement sans condition des ressources du **PACASEN** d'un montant de 18,7 milliards FCFA.

Les dépenses des collectivités territoriales ont été exécutées à 75,95% par rapport aux recettes de la gestion. Elles s'établissent à 230,74 milliards FCFA contre 188,20 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 42,54 milliards FCFA en valeur absolue.

Les dépenses de **fonctionnement** représentent **72,65%** des dépenses totales avec 171,90 milliards FCFA, suite à une hausse de 18,44%.

Les dépenses d'**investissements**, après une hausse de 23,19% représentent **27,35%** des dépenses totales avec 47,90 milliards FCFA.

Avec 30,94%, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement pour un montant de 39,94 milliards FCFA.

Les achats de biens et services connaissent une hausse de 2,3 milliards FCFA, passant ainsi de 31,70 milliards FCFA en 2019 à 33,83 milliards FCFA en 2020.

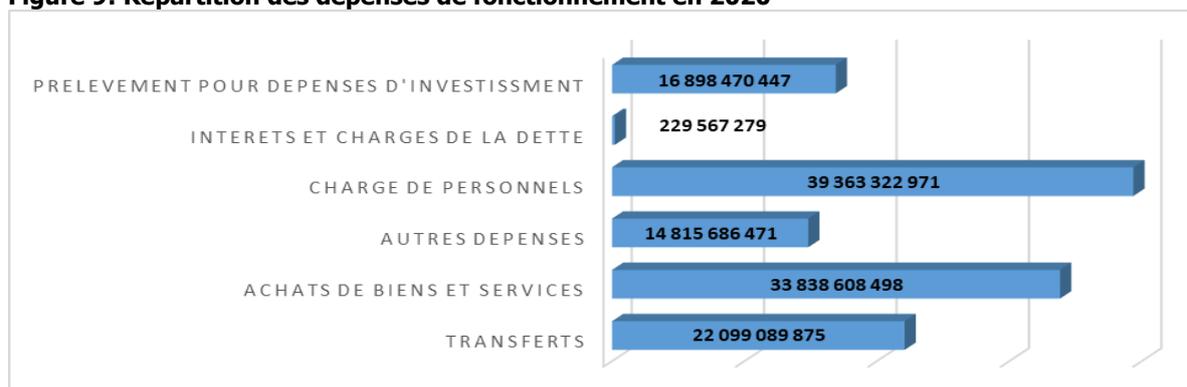
Avec un montant de 16,89 milliards l'autofinancement enregistre une hausse d'environ 2 milliards et représente 13,28 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de transfert connaissent une augmentation substantielle passant ainsi de 9,15 milliards FCFA en 2019 à 22,09 milliards FCFA en 2020. Cette situation s'explique par la pandémie qui a nécessité un soutien important des collectivités territoriales envers les personnes vulnérables.

Les achats de biens et services occupent la deuxième place avec 33,88% des dépenses de fonctionnement.

Les autres catégories de dépenses ont diminué, passant ainsi de 19,83 milliards FCFA en 2019 à 14,81 milliards FCFA en 2020, soit une baisse de près de 5 milliards FCFA.

Figure 9: Répartition des dépenses de fonctionnement en 2020



Source : DGCPT/MFB

L'analyse montre que l'investissement est en nette augmentation de 11,05 milliards en valeur absolue (30%) par rapport à la gestion 2019, passant ainsi 36,79 milliards FCFA à 47,84 milliards FCFA.

Dans le secteur de la voirie, les dépenses passent de 12,22 milliards FCFA en 2019 à 16,34 milliards FCFA en 2020.

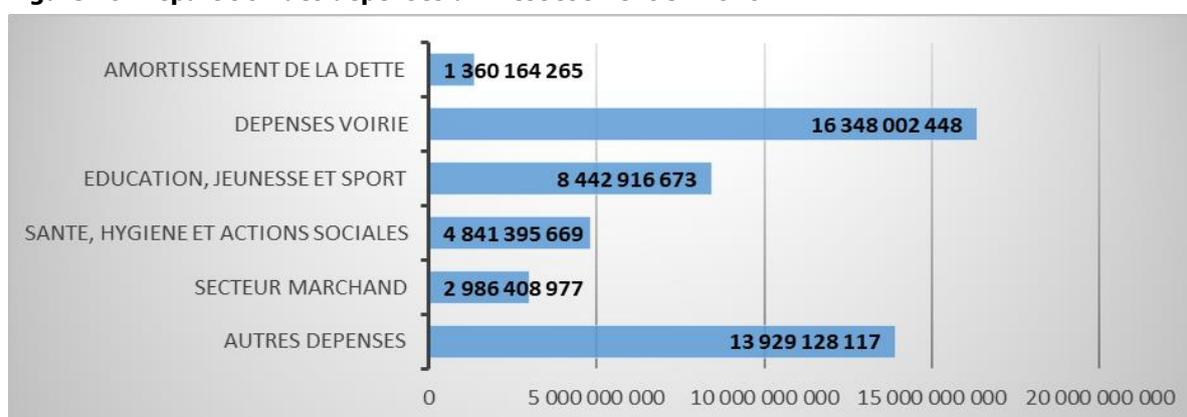
Les dépenses relatives à l'éducation, à la jeunesse et au sport passent de la deuxième place à la troisième au profit des autres dépenses d'investissement qui s'établissent à 8,34 milliards FCFA contre 13,92 milliards FCFA.

S'agissant de la santé, de l'hygiène et de l'action sociale, les investissements progressent légèrement en volume avec 4,37 milliards FCFA en 2019 contre 4,84 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 3,84% en valeur relative.

Les dépenses du secteur marchand s'établissent à 2,98 milliards FCFA en 2020 et représentent 6,23% des dépenses totales d'investissement.

Quant au remboursement du service de la dette, il enregistre une baisse passant ainsi de 3,25 milliards FCFA en 2019 à 1,36 milliard FCFA pour la gestion 2020 soit une diminution de 58%.

Figure 10: Répartition des dépenses d'investissement en 2020



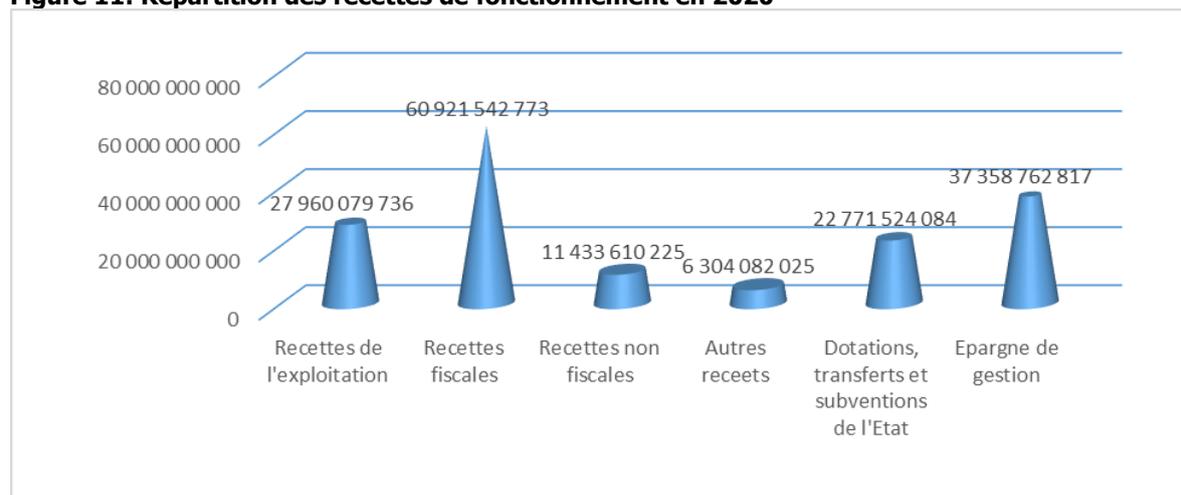
Source : DGCPT/MFB

I.1. La mobilisation des recettes en 2020

Malgré la situation de la Covid-19, les ressources des collectivités territoriales ont connu une hausse 7,59 % au cours de la gestion 2020.

Toutefois, du fait de la contraction de l'économie due à la pandémie, la mobilisation des recettes de fonctionnement a connu une baisse enregistrant ainsi un recul de 19,02% par rapport à la gestion 2019. Ces recettes représentent 65,58% des recettes totales.

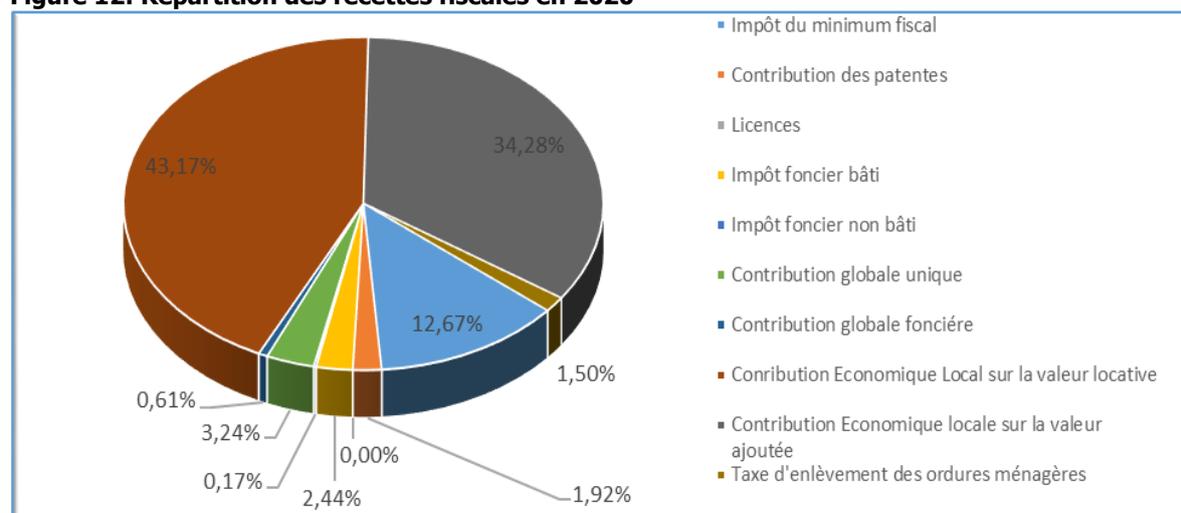
Figure 11: Répartition des recettes de fonctionnement en 2020



Source : DGCPT/MFB

Avec 60,92 milliards FCFA mobilisées en 2020, les recettes fiscales connaissent un repli de 10,02 milliards FCFA. Elles représentent 38,19% des recettes de fonctionnement en 2020, contre 46,96% pour 2019, et 25,05% des recettes totales.

Figure 12: Répartition des recettes fiscales en 2020



Source : DGCPT/MFB

La CEL représente 74,44% des recettes fiscales (47,17 milliards FCFA) et 29,58% des recettes de fonctionnement.

Le recouvrement de l'impôt sur le foncier bâti connaît une forte baisse de 2,33 milliards FCFA avec 1,48 milliard FCFA en 2020 contre 3,81 milliards FCFA en 2019, représentant 2,44 % des recettes fiscales.

L'impôt sur le minimum fiscal enregistre une baisse de 1,72 milliard FCFA par rapport à 2019 avec 6,72 milliards FCFA en 2020 contre 8,44 milliards FCFA en 2019, soit 12,67 % des recettes fiscales.

La Contribution globale unique (CGU) a été mobilisée pour un montant de 1,97 milliard FCFA en 2020.

Concernant la contribution globale foncière, elle reste toujours marginale avec 0,6% des recettes fiscales.

Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 1,57 milliard FCFA et s'établit à 1,50 milliard FCFA.

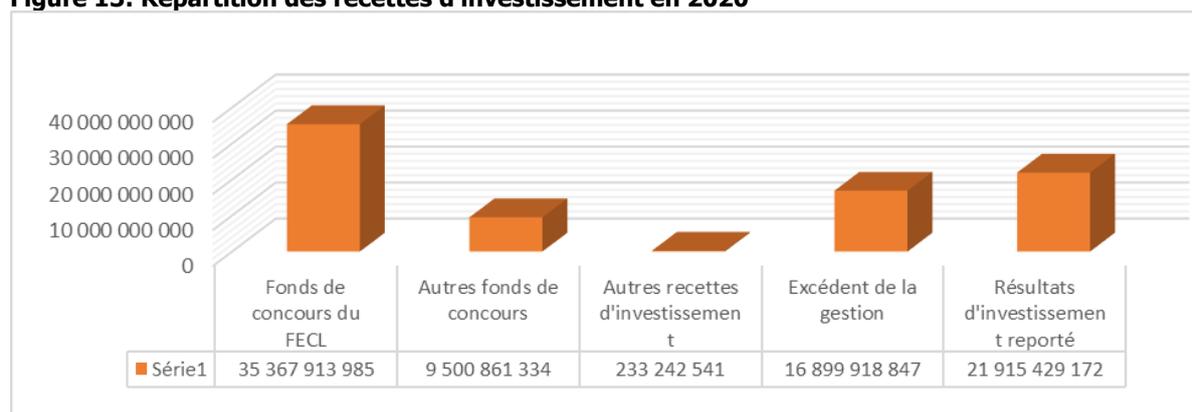
Avec 11,43 milliards FCFA, les recettes non fiscales représentent 7,17% des recettes de fonctionnement, contre 27,12 % en 2019, soit une baisse de 19,95%.

Les dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités territoriales représentent 14,28 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 22,77 milliards FCFA.

Les autres recettes représentent 6,30 milliards FCFA, soit un montant de 3,95% des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute de fonctionnement enregistre une baisse de 4,14 milliards FCFA en valeur absolue et 29,95% en valeur relative.

Figure 13: Répartition des recettes d'investissement en 2020



Source : DGCPT/MFB

Les recettes d'investissement s'établissent à 83,71 milliards FCFA, contre 58,64 milliards FCFA en 2019 soit une hausse de 25,07 milliards FCFA (34,42 %).

Cette importante hausse se justifie par l'octroi sans condition des 17,8 milliards FCFA prévu dans le cadre du PACASEN.

I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2019 à 2021

Les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales suivent une tendance haussière. Entre 2020 et 2021, les fonds de dotation et d'équipement des collectivités territoriales ont augmenté respectivement de 1,75 milliard FCFA (+7,01%) et 3,22 milliards FCFA (+11,38 %).

Par ailleurs, la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur a connu une hausse de 492 millions (+17,38%), alors que la plus-value immobilière recule de 239 millions (15,66%). Elles augmentent globalement de 5,80% sur la même période.

Tableau 14: Situation des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales

Nature des transferts	2019	2020	2021
FDD reçus par les autres structures	2 486 000 000	2 486 000 000	2 511 000 000
FDD reçus par les collectivités locales	20 945 000 000	22 464 000 000	24 189 000 000
Total FDD	23 431 000 000	24 950 000 000	26 700 000 000
FECL reçus par les autres structures	7 800 000 000	4 353 000 000	5 053 000 000
FECL reçus par les collectivités territoriales	14 490 000 000	23 945 885 194	26 467 061 216
Total FECL	22 290 000 000	28 298 885 194	31 520 061 216
TOTAL FDD & FECL	43 235 000 000	53 248 885 194	58 220 061 216
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	3 326 486 309
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 289 581 858
Total des ristournes	4 326 909 000	4 362 909 000	4 616 068 167
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	2 410 000 000	452 000 000	302 000 000
Total BCI	3 110 000 000	452 000 000	1 002 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	50 671 909 000	58 063 794 194	63 838 129 383

Source : GFILOC/DGCPT

I.3. Perspectives 2022-2024

Relativement aux engagements pris par l'Etat dans le cadre du PACASEN, les transferts des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales devraient connaître une hausse 5 milliards FCFA par an jusqu'en 2024.

Tableau 15: Transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales

Nature des transferts	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*
FDD reçus par les autres structures**	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000
FDD reçus par les collectivités territoriales	23 464 000 000	24 464 000 000	25 464 000 000	26 464 000 000	27 564 000 000
Total FDD	25 950 000 000	26 950 000 000	27 950 000 000	28 950 000 000	30 050 000 000
FECL reçus par les autres structures**	3 353 000 000	4 000 000 000	3 500 000 000	3 100 000 000	3 100 000 000
FECL reçus par les collectivités territoriales	27 945 885 194	31 945 885 194	35 745 885 194	40 145 885 194	44 045 885 194
Total FECL	28 298 885 194	35 945 885 194	39 245 885 194	43 245 885 194	47 145 885 194
TOTAL FDD & FECL	54 248 885 194	62 895 885 194	67 195 885 194	72 195 885 194	77 195 885 194
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550

Nature des transferts	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*
<i>Total des ristournes</i>	<i>4 362 909 000</i>				
BCI décentralisé du secteur de la Santé	700 000 000	700 000 000	700000000	700000000	700000000
BCI décentralisé du secteur de l'Éducation	452 000 000	452000000	452000000	452000000	452000000
<i>Total BCI</i>	<i>452 000 000</i>	<i>452 000 000</i>	<i>1152000000</i>	<i>1152000000</i>	<i>1152000000</i>
TOTAL des ressources budgétaires transférées	59 063 794 194	67 710 794 194	72 710 794 194	77 710 794 194	82 710 794 194

Source : GFILOC/DGCPT

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devraient évoluer pour atteindre à l'horizon 2024, la somme de 82,71 milliards FCFA, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social.

II. Les organismes de protection sociale

La gestion de la protection sociale relève de la **Caisse de Sécurité sociale (CSS)** et de l'**Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)** dont les situations sont ci-après présentées.

II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

En vue d'offrir des services de proximité, la CSS a initié une politique de maillage du territoire national avec l'implantation de 18 agences et bureaux à travers le pays, dont 09 au niveau des Chefs-lieux de région, 02 centres de protection maternelle et infantile à Ouagou Niayes et à Guédiawaye et 1 antenne de planning familial à Kolda.

II. 1.1 Bilan des réalisations

Dans le cadre de la relance des activités économiques, l'Etat a consenti des efforts importants pour accompagner les employeurs des secteurs vulnérables malgré l'impact de la pandémie sur l'exploitation des cotisations sociales.

Ainsi, les mesures suivantes sont prises pour accompagner les entreprises à savoir :

- la suspension des facturations en l'absence de déclaration de l'employeur pour certaines activités du secteur touristique lourdement affecté, comme l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages, le transport aérien et terrestre, l'enseignement privé, etc. ;
- l'autorisation de report d'échéance sans majorations à la demande de l'employeur ;
- le plafonnement des majorations de retard à 50% pour les entreprises ;
- la pause sur les actions contentieuses pour les secteurs impactés ;
- l'accord de moratoire de paiement des cotisations à la demande de l'employeur.

➤ Indicateurs socioéconomiques

En dépit de la situation de la pandémie, il y a lieu de souligner que la CSS a été résiliente et les perspectives laissent apparaître une capacité à générer une marge de progression.

Toutefois, la revalorisation des cotisations devenue nécessaire n'a pas bougé depuis plus de 25 ans, alors que toutes les charges ont notablement cru, du fait de l'évolution du portefeuille des allocataires et des bénéficiaires au niveau de leurs familles et des prestations servies. Cette revalorisation permettra de maintenir l'équilibre financier des branches dans le long terme.

L'analyse des agrégats montre que la capacité financière et la solvabilité de l'Institution n'ont pas été affectées par la pandémie, de même qu'elle ne connaît pas de déficit d'exploitation. Tous les résultats engrangés sont excédentaires et les réserves ont augmenté.

Evolution du portefeuille

a) Portefeuille des allocataires & enfants

Tableau 16: Evolution des allocataires et enfants de 2015 à 2019

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Allocataires	159 058	167 507	172 815	177 667	117 148
Enfants	413 205	446 898	458 132	476 544	335 581

Source : CSS

Sur les cinq (05) dernières années, **794 195** allocataires ont bénéficié des prestations familiales et 2 130 360 enfants ont été pris en charge au titre de cette branche.

Toutefois, en 2020 on constate une baisse du nombre d'allocataires et du nombre d'enfants qui est principalement due à la mise en chômage de plusieurs salariés du fait de la pandémie.

Il faut également noter que la croissance du portefeuille a subi l'effet des allocataires qui sont devenus inactifs et les enfants qui atteignent l'âge limite de prise en charge.

b) Portefeuille des employeurs

Sur les cinq (05) derniers exercices (2016-2020), le nombre d'employeurs est passé de 29 591 à 33 947 soit un taux moyen annuel de croissance de 3,5%, tandis que les salariés sont passés sur la même période de 250 744 à 279 917 soit une croissance moyenne de 2,3%.

b) Portefeuille des créditeurs et Accidents de travail

Tableau 17: Evolution des crédientiers et accidents de travail

Désignations/années	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'accidents	1 011	1 955	1 493	1 291	1 183
Nombre de crédientiers	3 439	3 493	3 560	3 572	3 541

Source : CSS

Le nombre d'accidents de travail est en recul depuis 2017 après une forte augmentation (93,3%) par rapport à 2016. Du contraire des crédientiers, en progression continue de 2016 à 2019.

➤ **Indicateurs financiers d'exploitation**

a) Les Prestations familiales

Tableau 18: Evolution des prestations familiales

Nature Prestation/Année	2016	2017	2018	2019	2020
Allocations familiales	8 380 075 604	8 616 514 125	8 753 183 300	9 036 931 052	7 040 657 739
Indemnités journalières congés de maternité	3 598 721 679	4 027 906 626	4 176 688 525	4 442 018 498	4 712 531 866
Allocations pré-postnatales	1 301 948 800	1 282 447 150	1 226 850 708	1 217 161 065	1 097 017 100
Prestations CAF	59 685 310	74 265 430	71 251 750	55 314 720	38 212 610
Total prestations familiales	13 340 431 393	14 001 133 331	14 156 722 533	14 751 425 335	12 888 419 315

Source : CSS

Dans l'ensemble, les prestations familiales des cinq dernières années (2016-2020) restent stables avec un montant global de 69 716 666 657 FCFA payé.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance est la conséquence de la féminisation de l'emploi dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités avec des salaires très élevés.

b) Les accidents de travail et Maladies professionnelles

Tableau 19: Evolution des rentes et indemnités journalières

Nature Prestation\Année	2016	2017	2018	2019	2020
Rentes	2 710 445 365	2 549 267 452	2 680 503 027	3 245 823 758	2 304 956 629
Indemnités journalières	260 069 032	323 045 223	332 898 063	341 373 359	140 298 799
TOTAL	2 970 514 397	2 872 312 675	3 013 401 090	3 587 197 117	2 445 255 428

Source : CSS

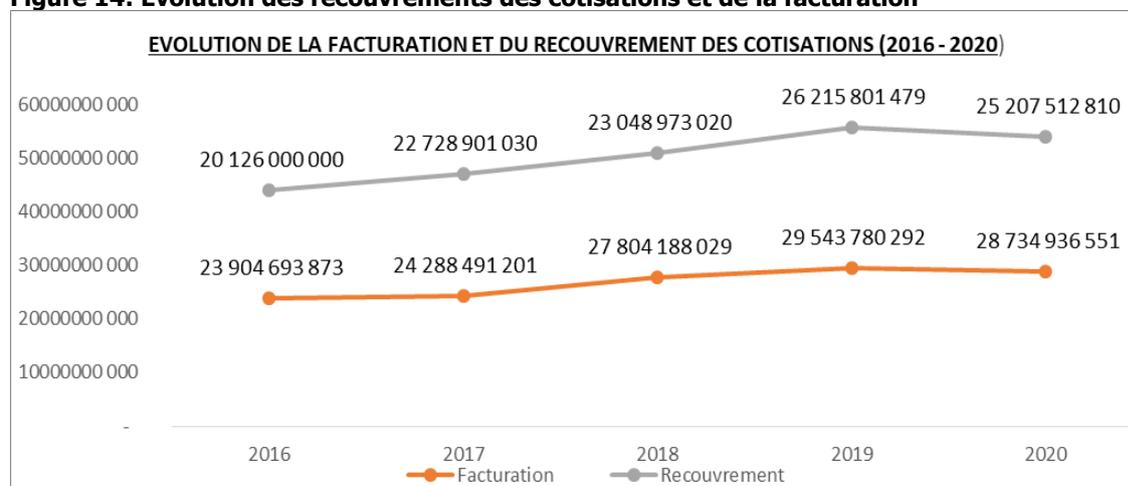
Dans le cadre de la prise en charge des victimes d'accidents de travail et de leurs ayants droits, notre Institution a servi durant les cinq (05) dernières années un montant de **14 888 680 707 F CFA** en termes de rentes et d'indemnités journalières.

Comme nous le montre le graphique ci-dessus, les rentes et les indemnités journalières ont connu une évolution stable de 2016 à 2020.

En 2019 on observe une hausse remarquable due à la revalorisation des rentes avec un effet rétroactif.

c) Les Produits de facturation et Recouvrement des cotisations

Figure 14: Evolution des recouvrements des cotisations et de la facturation



Source : CSS

La tendance haussière, s'explique par les efforts déployés ces dernières années en matière de contrôle des employeurs et de recouvrement des cotisations.

De 2016 à 2020, les cotisations se sont élevées à 134 276 089 946 FCFA dont un montant de 117 327 188 339 FCFA recouvré soit 87,4%. Quelques difficultés sont liées au recouvrement des cotisations des professeurs et maitres contractuels, qui entraînent toujours un solde du fait de l'instabilité liée au corps des émergents.

Cependant en 2020 on note une légère baisse qui s'explique par les effets de la pandémie avec les mesures et initiatives prises en internes pour accompagner les employeurs impactés. En effet, toutes les activités externes, les actions contentieuses, les majorations de retard ont été suspendues pour les employeurs impactés.

Dans l'ensemble, les produits générés ont évolué en moyenne sur les cinq dernières années de 4,27% tandis que le recouvrement a connu une croissance moyenne de 3,85% sur la même période.

➤ Les Indicateurs financiers

Tableau 20: Evolution des indicateurs financiers

Solde Intermédiaires\Année	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	3 475 236 078	4 001 458 207	4 280 814 867	5 567 459 384	5 368 087 160
Résultat Net	3 986 271 450	3 112 620 544	4 027 673 579	4 050 131 977	3 435 041 811
Report à Nouveau	12 651 770 661	12 738 042 111	12 850 662 655	12 978 336 234	13 128 468 211
Réserves	76 008 760 036	79 908 760 036	82 908 760 036	86 808 760 036	90 708 760 036

Source : CSS

L'Excédent brut d'exploitation est passé d'un montant de 3 475 236 078 FCFA en 2016 à 5 368 087 160 FCFA en 2019 soit une hausse 54% en valeur relative sur la période. Cette croissance a permis de porter les réserves de **76 008 760 036 FCFA** à **90 708 760 036 FCFA** entre 2015 et 2019.

Les efforts importants déployés permettent d'assurer la maîtrise des paramètres de gestion de l'Institution, malgré les effets liés à la cristallisation des cotisations dont le plafond fixé à 63 000 FCFA.

II. 1.2 Perspectives

Elles concernent les opérations d'investissement dans le domaine immobilier, avec la réalisation de divers projets contribuant à l'aménagement de l'espace urbain en offrant des produits destinés à couvrir la forte demande en bureaux et espaces d'habitat.

C'est ainsi que six (06) immeubles de rapport de bon standing sont déjà réalisés sur la VDN, pour contribuer au désengorgement du centre-ville de Dakar. Six (06) autres immeubles sont en train d'être réalisés sur le site du Golf, qui enregistre une forte demande.

De même, l'IPRES et la CSS ont initié depuis un important projet de modernisation et mutualisation de leurs systèmes d'information, par la réalisation d'une plateforme technologique et applicative moderne qui permettra de :

- faire des économies d'échelle appréciables ;
- réduire les délais de traitement des dossiers d'adhésion des employeurs par la mise en œuvre d'un portail commun ;
- optimiser les procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement ;
- sécuriser les procédures des deux Institutions ;
- améliorer notablement le niveau et la qualité des prestations.

Il convient de retenir que les résultats appréciables engrangés sur la période de référence portant sur les cinq (05) derniers exercices devraient être maintenus voire davantage améliorés pour la période prévisionnelle 2022-2024, avec toutefois l'exigence de la revue des paramètres d'exploitation notamment les taux et plafonds de cotisations, qui permettront à la CSS de jouer un rôle plus accru dans le financement des projets du PSE II à travers diverses composantes, tout en améliorant le niveau et la qualité des prestations servies aux usagers.

De même, le rapprochement institutionnel avec l'IPRES déjà entamé permettra à terme de mutualiser leurs potentialités contributives au financement du développement économique et social de notre pays.

Au total les agrégats de l'Institution peuvent faire face aux risques de contrepartie ou d'insolvabilité. Pour rappel l'Institution ne bénéficie d'aucune compensation ou concours dans le cadre des programmes Covid-19 initiés par l'Etat.

II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

Conformément à son objet social, l'IPRES organise et gère :

- un régime général de retraite unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du Travail et de la marine marchande dont une section comprend les employés de maison ;
- un régime complémentaire des cadres déjà affilié au Régime Général de retraite et assujetti aux seuls salariés ayant le statut de cadre.

Elle assure une gestion technique (recouvrement des cotisations et paiement des prestations), une gestion financière (gestion des placements et des immeubles de rapport) et mène des activités médico-sociales.

L'IPRES est financée au régime général à 14% dont 8,4% supporté par l'employeur et 5,6% par le salarié. Au régime complémentaire des cadres, le taux de cotisation est de 6% dont 3,6% à la charge de l'employeur et 2,4% pour le salarié. L'assiette de cotisation en 2020 est le salaire brut plafonné au régime général à 4 320 000 FCFA/an et au régime complémentaire cadre à 12 960 000 FCFA/an.

Le mode de gestion adopté par l'IPRES est celui dit par « Répartition » qui assure une solidarité générationnelle entre les salariés actifs et les retraités. Les cotisations versées par les employeurs et les salariés en activité sont immédiatement redistribuées sous forme de pension aux allocataires que sont les retraités et les ayants-droit.

II.2.1 le bilan des réalisations

➤ L'amélioration de la qualité du service

Le service fourni repose essentiellement sur :

- un guichet unique de déclaration et de paiement via le portail.

La finalisation du projet de modernisation du système d'information et sa mise en production intégrale ont favorisé la dématérialisation des processus via le portail. Un guichet unique de déclaration, d'immatriculation et de paiement est mis en place. Il est maintenant possible de faire une déclaration unifiée IPRES Caisse de sécurité sociale et un paiement unique.

- la réduction des délais de traitement des dossiers de retraites par la numérisation des fonds d'archives et la liquidation automatique des droits de pension.

La mise en production du système d'information rénové et moderne vise, entre autres, à réduire le délai de traitement des dossiers en liquidation actuellement autour de 70 jours. La norme réglementaire de 45 jours dans l'espace CIPRES est visée.

La modernisation du système d'information en cours avec la numérisation des fonds d'archives (Gestion électronique des Données (GED) et Lecture automatique des Données (LAD)) et la liquidation automatique vont raccourcir et sécuriser davantage le traitement des dossiers de retraite.

- la généralisation progressive du processus de monétisation des paiements avec la distribution de 87 000 cartes biométriques aux allocataires.

Les cartes biométriques distribuées aux allocataires servent de support de paiement et de preuve de vie. A chaque échéance de paiement, ces cartes seront chargées du montant de l'allocation et le bénéficiaire pourra retirer l'argent dans les différents terminaux installés à cet effet. Les allocataires pourront également utiliser les GAP des banques. En plus des retraits, l'allocataire pourra utiliser la carte pour preuve de vie via les empruntes biométriques stockées lors de l'enrôlement et la reconnaissance faciale dans les différents terminaux de l'IPRES.

➤ **Prise en charge médicale gratuite des retraités**

La prise en charge sera gratuite pour les frais d'hospitalisation, les médicaments, les consultations et la mise en service du scanner du centre médico-social de Pikine et la numérisation des dossiers médicaux des allocataires.

➤ **La pérennisation et la viabilité de l'IPRES**

La lutte contre l'évasion sociale portera sur : (i) le renforcement du dispositif de contrôle interne par le recrutement de contrôleurs ; (ii) la mise en production de la modernisation du système d'information avec une unification de l'immatriculation des employeurs, de la déclaration des salariés et du paiement unique des cotisations sociales et ; (iii) la mise en place d'un guichet unique.

➤ **L'amélioration de la situation financière de l'institution**

Elle se fera par :

- la diversification du portefeuille financier : elle a trait à la souscription des bons du Trésor et des obligations d'états, l'achat d'actions et les placements en dépôt à terme, l'achèvement des programmes immobiliers de l'hôtel indépendance et de sa mise en production ;
- la titrisation du compte de dépôt dans les livres du trésor : la difficulté de mobiliser le compte à vue de l'IPRES dans les livres du Trésor public à cause

des contraintes de trésorerie de l'Etat amène l'IPRES à recourir à la technique de la titrisation. L'opération de titrisation, quand bien même accompagnée d'une perte de créance à cause de la décote, permet à l'IPRES de disposer du cash et consolider sa trésorerie pour assurer le paiement pérenne des prestations.

II.2.2 l'analyse de la situation

Le ralentissement de l'effectif des cotisants entrant de plus en plus tardivement dans le régime et sortant prématurément, l'explosion du secteur informel, la faible création d'emplois dans le secteur moderne et la sous déclaration que font beaucoup d'entreprises, la lente progression de la masse salariale et les difficultés de recouvrement, ont altéré au cours du temps les recettes du régime. A l'opposé, le vieillissement de la population des retraités entraînant une durée de jouissance de plus en plus longue de la pension autour de 20 ans, la maturation du régime marquée par l'arrivée à la retraite de la génération des salariés des années 90 qui ont accumulé des droits importants, ont gonflé les charges techniques.

Enfin, la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la pension minimale accordant un minima de pension en cours de paiement à hauteur de 35 000 FCFA/mois, couplée aux augmentations répétitives ad hoc des pensions sans accroissement des recettes tirées de la modification du plafond de cotisation, fragilisent l'équilibre financier de l'IPRES.

Tableau 21: Situation financière de l'IPRES

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
cotisations encaissées exercice en cours	52 577 464 489	62 941 553 132	72 919 579 028	78 998 667 117	84 093 376 508	82 093 673 730
cotisations payées exercices antérieures	13 068 940 784	12 508 254 259	13 354 950 468	15 189 561 443	17 432 718 551	17 238 823 377
cotisation en instance	18 735 662 002	27 819 160 985	23 415 661 790	26 299 328 369	24 392 968 780	24 538 037 309
produits financiers	8 463 305 237	6 661 277 203	5 091 915 225	6 568 720 524	7 453 684 863	7 653 966 401
produits techniques	84 382 067 275	103 268 968 376	109 690 191 286	120 487 556 929	126 524 268 954	124 278 836 926
allocations	73 801 583 371	80 548 641 400	95 829 815 072	103 553 407 731	106 778 683 033	106 982 156 243
frais de gestion corrigé DAM et DAP	11 215 271 361	11 629 897 036	11 381 168 311	11 823 922 800	17 463 592 133	17 866 163 469
résultat: cotisations (en cours)-allocations	-21 224 118 882	-17 607 088 268	-22 910 236 044	-24 554 740 614	-22 685 306 525	-24 888 482 513
résultat: cotisations (en cours)-allocations	-8 155 178 098	-5 098 834 009	-9 555 285 576	-9 365 179 171	-5 252 587 974	-7 649 659 136
résultat techniques	-634 787 457	11 090 429 940	2 479 207 903	5 110 226 398	2 281 993 788	-569 482 786

Source : IPRES

Les recettes tirées des cotisations compte non tenu du recouvrement exceptionnel des cotisations en instance, n'arrivent pas à couvrir les dépenses de pensions, reflétant la tension de trésorerie permanente de l'IPRES aux différentes échéances de paiement. L'écart oscille entre -5,1 milliards et -9,6 milliards FCFA sur la période.

Les frais de gestion de 11,2 milliards FCFA en 2015, suivent un trend haussier pour atteindre presque 17,9 milliards FCFA en 2020. Les produits financiers évoluant en dents de scie n'arrivent pas à juguler les frais de gestion.

Les cotisations en instance, essentiellement dominées par le recouvrement des cotisations sociales des Maîtres contractuels et Professeurs Contractuels (MC-PC) de l'enseignement secondaire, oscillant entre 18,7 milliards et 27,8 milliards FCFA inversent par moment la tendance déficitaire en jouant le rôle de contrepoids. Les résultats techniques positifs dégagés deviennent ainsi fortement dépendants du recouvrement des arriérés de cotisations de l'Etat. L'Etat bénéficiant d'une immunité d'exécution en matière de recouvrement, les ressources financières de l'IPRES apparaissent ainsi comme une variable aléatoire dépendant de la trésorerie de l'Etat d'où la tension financière que vit l'institution d'autant que ces dits versements interviennent entre la fin d'année de l'exercice et le premier trimestre de l'exercice suivant.

II.2.3 les projections des produits et charges

L'IPRES a initié parallèlement à la mise en production progressive de son nouveau Système d'informations, une comptabilité d'engagement à la place de la comptabilité de trésorerie conformément aux recommandations de la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES). Les principaux objectifs de l'année 2021 se résument aux points suivants : (i) la mise en production progressive du nouveau projet d'harmonisation et de modernisation des systèmes d'information de la caisse de sécurité sociale et de l'IPRES; (ii) l'achèvement et la mise en exploitation des projets immobiliers ; (iii) la fiabilisation des données ; (iv) la consolidation des ressources ; (v) l'amélioration des conditions de vie de retraités et (vi) la maîtrise des risques et le renforcement du contrôle dans un contexte de reprise post covid19.

Spécifiquement à l'action sanitaire et sociale, les actions en vue sont les suivantes : (i) la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour le contrôle du préfinancement dans les hôpitaux ; (ii) le renforcement du plateau technique et la mise en service d'un autre scanner ; (iii) le renforcement de son réseau de centres médicosociaux ; (iv) la prise en charge des pathologies lourdes dans le cadre de son fonds social (achat de Pacemakers, chimiothérapie, dialyse etc.) ; (v) la formation continue du personnel médical ; (vi) la poursuite de la réflexion sur le financement de l'action sanitaire et social par la rentabilisation des centres médico-sociaux tout en tendant à terme vers leurs autonomies.

II.2.4 les contraintes

Elles portent sur :

➤ **l'évasion sociale**

L'évasion sociale est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le rapport démographique Actifs/Retraités qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70, à deux (2) pour un (1) actuellement.

➤ **La levée de la subordination : versement des cotisations vs liquidation des droits de retraite**

Pour qu'un travailleur, arrivé à l'âge de la retraite, puisse bénéficier d'une allocation de retraite, il fallait impérativement que ses différents employeurs aient versé les cotisations dues. Cette mesure de subordination levée par le Conseil d'Administration de l'IPRES depuis 2007 qui met fin ainsi aux liquidations partielles induites, fragilise par conséquent, les performances du recouvrement des cotisations. Beaucoup d'entreprises sont incitées ainsi à ne pas verser les cotisations sociales parce que sans conséquence sur la liquidation des droits dès lors que le précompte est constaté sur le bulletin de paie du salarié.

➤ **des difficultés à mobiliser le compte de dépôt de l'IPRES dans les livres du Trésor**

Le compte ordinaire n° 52-02, ouvert dans les livres de la Recette générale du Trésor (RGT) au nom de l'IPRES, sert à l'encaissement des cotisations sociales des agents non fonctionnaires des établissements publics et parapublics. Ce compte affiche un solde créditeur d'environ 25 milliards FCFA au 30 avril 2021. Il n'est pas mobilisable à souhait et n'est pas rémunéré non plus. La technique de titrisation à laquelle l'IPRES a recours comme palliatif pour disposer du cash, est accompagné d'une décote et donc d'une perte de créance. De facto, l'IPRES se trouve ainsi dans une situation difficile avec la reconstitution du compte de dépôt malgré les titrisations de mai 2019 puis de mai 2020 d'un montant global de 60 milliards. La titrisation comme solution à défaut, prive l'institution d'une gestion optimale de son portefeuille financier.

➤ **des difficultés à recouvrer les cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leur immunité d'exécution**

Les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues (Hôpital Principal de Dakar, COU), Dakar Dem Dikk, etc.) privant l'institution des ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. La dette de ces entreprises publiques estimée à plus de 57 milliards FCFA au 31 décembre 2020, reste difficilement recouvrable à cause de l'immunité d'exécution dont elles jouissent rendant ainsi inopérants les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution.

➤ **le financement de la pension minimale**

L'Etat avait pris l'engagement « d'accompagner financièrement l'institution à l'effet de pouvoir supporter les charges inhérentes à la pension minimale» (cf. lettre n° 06759/MEFP/DGB/DP du 19 juillet 2018). Le montant de la pension minimale est évalué à 5,4 milliards FCFA par an. Depuis sa mise en œuvre intervenue le 1er janvier 2018 soit trois ans, l'IPRES continue sur fond propre sans contrepartie de l'Etat d'assurer le paiement. Les recettes tirées des cotisations couvrent à peine les dépenses de pensions, reflétant ainsi la tension permanente de sa trésorerie par rapport aux différentes échéances de paiement. Cette situation sera progressivement corrigée par une dotation budgétaire additionnelle destinée à la couverture des charges inhérentes à la pension minimale.

➤ **La titularisation massive des agents non fonctionnaires et érection de la fonction publique locale**

La titularisation massive à grande échelle des agents non fonctionnaires de l'Etat risque de peser sur les cotisations de l'IPRES. La fonctionnarisation massive du corps des Maîtres et Professeurs Contractuels (MC et PC), l'érection de la fonction publique locale occasionnant le transfert des salariés concernés au FNR constituent des risques de fragilisation de l'IPRES. En conséquence, le rebasculement pourrait menacer la viabilité de l'IPRES si ce n'est pas encadré.

II.2.5 les perspectives 2022-2024

La période 2022-2024 marquera la fin des projets structurants lancés par l'Institution, la mise en production intégrale des applications de la gestion technique et administrative, le début de la rentabilisation des investissements réalisés dans la modernisation du système d'information et dans le secteur immobilier. Les attentes sont grandes et ambitieuses et portent entre autres sur : (i) la lutte contre l'évasion sociale, la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres) ; (ii) l'introduction d'un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation ; (iii) l'étude sur la possibilité de procéder au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières, l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation volontaire relatives à la durée et à la condition d'âge; (iv) l'extension de la couverture retraite au secteur non couvert (économie informelle); (v) l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en faveur des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora ; (vi) l'amélioration de la qualité du service, la sécurisation du système de paiement par la nouvelle carte biométrique de sécurité sociale et la multiplication des agences régionales pour se rapprocher des usagers.

Projections des produits et charges techniques 2020-2024

Sur la base des évolutions constatées, les prévisions des recettes et produits et de leurs différentes composantes ont été établies comme présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22: Prédiction de la situation financière de l'IPRES (2020-2024)

	2024 (projections)	2023 (projections)	2022(Projections)	2021 (budget)	2020 prov(états financiers)
Charges administratives totales	22 594 568 902	21 518 637 049	20 493 940 047	29 168 762 326	18 958 889 514
Dotations aux amortissements	1 302 274 265	1 240 261 205	1 181 201 148	1 905 000 000	1 092 726 045
Dotations aux provisions	8 308 808 152	7 913 150 621	7 536 333 924	7 500 000 000	6 971 842 500
Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions	12 983 486 485	12 365 225 224	11 776 404 975	19 763 762 326	10 894 320 969
Cotisations sociales	147 624 750 000	140 595 000 000	133 900 000 000	130 000 000 000	123 870 534 416
Majorations et pénalités	486 601 243	463 429 755	441 361 671	428 506 477	408 302 510
Produits Techniques	148 111 351 243	141 058 429 755	134 341 361 671	130 428 506 477	124 278 836 926
Produits Financiers	14 890 763 514	14 181 679 537	13 506 361 464	13 112 972 295	7 653 966 401
Charges Techniques	127 372 794 236	121 307 423 082	115 530 879 126	110 029 408 691	105 039 001 325
Masse salariale	7 494 459 863	7 137 580 822	6 797 696 021	6 293 931 675	6 288 530 537
Dépenses de formation	123 943 713	118 041 632	112 420 602	54 000 000	104 000 000
Charge administratives de l'ASS	1 098 524 917	1 046 214 206	996 394 482	2 396 257 502	905 907 426
Charge technique de l'ASS	1 526 228 137	1 453 550 607	1 384 333 911	904 624 759	1 258 616 334
Charges totales de l'ASS	3 821 183 827	3 639 222 692	3 465 926 374	3 300 882 261	3 151 170 040

Source : IPRES

Du fait de la crise induite par la Pandémie COVID19, les projections de 2021 sont minorées, une reprise progressive étant attendue à compter de l'exercice 2022. Cette hypothèse est sous-tendue par l'apport positif d'une année entière d'expérimentation du nouveau système d'information, l'unicité des traitements IPRES/CSS relativement à la Gestion Employeurs, ainsi que la consolidation de la comptabilité d'engagement en ce qui concerne l'évaluation des Produits techniques. Les produits techniques projetés pourraient atteindre en 2024, 148,1 milliards contre 127,4 milliards FCFA pour les charges de pensions dégagant un résultat technique positif après prise en compte des produits financiers et des charges administratives de 13 milliards FCFA.

III. Situation des entreprises publiques

III.1. Situation des entreprises publiques

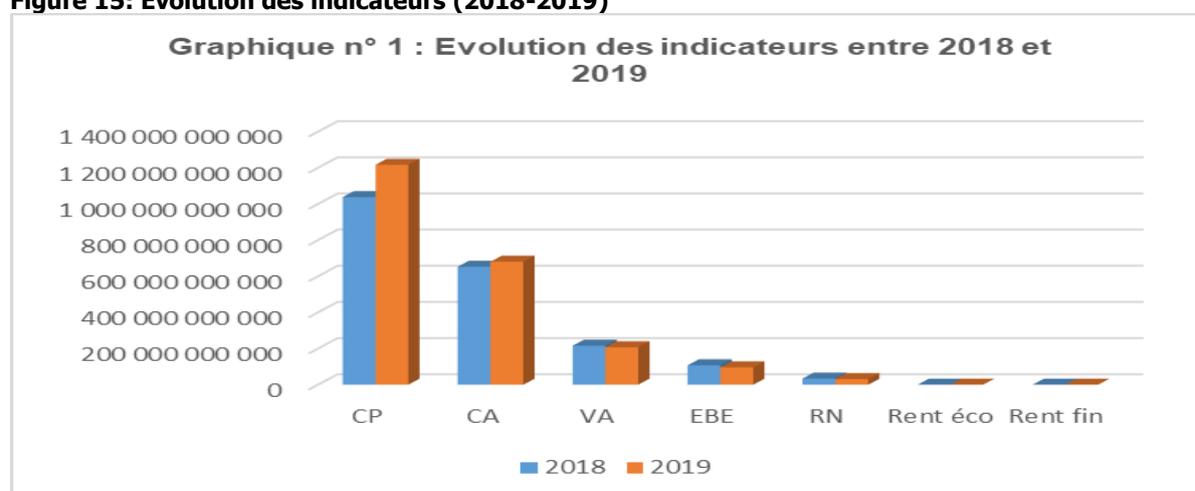
Dans le cadre de la gestion et du suivi de l'actionnariat de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements, élaborée depuis 2016 se poursuit. Cette stratégie qui ambitionne de bâtir « un portefeuille dynamique et performant, contributeur net au budget de l'Etat », reste en parfaite cohérence avec la réforme phare du PSE relative à « l'optimisation des participations et des entreprises de l'Etat ».

III.1.1 Analyse de la performance opérationnelle des entreprises publiques

La présente analyse sera faite sur la base d'un échantillon de 14 entreprises (10 sociétés nationales et 4 sociétés à participation publique majoritaire), dont les capitaux propres cumulés arrêtés au 31 décembre 2019 à la somme de 1 216, 669 milliards FCFA, représentent plus de 98% du portefeuille de l'Etat, dans ces deux catégories d'entités.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) sur le fondement desquels, il sera procédé à l'analyse sommaire de leur performance.

Figure 15: Evolution des indicateurs (2018-2019)



Source : DGCPT

Une analyse comparée des exercices 2018 et 2019, fait ressortir deux points essentiels :

- une hausse des capitaux propres (CP) qui passent de 1 037,830 milliards en 2018 à 1 216,669 FCFA en 2019, soit une hausse de 1 78,839 milliards FCFA en valeur absolue et 17,23% en valeur relative ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires (CA) qui passe de 652,640 milliards en 2018 contre 680,709 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 28,069 milliards en valeur absolue et 4,30% en valeur relative.

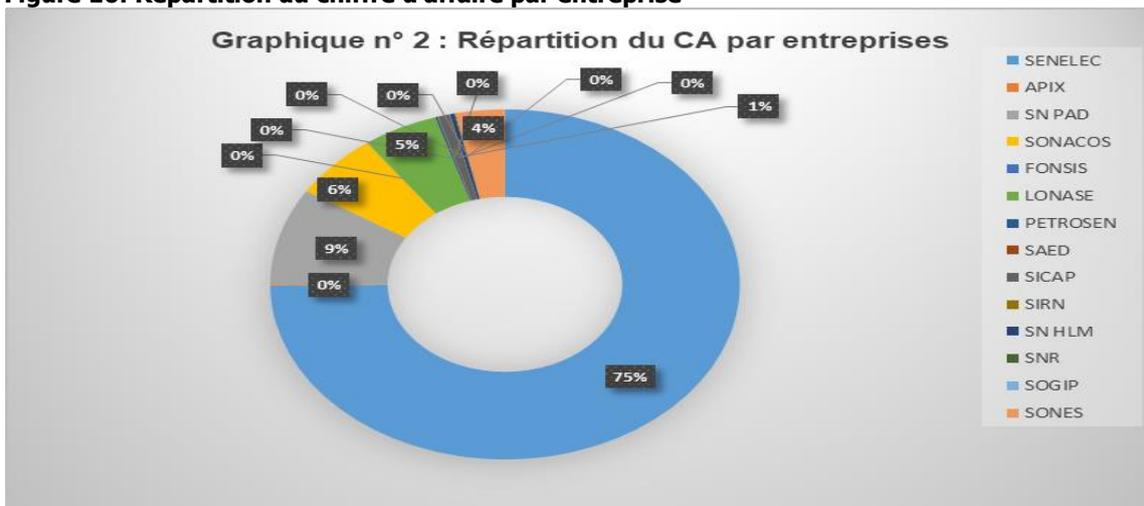
En revanche, il est relevé une baisse pour les ratios suivants :

- la valeur ajoutée (VA) passe de 216,007 milliards en 2018 à 207,339 milliards FCFA en 2019, soit une baisse de 8,667 milliards en valeur absolue et 4,01% en valeur relative ;
- l'EBE passe de 107,548 milliards en 2018 à 96,024 milliards FCFA en 2019, soit une baisse de 11,524 en valeur absolue et 10,72% en valeur relative ;
- le résultat net passe de 34,018 milliards en 2018 à 31,183 milliards FCFA en 2019, soit une baisse de 2,834 milliards en valeur absolue et 8,33% en valeur relative.

A noter également, la baisse significative de la rentabilité économique (-23,84%) et de la rentabilité financière (-50,83%).

Le graphique ci-dessous montre, en termes de répartition, la composition du chiffre d'affaires global de l'échantillon réalisé en 2019 de 1 216,669 milliards F.CFA, tiré principalement par la SENELEC (75%) et la SN PAD (9%).

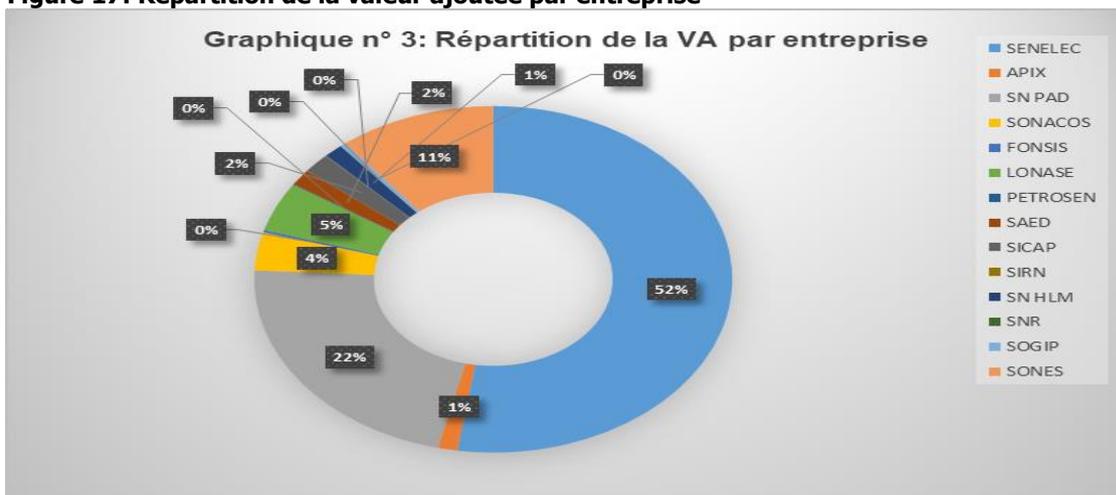
Figure 16: Répartition du chiffre d'affaire par entreprise



Source : DGCPT

La valeur ajoutée, richesse brute créée par les entreprises du secteur parapublic, se chiffre en 2019, à 680,709 milliards FCFA. Comme l'atteste le graphique ci-dessous, elle est principalement tirée, par la SENELEC avec 52%, la SN PAD avec 22% et la SONES avec 11%.

Figure 17: Répartition de la valeur ajoutée par entreprise



Source : DGCPT

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, dont l'ambition est de bâtir « un portefeuille de l'Etat dynamique et performant, contributeur net au budget de l'Etat », l'Etat a-t-il perçu, au titre des dividendes **46 023 174 927 FCFA** au 31 décembre 2020.

Jusqu'à une période récente, le versement de dividendes était le fait exclusif des sociétés à participation publique minoritaire intervenant dans les secteurs concurrentiels des télécommunications, des banques et des assurances.

Désormais, le focus sera mis sur les entreprises publiques et les sociétés minières, conformément à la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat. Il convient de noter à ce propos, la décision de l'assemblée générale de la SONES de distribuer des

dividendes, au titre des résultats de l'exercice 2019 approuvés en 2020. La SONES rejoint ainsi, la SENELEC, la SN PAD et la LONASE dans le cercle des entreprises publiques qui versent des dividendes à l'Etat actionnaire.

Egalement, les sociétés minières ont largement contribué au financement du budget de l'Etat avec les ICS (900 000 000 entièrement versés) et Petowal Meaning Company (4 725 000 000 dont 3 780 000 000 versés au 31 décembre 2020).

Figure 18: Evolution des dividendes versés au titre des exercices 2018-2019 et 2020



Source : DGCPT

III.1.2 Situation de la restructuration des entreprises en difficulté

La Société nationale (SN) la Poste et ses filiales : dans le cadre de la restructuration des entités du Groupe SN La Poste, le redressement de la comptabilité en vue de la certification des états financiers 2019 constitue la principale mesure. Les travaux de fiabilisation ont permis, à Poste-finances de produire ses états financiers provisoires de 2017, 2018 et 2019 et à la SN La Poste d'en faire de même pour les mêmes exercices.

Par ailleurs, sur la base des états financiers provisoires, le sous-comité interministériel chargé de conduire les travaux de restructuration a proposé les montants pour la recapitalisation de chaque entité, tenant compte de leurs résultats prévisionnels. Ainsi, les montants ci-après ont été proposés à l'autorité :

- EMS : 2,6 milliards FCFA ;
- Postefinances : 10 milliards FCFA;
- SN La Poste : 127 milliards FCFA.

Hormis la mutation institutionnelle de Postefinances, les autres mesures devraient être réalisées avant la fin du 1^{er} trimestre 2021.

SENIRAN AUTO : c'est une société de droit sénégalais avec un capital de 9 milliards FCFA détenu à 60% par l'entreprise iranienne IKCO, à 20% par l'Etat du Sénégal et à 20% par des privés sénégalais. Initialement créée dans le cadre de la coopération entre la République islamique d'Iran et la République du Sénégal, cette

société s'inscrivait dans la politique de renouvellement du parc des taxis urbains de Dakar. Cependant, suite à la prise de la décision administrative relative à la suspension de la délivrance des licences de taxis à Dakar qui a fortement impacté la société, il a été décidé de la restructurer.

Les Nouvelles Editions africaines pour le Sénégal (NEAS) : depuis 2015, la société n'avait pas produit ses états financiers. Ainsi, après l'arrêté pris par le CA, des comptes des exercices 2016 à 2019 qui se sont soldés par des pertes cumulées de 1,121 milliards FCFA et des capitaux propres négatifs de 975,271 millions FCFA, l'Assemblée générale mixte (AGM) a décidé de la continuité de l'exploitation des NEAS. Pour rappel, le plan de relance de la société est estimé à 1,86 milliard FCFA.

La Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) Le Soleil : le sous-comité chargé de la restructuration de la société, mis en place par le Ministre des Finances et du Budget, a démarré ses travaux lors de sa première réunion du 03 mars 2021.

Conformément à la démarche méthodologique utilisée pour les autres entités en restructuration, un diagnostic financier, sur la base des états financiers des exercices 2015 à 2018, a fait ressortir des capitaux propres négatifs de 2,177 milliards FCFA, largement inférieurs à la moitié de son capital social qui se chiffre à 277,4 millions FCFA.

Pour un diagnostic exhaustif de la société, les aspects organisationnel et social qui sont en train d'être examinés, viendront compléter le volet financier, avant que les mesures de restructuration pertinentes, puissent être mises en œuvre dans le cadre d'une feuille de route qui sera validée par les autorités.

III.1.3 Situation des liquidations

Il n'a pas été ouvert de nouvelles liquidations en 2020. Toutefois, il convient de signaler la transmission d'un projet de loi autorisant la liquidation d'Air handling Service (AHS) et Airbus Bus Services, deux sociétés versées dans le patrimoine de l'Etat, à la faveur de l'arrêt de la Cour de Répression de l'enrichissement illicite (CREI).

Concernant les liquidations en cours, les arrêtés de clôture de celles de l'APROSEN, de l'ANEJ, de la RCFS, du CES, de MS/JOOLA et de l'ANAMA ont été pris.

La Commission de Suivi et de Contrôle des liquidations avait, en sa séance du 24 novembre 2020, émis un avis favorable pour la clôture des liquidations du SENAT, du PRCPE, de Dakar Marine et de l'APRHN. La procédure est en cours.

III.2. Situation de l'exécution budgétaire globale des organismes publics

Au 31 décembre 2020, la situation d'exécution budgétaire portait sur un échantillon de cinquante et un (51) organismes publics autonomes dont 32 Etablissements

publics de Santé (EPS), 14 Etablissements d'Enseignement supérieur public (EPES) et 5 Centres d'Œuvres universitaires (COU).

A cette date, le budget cumulé desdites entités, compte non tenu de l'apport des partenaires techniques et financiers (PTF), s'élevait à 172,929 milliards FCFA. Il était financé par des ressources propres pour 44,671 milliards (25,83%) et des transferts de l'Etat pour 128,257 milliards, soit 74,17% des prévisions globales. Les prévisions de dépenses de personnel se chiffraient à 79,721 milliards représentant 46,1% du budget global.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 152,426 milliards FCFA (88,14%) dont des ressources propres de 33,869 milliards et des transferts de l'Etat de 118,556 milliards FCFA, soit respectivement 76% et 92% des prévisions. Les dépenses de personnel étaient exécutées à hauteur de 74,431 milliards, soit 93% des prévisions.

Tableau 23: Exécution budgétaire de 51 organismes publics

SITUATION GLOBALE										
N°	Structures	Prévisions			Réalizations					
		Ressources propres	Transferts	Charges de personnel	Ressources propres	Taux (%)	Transferts	Taux (%)	Charge de Personnel	Taux (%)
1	EPS	24 846 264 794	12 195 357 092	17 651 971 306	18 309 702 345	74	8 264 623 767	68	14 901 339 763	84
2	UNIVERSITES	17 299 766 121	72 066 505 168	46 467 311 450	14 137 694 419	82	67 420 548 201	94	44 293 489 959	95
3	COU	2 525 766 530	43 995 772 696	15 602 245 692	1 422 171 212	56	42 871 331 683	97	15 236 627 363	98
TOTAL		44 671 797 445	128 257 634 956	79 721 528 448	33 869 567 976	76	118 556 503 651	92	74 431 457 085	93

Source : DGCPT

III.2.2 Point spécifique sur l'exécution budgétaire des Etablissements publics de Santé (EPS)

De façon spécifique, le budget cumulé des EPS qui s'élevait à 37,041 milliards FCFA, était financé sur ressources propres à hauteur de 24,846 milliards (67,08%) et des transferts de l'Etat s'élevant à 12,195 milliards, soit 32,92% des prévisions globales. Quant aux prévisions de dépenses de personnel, elles se chiffraient à 17,651 milliards FCFA, soit 47,65% du budget global.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 26,574 milliards (71,74%) dont 18,309 milliards de ressources propres et 8,264 milliards de transferts de l'Etat, soit respectivement 74% et 68% des prévisions globales.

Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 14,901 milliards, soit 84% des prévisions, représentant 81,38% des ressources propres réalisées et 180,30% des transferts globaux mobilisés.

Tableau 24: Exécution budgétaire des établissements publics de santé

N°	Structures	Prévisions			Réalizations					
		Ressources propres	Transferts	Charges de personnel	Ressources propres	Taux (%)	Transferts	Taux (%)	Charge de Personnel	Taux (%)
HÔPITAUX										
1	CHNEAR	1 422 027 000	1 081 063 000	1 056 449 800	1 067 248 804	75	759 067 000	70	1 056 582 125	100
2	CHNM FAWZEYNI T	1 968 950 000	1 337 050 000	1 934 783 259	424 737 940	22	124 000 000	9	504 884 587	26
3	CHR ST-LOUIS	2 037 351 769	702 300 000	1 600 274 099	1 434 702 145	70	586 975 000	84	1 500 638 305	94
4	CHR DIOURBEL	1 205 037 883	450 000 000	911 000 000	987 286 750	82	399 687 586	89	838 931 757	92
5	CHR FATICK	917 280 768	333 548 775	662 109 917	713 999 047	78	332 775 733	100	651 071 072	98
6	CHR KOLDA	810 986 694	1 146 941 815	1 004 946 753	540 385 709	67	1 124 291 815	98	712 592 826	71
7	CHR LOUGA	1 425 869 658	321 818 719	1 110 132 165	1 266 230 067	89	356 750 000	111	1 067 671 122	96
8	CHR NDIJOM	472 870 714	683 140 740	578 248 012	356 053 535	75	413 049 375	60	474 039 049	82
9	CHR OOUROUSSOGUI	801 531 000	596 892 712	665 337 000	642 082 313	80	359 350 000	60	709 643 176	107
10	CHR THIES	2 787 180 000	1 288 323 265	1 845 200 000	2 822 604 268	101	802 423 265	62	1 794 833 925	97
11	CHR ZIGUINCHOR	1 008 135 877	849 927 622	1 123 330 357	777 538 514	77	509 227 618	60	993 685 408	88
12	CHU FANN	7 312 018 000	1 639 420 033	3 210 725 000	5 054 484 937	69	1 201 870 033	73	2 882 955 885	90
13	CNAO	365 320 000	106 751 851	319 732 151	296 276 960	81	106 751 851	100	283 849 137	89
14	CNTS	450 510 924	418 689 000	273 567 255	286 448 691	64	380 689 000	91	263 422 981	96
15	CSR MBOUR	936 932 507	317 000 000	878 565 506	899 092 807	96	225 000 000	71	708 825 116	81
16	CSR TIV	894 112 000	222 489 560	477 570 032	740 530 058	83	232 715 491	105	457 713 292	96
17	DALAL JAMM	30 150 000	700 000 000				350 000 000	50		
18	EPS ABASS NDAO	1 636 035 371	1 677 526 515	1 725 706 985	1 311 703 405	80	1 123 808 000	67	1 769 264 869	103
19	EPS KAOLACK	2 317 175 000	1 593 820 558	1 847 225 000	1 636 485 898	71	789 950 000	50	1 708 365 757	92
20	EPS LINGUERE	596 636 157	96 230 843	347 468 000	556 635 227	93	38 330 843	40	315 212 949	91
21	EPS PIKINE	3 417 022 350	735 212 521	1 395 658 197	2 166 914 632	63	549 550 000	75	1 510 915 086	108
22	EPS TOUBA NDAMATO	420 011 300	52 986 932	206 092 305	396 794 197	94	117 500 000	222	202 021 030	98
23	HALD	7 758 443 000	2 932 587 000	3 878 250 000	4 702 564 746	61	2 323 439 000	79	3 563 767 548	92
24	HED	920 837 200	756 785 000	692 150 000	585 781 664	64	430 000 000	57	645 658 877	93
25	HOGIP	5 255 021 154	2 800 140 929	4 907 812 248	4 281 004 524	81	2 328 240 929	83	4 409 562 068	90
26	HOPITAL PAIX ZIG	1 425 869 658	321 818 719	1 110 132 165	1 266 230 067	89	555 995 536	173	1 067 671 122	96
27	HPD	11 278 873 776	7 675 181 735	6 679 914 782	7 897 072 494	70	3 491 220 368	45	6 642 497 950	99
28	HR MATAM	464 100 000	530 000 000	435 000 000	313 187 526	67	331 397 973	63	487 845 775	
29	PNA	28 073 188 424	-	2 458 220 751	27 096 639 764	97	-		2 187 263 127	89
30	ROI BAUDOJIN	1 100 455 800	200 000 000	512 398 500	1 007 023 175	92	200 000 000	100	710 978 269	139
31	SAMU	260 000 000	303 000 000	334 230 328	186 270 879	72	302 250 000	100	289 584 228	87
32	YOUSSOU MBARGANE	641 125 580	182 827 200	359 048 618	580 333 740	91	157 000 000	86	355 704 481	99
SOUS TOTAL 1		24 846 264 794	12 195 357 092	17 651 971 306	18 309 702 345	74	8 264 623 767	68	14 901 339 763	84

Source : DGCPT

III.2.3 Point spécifique sur l'exécution budgétaire des Etablissements publics d'Enseignement supérieur (EPS) et des Centres d'œuvres universitaires (COU)

Pour les EPES, leur budget cumulé qui se chiffrait à 89,366 milliards, était financé par des ressources propres de 17,299 milliards (19%) et des transferts de l'Etat de 72,066 milliards (81%). Les prévisions de dépenses de personnel évaluées à 46,467 milliards FCFA, représentaient 52% du budget global.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 81,558 milliards (91% des prévisions) dont 14,137 milliards de ressources propres et 67,420 milliards de transferts de l'Etat, soit respectivement 82% et 94% des prévisions.

Les dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 44,293 milliards, soit 95% des prévisions.

Tableau 25: Exécution budgétaire des établissements d'enseignement supérieur public

N°	Structures	Prévisions			Réalizations					
		Ressources propres	Transferts	Charges de personnel	Ressources propres	Taux (%)	Transferts	Taux (%)	Charge de Personnel	Taux (%)
UNIVERSITES										
1	EPT	130 152 420	1 496 017 250	1 376 535 584	130 152 420	100	1 496 017 250	100	1 376 480 225	100
2	ESP	3 931 258 306	325 000 000	1 058 000 000	3 518 250 488	89	325 000 000	100	1 033 754 558	98
3	FASEG	1 443 025 000	303 447 005	207 500 000	1 443 025 000	100	121 552 000	40	178 440 082	86
4	FMPOS	3 259 821 155	156 202 500	875 762 615	1 397 702 974	43	126 201 200	81	869 455 031	99
5	FST	866 966 316	154 500 000	266 448 290	559 902 966	65	166 427 440	108	168 975 393	63
6	ISEP . THIES	207 793 004	1 051 683 362	403 030 122	151 660 000	73	1 041 683 362	99	400 944 013	99
7	ISEP. RD. TOLL	148 238 440	45 500 000	83 450 000	28 049 500	19	27 516 200	60	42 239 502	51
8	UADB	895 535 448	3 849 227 060	3 338 221 214	895 535 448	100	3 810 475 375	99	3 313 297 999	99
9	UASZ	403 098 114	5 359 860 624	3 989 742 395	229 848 832	57	4 732 551 205	88	3 918 730 639	98
10	UCAD	4 032 826 756	37 388 496 899	34 868 621 230	4 032 826 756	100	33 824 903 137	90	32 991 172 517	95
11	UGB	246 799 816	10 197 161 237	9 169 982 950	246 799 816	100	10 197 949 494	100	9 122 283 565	99
12	USSEIN	88 700 000	1 621 300 000	1 006 430 000	88 700 000	100	1 621 299 999	100	999 603 062	99
13	UT	1 004 740 141	5 589 685 449	4 421 499 606	738 473 914	73	5 510 234 524	99	4 144 421 149	94
14	UVS	640 811 205	4 528 423 782	2 279 674 472	676 766 305	106	4 418 737 015	98	2 519 930 447	111
SOUS TOTAL 2		17 299 766 121	72 066 505 168	46 467 311 450	14 137 694 419	82	67 420 548 201	94	44 293 489 959	95

Source : DGCPT

➤ Les Centres d'Œuvres universitaires

Le budget cumulé des COU qui s'élève à 46,521 milliards, était financé par des ressources propres de 2,525 milliards (5%) et des transferts de l'Etat de 43,995 milliards FCFA, soit 95% des prévisions globales. Les prévisions de dépenses de personnel se chiffraient à 15,602 milliards et représentaient 34% du budget global.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 44,293 milliards (95%) dont 1,422 milliard FCFA de ressources propres et 42,871 milliards de transferts de l'Etat, soit respectivement 56% et 97% des prévisions globales.

Les dépenses de personnel étaient exécutées à hauteur de 15,236 milliards FCFA, soit 98% des prévisions globales.

Tableau 26: Exécution budgétaire des centres d'œuvres universitaires

N°	Structures	Prévisions			Réalizations					
		Ressources propres	Transferts	Charges de personnel	Ressources propres	Taux (%)	Transferts	Taux (%)	Charge de Personnel	Taux (%)
CENTRES DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES										
1	COUD	963 700 000	28 442 476 731	9 566 183 603	1 007 614 496	105	27 868 106 662	98	9 542 741 391	100
2	CROUS BAMBEY	244 021 530	2 921 657 275	877 500 000	95 361 547	39	2 921 657 275	100	852 469 253	97
3	CROUS SAINT-LOUIS	781 085 000	6 896 414 026	3 206 150 000	149 557 392	19	6 346 343 082	92	2 927 717 387	91
4	CROUS THIES	247 400 000	3 692 611 697	1 329 670 189	95 618 250	39	3 692 611 697	100	1 325 417 006	100
5	CROUS ZIG	289 560 000	2 042 612 967	622 741 900	74 019 527	26	2 042 612 967	100	588 282 326	94
SOUS TOTAL 3		2 525 766 530	43 995 772 696	15 602 245 692	1 422 171 212	56	42 871 331 683	97	15 236 627 363	98

Source : DGCPT

III.3 Perspectives

De manière globale, elles porteront sur: (i) les chantiers initiés dans le cadre de la réforme du cadre légal et réglementaire et de la mise à jour de la stratégie de gestion du portefeuille, (ii) l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises publiques et enfin, (iii) l'incidence du rapatriement des transferts au niveau de départements sectoriels sur les organismes publics autonomes.

➤ **Réforme du cadre légal et de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat**

Réforme du cadre légal : le périmètre du secteur parapublic tel que défini par la loi n° 90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique, est constitué que par les sociétés nationales, les sociétés anonymes à participation publique majoritaire et les Etablissements publics à Caractère industriel et commercial (EPIC).

Après plus d'un quart de siècle de mise en œuvre, tenant compte des nouveaux enjeux liés à la modernisation de la gouvernance et à la performance des entreprises publiques, une réforme de la loi supra mentionnée et de ses décrets d'application a été initiée par la Direction du Secteur parapublic (DSP) de la DGCPT.

Réforme de la stratégie : dans le cadre de la mise en œuvre des directives de Monsieur le Président de la République relatives à la définition d'une nouvelle politique actionnariale de l'Etat, le Gouvernement a engagé un vaste chantier de la mise à jour du document de Stratégie de gestion du Portefeuille de l'Etat et de ses démembrements (Stratégie de 2016).

➤ **Impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les entreprises publiques**

Pour rappel, le point de situation sur les entreprises publiques cité supra, est fait sur la base des états financiers de l'exercice 2019, donc avant le début de la pandémie au Sénégal.

Pour les exercices à venir, les effets néfastes induits par cette crise pourraient impacter négativement la performance de la plupart des entreprises publiques. A cet effet, les principales incidences identifiées pourraient concerner, entre autres :

- la baisse du chiffre d'affaires et la trésorerie des entreprises ;
- les effets des mesures fiscales appliquées sur l'exercice 2019 sur l'affectation des résultats bénéficiaires.

Parmi les entreprises publiques directement impactées figurent principalement :

- **le Port autonome de Dakar** : en raison de la baisse combinée des importations et des exportations pour le marché domestique comme pour les pays de l'Hinterland ;
- **la SENELEC** : le ralentissement de l'activité industrielle (usagers industriels), la hausse des achats de précaution vont probablement impacter l'activité de la SENELEC. Le cours très faible actuellement du brut pourrait amortir l'impact négatif de la pandémie ;
- **Dakar Dem Dikk** : le risque est inhérent à l'importance des charges fixes (le parc et l'effectif) et à la stratégie de diversification susceptible d'impacter fortement la compensation au titre de la rémunération du service public.

L'acquisition des nouveaux minibus par l'Etat mis à la disposition de la Société sous forme de subventions d'investissement pourrait réorienter vers la politique de renouvellement du parc automobile ;

- **la COSAMA** : les restrictions de voyage constituent une menace vitale pour la COSAMA, au regard du modèle actuel de compensation par l'Etat.
- **Incidences du rapatriement des transferts de l'Etat sur la pérennité des organismes publics autonomes**

Le rapatriement des crédits inscrits notamment au titre 6 au niveau des ministères sectoriels assurant la tutelle technique des organismes publics, entamé dans le cadre de la LFI 2021, réduira significativement le montant des transferts de l'Etat qui constituaient jusque-là, la principale source de financement des budgets desdites entités.

A travers cette décision de centraliser davantage la mise en œuvre des politiques publiques, l'Etat semble renoncer à la poursuite du renforcement de la décentralisation technique dont les agences d'exécution constituent un des principaux instruments.

ANNEXES

— TOFE projections 2021-2023 (format MSFP 86)

Années	2022	2023	2024
1. Total recettes et dons	3393,4	4253,0	4923,6
1.1 Recettes budgétaires, FSE et autres recettes	3050,5	3906,4	4573,8
- Recettes budgétaires	3050,5	3906,4	4573,8
Recettes fiscales	2911,1	3686,6	4315,8
<i>Recettes fiscales issues de l'exploitat° Pétrole</i>	0,0	14,6	40,8
Recettes non fiscales	139,4	219,8	258,0
Ressources Mittal	0,0	0,0	0,0
<i>Recettes non fiscales / exploitat° Pétrole</i>	0,0	75,0	104,5
1.2 Dons	342,9	346,6	350
Budgétaires	66,8	67,8	68
En capital	276,0	278,8	282
2. Dépenses totales	4079,2	4802,3	5536,2
2.1 Dépenses courantes	2328,6	2596,3	2882,4
Traitements et salaires	963,7	1040,8	1134,5
Intérêts sur la dette publique	339,8	313,6	280,8
Extérieure	243,7	232,9	221,4
Intérieure	96,1	80,7	59,4
Autres dépenses courantes	1025,0	1241,9	1467,1
Fournitures, entretien et autres	371,0	452,7	520,6
Transferts et subventions (ycompris FSE)	654,0	789,2	946,6
2.2 Dépenses en capital	1750,6	2206,0	2653,9
Financement intérieur	869,8	1189,3	1560,6
Financement extérieur	880,8	1016,7	1093,2
Solde Global de l'Administration Centrale	-685,8	-549,2	-612,6
Entités non financières du secteur public			
Solde global Adm. Cent. et entites non fin. du secteur public (dons compris)	-685,8	-549,2	-612,6
Balance primaire Adm. Centrale	-346,0	-235,7	-331,9
Solde de base (déf. UEMOA)	-147,8	120,8	130,8
Solde de base hors PPTE ET IADM et dons budg.	-81,0	188,6	199,0
4. Ajustments base caisse	0,0	0,0	0,0
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entites non fin. du secteur public)	-685,8	-549,2	-612,6
Solde global dons non compris (-)	-1028,7	-895,9	-962,4

— CRITERES DE CONVERGENCE

UEMOA	2020	2021	2022	2023	2024
Premier rang					
Solde budgétaire / PIB nominal (norme <=3%)	-6,4%	-5,4%	-4,2%	-3,0%	-3,0%
Taux d'inflation annuel moyen (<=3%)*	2,5%	1,9%	2,1%	2,1%	2,2%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (<=70%)**	62,%	64,7%	63,9%	59,2%	56,5%
Second rang					
Masse salariale/Recettes fiscales (norme <=35%)	34,0%	35,3%	33,1%	28,2%	26,3%
Pression fiscale (norme >=20%)	16,7%	17,1%	18,0%	20,0%	21,1%
* Déflateur du PIB à partir de 2020					